

Sommaire

1-	LA RÉQUISITION A UN MÉDECIN	2
2-	LE DIAGNOSTIC DE LA MORT	5
3-	LEVÉE DE CORPS	18
4-	LA MORT SUBITE	20
5-	LES BLESSURES	24
6-	LES BLESSURES PAR PROJECTILES D'ARMES À FEU	45
7-	LES ACCIDENTS DE TRAFIC	54
8-	LE SYNDROME ASPHYXIQUE.....	56
9-	PENDAISON	59
10-	STRANGULATION.....	64
11-	SUBMERSION	69
12-	SUFFOCATION	74
13-	INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE	78
14-	CERTIFICATS MÉDICAUX	92
15-	SECRET MÉDICAL	115
16-	VIOLENCES SEXUELLES.....	126
17-	SÉVICES DE L'ENFANT	138
18-	INFANTICIDE.....	145
19-	DÉONTOLOGIE MÉDICALE	151
20-	AVORTEMENT CRIMINEL ET THÉRAPEUTIQUE.....	155
21-	RESPONSABILITÉ MÉDICALE	163
22-	L'IDENTIFICATION EN MÉDECINE LÉGALE	168

1- LA RÉQUISITION A UN MÉDECIN

I- QROC

P 2016-2017

1. Définissez la réquisition

c'est une injonction faite à un médecin par une autorité judiciaire ou administrative, pour effectuer une mission d'ordre médico -légale

II- QCM

RÉSIDANAT

1. Un prélèvement sur réquisition, pratiqué pour le dosage de l'alcool dans le sang, doit être remis :

- A- A l'intéressé
- B- Au directeur de l'hôpital
- C- Au laboratoire de toxicologie
- D- Au service de médecine légale
- E- A l'autorité requérante

E

2. Une réquisition judiciaire : (RF)

- A- Est document écrit
- B- Est de la compétence d'un officier de police judiciaire
- C- Autorise le médecin à révéler des faits hors mission confiée
- D- Peut-être refusée si la personne réquisitionnée est médecin traitant
- E- Concerne uniquement les médecins diplômés, autorisés à exercer

C

3. Le refus de déférer aux ordres de réquisition à médecin exerçant dans le secteur public engage : (RJ)

- A- La responsabilité administrative de l'hôpital,
- B- La responsabilité pénale du médecin.
- C- La responsabilité contractuelle du médecin.
- D- La responsabilité de l'assureur de l'hôpital.
- E- La responsabilité du chef de service.

B

4. La police vous amène, pour l'examiner, un sujet susceptible de se droguer. Vous devez exiger:

- A- La présence de la police à l'examen ;
- B- La remise d'une réquisition écrite ;
- C- La présence d'un tiers autre que policier ;
- D- La nomination d'un deuxième médecin expert ;
- E- L'accord écrit du sujet.

B

Tout docteur en médecine peut ainsi être requis en cas de flagrant délit, violence (examen du blessé), mort suspecte, accident avec suspicion d'intoxication alcoolique. La réquisition peut être orale ou écrite. Le médecin requis ou commis agit alors en qualité d'expert-auxiliaire de la justice. Le refus de répondre à une réquisition est sanctionnée (responsabilité pénale).

III- CONSTANTINE CAS CLINIQUE 2019

Un enfant, âgé de 07 ans, battu par une personne adulte, occasionnant chez lui des ecchymoses en bandes sur les avants-bras. Il est transporté par ses parents aux urgences médicales.

1. l'enfant est examiné par le médecin urgentiste :

- A- Seul ;
- B- En présence de ses parents;
- C- En exigeant une réquisition de la police ;
- D- En exigeant la présence du directeur de l'hôpital ;
- E- En exigeant la présence de l'auteur.

B

2. dans ce cas, le médecin urgentiste :

- A- Soigne et traite l'enfant ;
- B- Délivre un certificat descriptif initial ;
- C- Délivre un rapport-médico-légal avec fixation d'une ITT,
- D- Déclare la violence sur cet enfant au directeur de garde ;
- E- Déclare la violence sur cet enfant à l'Officier de Police Judiciaire.

AB

la RÉQUISITION a un MÉDECIN

3. l'enfant reconsulte chez un médecin légiste pour bénéficier :

- A- D'un avis spécialisé ;
- B- D'une éviction scolaire ;
- C- D'un rapport médico-légal ;
- D- D'une ITT ;
- E- D'un arrêt de travail.

CD

4. Le médecin légiste fixe pour cet enfant une ITT de 05 jours :

- A- Est-ce que c'est un délit ;
- B- Est-ce que c'est une contravention ;
- C- Est-ce que c'est un crime ;
- D- Est-ce que c'est une incapacité destinée à la sécurité soc < Est-ce que c'est un arrêt de travail.

B

5. donc l'affaire sera jugé par :

- A- Un tribunal correctionnel ;
- B- Un tribunal administratif ;
- C- Un tribunal simple de police ,
- D- Le maire de la commune ,
- E- Le wali.

C

2- LE DIAGNOSTIC DE LA MORT

I- QROC

P3 2019-2020

1. La déshydratation cadavérique : définition et intérêt

P2 2019-2020

2. Lividités cadavériques : définition et intérêt .

P 2016-207

3. Quels sont les signes positifs de la mort ?

les signes positifs de la mort sont :

- ✓ le refroidissements cadavériques
- ✓ la déshydratation du cadavre
- ✓ les lividités cadavériques
- ✓ la rigidité cadavérique, et la putréfaction (la tache verte abdominale)

II- QCM

RÉSIDANAT

1. Le diagnostic de la mort est basé sur l'existence : RF

- A- Des phénomènes cadavériques
- B- De la disparition momentanée de l'activité cardio-respiratoire
- C- Des signes négatifs de la vie
- D- D'une hypothermie
- E- D'un trace encephalographique nul

RÉSINANAT

2. La rigidité cadavérique résulte :

- A- L'union de nouvelles molécules d'ATP au/ filaments épais
- B- La d'ssoabon de racine et de la myosine
- C- Du pompage des ions** dans le réticulum sarcopiasm»que
- D- La fixation permanente de la myosine sur les fi.aments minces.
- E- L'interaction des ponts de myosine avec ractine

B

RESIDANAT

3. Le diagnostic de mort cérébrale :

- A- Se base sur des signes fixés par arrêté ministériel
- B- Peut être établi devant un coma secondaire à une intoxication aux barbituriques
- C- Peut être établi, même devant la persistance d'un réflexe du tronc cérébral
- D- Nécessite la réalisation d'une épreuve d'hypercapnie
- E- Nécessite la réalisation de deux EEG à au moins 30 mn d'intervalle

A- 1-2-5

B- 1-3-4

C- 1-4-5

D-1-5

E-

1-2-4

D

CONSTANTINE 2020

4. les signes positifs de la mort :

- A- Comprennent l'arrêt cardiaque ;
- B- Comprennent la rigidité ;
- C- Comprennent les lividités ;
- D- Sont des phénomènes cadavériques ;
- E- Comprennent la tache verte abdominale de putréfaction.

BCDE

CONSTANTINE 2019

5. Est considéré comme signes positifs de la mort:

- A- le refroidissement cadavérique ;
- B- la rigidité cadavérique ;
- C- la lividité cadavérique ;
- D- la déshydratation cadavérique ;
- E- la tache verte de putréfaction.

ABCDE

CONSTANTINE 2019

6. Le diagnostic précoce de la mort repose sur la constatation :

- A- de l'arrêt de la fonction cardiaque seulement ;
- B- de l'arrêt de la fonction respiratoire seulement;
- C- de l'arrêt de la fonction du cerveau ;
- D- de l'arrêt de la fonction respiratoire, cardiaque et nerveuse ;
- E- l'arrêt complet et définitif des fonctions vitales.

DE

CONSTANTINE 2019

7. Les phénomènes cadavériques permettent :

- A- d'estimer le moment de la mort ;
- B- de connaître la cause de la mort ;
- C- d'établir la forme médico-légale de la mort ;
- D- de connaître s'il y a eu une éventuelle manipulation du cadavre ;
- E- si l'auteur est à l'origine de la violence mortelle du défunt.

ACD

CONSTANTINE 2018

8. Les signes négatifs de la vie :

- A- permettent d'estimer le moment de la mort récente ;
- B- ne permettent pas d'estimer le moment de la mort ancienne ;
- C- représentent les signes inconstants de la mort ;
- D- représentent les signes constants de la mort ;
- E- représentent l'abolition des fonctions vitales de la vie.

BCE

SETIF

Vous procédez à l'examen externe du cadavre d'une jeune fille âgée de 2.. qui a été découverte dans une cabine de toilette d'un centre commercial. L'examen du cadavre a mis en évidence la présence d'une ecchymose récente frontale, des lividités cadavériques fixées et une rigidité cadavérique totale.

9. Vous concluez que la mort est d'origine :

- A- Naturelle
- B- Violente
- C- Suspecte
- D- Indéterminée

B

10. D'après vous, la proposition la plus plausible concernant la datation de la mort est que la mort remonte à :

- A- Plus de 3h avant le moment de l'examen
- B- Plus de 6h avant le moment de l'examen
- C- Plus de 12h avant le moment de l'examen
- D- Plus de 48h avant le moment de l'examen

C

11. Les lividités cadavériques sont :

- A- Fixées vers la 6ème heure
- B- De couleur violacée lors d'une intoxication au CO
- C- Toujours déclives
- D- Indispensables pour poser le diagnostic positif de la mort

D ?

SETIF

12. Le diagnostic de la mort d'une personne décédée depuis 24H repose sur :

- A- L'absence d'une activité cardio-respiratoire
- B- La présence d'une rigidité cadavérique totale
- C- La présence de lividité cadavérique immuable (inchangeable)
- D- La présence de la tache verte abdominale au niveau de la fosse iliaque droite

BC

13. La rigidité cadavérique se caractérise par

- A- Son apparition entre la 3^e et la 5^e heure après la mort
- B- Son apparition de manière ascendante des pieds vers la tête en passant par....
- C- Sa disparition progressive une fois que commence la putréfaction
- D- Sa valeur de diagnostic positif et de datation de la mort

ACD

14. Lors du constat de décès d'une personne découverte dans un endroit isolé, l'examen externe retrouve un corps rigide et une plaie en forme de boutonnière, profonde, au niveau du thorax. Vous concluez :

- A- Que la mort est réelle constante et d'origine indéterminée
- B- Qu'il faut faire un ECG pour s'assurer de la mort de la victime
- C- Qu'il faut réanimer le corps pendant 15 min avant de poser le diagnostic de la mort
- D- Aucune réponse juste

D

15. Lors de la levée de corps du cadavre d'une personne découverte pendue dans son garage. L'examen retrouve des lividités cadavériques fixées aux membres inférieurs et aux extrémités distales des membres supérieurs. Vous concluez que la mort remonte à :

- A- 02 heures avant la levée de corps
- B- 06 heures avant la levée de corps
- C- Au moins 12 heures avant la levée de corps
- D- Aucune réponse juste

C

SETIF

16. L'examen externe d'un cadavre a mis en évidence une rigidité des maxillaires et des lividités cadavériques qui disparaissent à la vitro pression. Le moment de la mort pourrait être fixé à :

- A- Moins de 2h avant l'examen
- B- 2 à 6h avant l'examen
- C- 6 à 12h avant l'examen
- D- Plus de 12h avant l'examen

C

SETIF

17. La rigidité cadavérique est :

- A- Due à l'accrochage des filaments d'actine et de myosine au niveau musculaire
- B- Due à l'épuisement des stocks d'ATP dans les muscles et le blocage de la pompe ATPasique
- C- Caractérisée par sa disparition une fois que commence la putréfaction
- D- Sa reconstitution après sa rupture avec la force au début de sa formation

ABCD

SÉTIF

18. Lors de l'examen externe d'un cadavre d'une personne découverte dans un endroit publique, le médecin constate la présence d'une rigidité totale et ecchymose siégeant au niveau de la joue droite. Votre conclusion sera que la mort est d'origine :

- A- Violente
- B- Suspecte
- C- Naturelle
- D- Indéterminée

B

SÉTIF

19. Le diagnostic de la mort d'une personne décédée il y a 15 heures repose sur :

- A- L'absence d'une activité cardio-respiratoire
- B- La présence d'une rigidité cadavérique totale
- C- La présence de lividité cadavérique
- D- La présence de la tache verte abdominale à la fosse iliaque droite

BC

SÉTIF

20. La rigidité cadavérique se caractérise par :

- A- Son apparition entre la 3ème et la 5ème heure après la mort
- B- Son apparition de manière ascendante des pieds vers la tête
- C- Sa disparition progressive une fois que commence la putréfaction
- D- Sa valeur de diagnostic positif et de datation de la mort

ACD

SÉTIF

21. Les lividités cadavériques :

- A- Utiles pour poser le diagnostic précoce de la mort
- B- Disparaissent à la vitropression entre la 12ème et la 20ème heure
- C- Correspondent à la coagulation du sang extravasé dans les régions déclives du corps
- D- Le CO influence l'intensité de leur couleur

D

SÉTIF

22. La tache verte abdominale de putréfaction :

- A- Apparaît d'abord au niveau de l'hypochondre droit puis la fosse iliaque du même côté
- B- Correspond à la dégradation des tissus par les larves et les mouches
- C- L'arsenic accélère le processus de son apparition
- D- Le froid retarde son apparition

D

SETIF

23. L'opacification de la cornée :

- A- Premier signe de diagnostic de certitude de la mort
- B- Apparaît précocement chez un cadavre immergé
- C- Signe de submersion vitale
- D- Permet une estimation de la date de la mort

D

SÉTIF

24. Le refroidissement cadavérique :

- A- Est un signe de diagnostic précoce de la mort
- B- Il se produit quelque soit la température ambiante
- C- Il est plus rapide dans l'air que dans l'eau
- D- N'a plus d'intérêt sur un corps putréfié

D

SÉTIF

25. Le refroidissement cadavérique

- A- Permet d'estimer la durée de l'agonie
- B- Est dépendant de la température extérieure
- C- Est plus rapide chez les gros que chez les maigres
- D- Est plus lent dans une piscine qu'à l'air libre

B

SÉTIF

26. La tache verte abdominale survient en moyenne chez l'adulte :

- A- 06 heures après la mort
- B- 12 heures après la mort
- C- 18 heures après la mort
- D- 24 heures après la mort
- E- 48 heures après la mort

E

SÉTIF

27. Un corps froid, les lividités ne s'effacent pas à la pression :

- A- De 02 à 06 h
- B- De 08 à 12 h
- C- De 12 à 36 h
- D- De 24 à 36 h

SÉTIF

28. La tache verte abdominale apparaît, en règle générale :

- A- Dans la région appendiculaire
- B- Dans la région mammaire droite
- C- Dans la fosse iliaque gauche chez un gaucher
- D- Dans la fosse iliaque droite chez un droitier
- E- Dans la région périnéale

SETIF

29. L'agonie

- A- Précède une mort réelle et constante
- B- Fait suite à une mort réelle et constante
- C- Est prolongée lors de la mort subite
- D- Est très brève en cas de mort subite
- E- N'empêche pas l'éventualité d'une survie grâce aux soins

AD

SÉTIF

30. Un sujet adulte décédé depuis 08 h présente

- A- Des lividités ne disparaissant pas à la pression
- B- La rigidité musculaire qui commence à disparaître au niveau de la tête et du cou
- C- Des cornées opaques
- D- Froideur des extrémités

CD

SÉTIF

31. Une estimation du moment de la mort : lividités installées, rigidité totale, tache verte absente :

- A- Moins de 12 heures
- B- Moins de 24 heures
- C- Moins de 48 heures
- D- Entre 15 et 48 heures

C

HYPERQCM

32. Les éléments de la triade classique des signes positifs précoces de la mort vous permettant d'établir le certificat de décès sont:

- A- Refroidissement ;
- B- Autolyse cellulaire ,
- C- Lividités ;
- D- Tache verte abdominale ;
- E- Rigidité.

ACE

HYPERQCM

33. Pour rédiger le certificat de décès, il est nécessaire de rechercher les signes positifs de la mort. Parmi les propositions suivantes vous retenez :

- A- Refroidissement ;
- B- Myosis bilatéral ;
- C- Lividités ;
- D- Déshydratation ;
- E- Rigidité.

ACDE

Les arguments retenus comme ayant une valeur sont : le relâchement musculaire, la dilatation des sphincters pupillaires et anal, la chute de la mâchoire, l'abolition de toute sensibilité, l'absence de respiration et de circulation. La rigidité cadavérique survient entre 2 et 8 heures après la mort. La lividité survient 3 à 6 heures après la mort. La déshydratation se traduit par l'apparition de plaques parcheminées.

HYPERQCM

34. Le diagnostic de mort cérébrale en milieu de réanimation prend en compte :

- A- L'analyse des circonstances de l'accident ;
- B- Le caractère entièrement artificiel de la respiration
- C- L'aréflexie et la mydriase ;
- D- L'hypotonie musculaire ;
- E- L'absence de tout signal électroencéphalographique chez un patient n'ayant pas été induit en hypothermie et n'ayant reçu aucune drogue sédatrice.

CBE- Sont des signes fondamentaux, de même que la perte totale de la conscience et de toute activité spontanée et l'abolition de toute réactivité au niveau des nerfs crâniens. Les autres signes cliniques sont contingents : hypotonie musculaire, abolition des réflexes ostéotendineux, perte du tonus sphinctérien. Les signes fondamentaux doivent être permanents pendant un délai suffisant.

HYPERQCM

35. Parmi les signes suivants, quel(s) est(sont) celui(ceux) qui est(sont) obligatoirement présent(s) pour qu'un sujet puisse être déclaré en coma dépassé:

- A- Rigidité cadavérique ;
- B- Arrêt de la fonction cardiaque ;
- C- Arrêt de toute fonction respiratoire spontanée ;
- D- EEG nul, aréactif ;
- E- Lividités cadavériques.

CD

HYPERQCM

36. Quatre critères fondamentaux sont nécessaires au diagnostic de coma dépassé:

- A- perte totale de la conscience et de toute activité spontanée
- B- abolition de la respiration spontanée
- C- abolition de toute réactivité dans le domaine des nerfs crâniens
- D- tracé EEG nul, aréactif.
- E- Ces critères fondamentaux doivent être permanents pendant un délai "suffisant", variable en fonction des causes.

HYPERQCM

37. La tache verte abdominale est:

- A- Un signe précoce de la mort ;
- B- Un des éléments permettant d'approcher la date de la mort ;
- C- Un élément permettant le diagnostic de la cause de la mort ;
- D- Un élément permettant de dire qu'un cadavre a été manipulé ;
- E- Aucune des propositions ci-dessus es n'est exacte.

Apparaît après la 24ème heure.

HYPERQCM

38. Les lividités cadavériques sont dues :

- A- A la décantation intravasculaire du sang sous l'effet de la pesanteur ;
- B- A l'extravasation sanguine sous l'effet de la pesanteur ;
- C- A la circulation posthume ;
- D- A la dégradation de l'hémoglobine ;
- E- A la cyanose.

B

III- CAS CLINIQUE 2020

Vous êtes médecin généraliste de garde à l'hôpital, une réquisition parvient à votre niveau par les éléments de la police judiciaire destinée au médecin de garde pour une levée de corps.

arrivés sur les lieux, vous trouvez une femme décédée d'un certain âge habitant seule dans son appartement, retrouvée par ses voisins.

1. La 01è,e des choses que vous faites :

- A- examen externe du cadavre ;
- B- examen des lieux ;
- C- examen des vêtements ;
- D- rédiger le constat de décès ;
- E- Prélèvements de certains indices autour du cadavre.

B

2. la réquisition est :

- A- destinée qu'au médecin légiste ;
- B- peut être demandée par votre chef de service ;
- C- est l'injonction faite à un médecin par une autorité judiciaire ou administrative ,
- D- le médecin requit devient auxiliaire de la justice ;
- E- Une urgence médico- légale.

CDE

Ali Kouidri

après interrogatoire des voisins, il s'agit de madame L.A âgée de 8 ans, reri ailée, vivait seule suivie au CHUC pour un cancer du sein stade terminal.

L'examen de la défunte retrouve une ecchymose ovalaire de 01cm x 01 cm de dimension de couleur violacée au niveau sous axillaire gauche, pouvant correspondre selon ses voisins a une chute, vu qu'elle se déplace avec un déambulateur.

3. Vous jugez que la mort est :

- A- de cause indéterminée ;
- B- de cause naturelle vu son âge et sa pathologie lourde ;
- C- de cause violente ;
- D- pose obstacle médico-légal à l'inhumation ;
- E- dûe à cette ecchymose sous axillaire.

AD

4. la rigidité cadavérique est :

- A- un signe précoce de la mort ;
- B- un signe tardif de la mort ;
- C- apparait 03h à 04h après la mort ;
- D- reconstituée dans les 24 premières heures ;
- E- disparaît au début de la putréfaction.

BE

5. le constat de décès :

- A- comporte une partie supérieure anonyme et une partie inférieure nominative ;
- B- comporte une partie supérieure nominative et une partie inférieure anonyme ;
- C- la partie supérieure est tenue par le secret médical ;
- D- la partie supérieure, comporte la cause discrète et indirecte de la mort ;
- E- se fait sur un imprimé spécial.

BE

3- LEVÉE DE CORPS

I- CAS CLINIQUE CONSTANTINE 2018

Vous êtes requis pour faire une levée de corps et établir un constat de décès sur une personne adulte de sexe masculin, découverte morte dans le salon de son domicile, allongée sur le dos.

1. L'idéal est de commencer par :

- A- la recherche de signes de violence ;
- B- l'interrogatoire de l'entourage du défunt ;
- C- la rédaction du constat de décès ;
- D- la recherche de taches et traces dans l'entourage du cadavre ;
- E- l'examen des vêtements.

B

2. Les 02 éléments essentiels à rechercher dans l'interrogatoire :

- A- la profession du défunt ;
- B- les habitudes alimentaires du défunt ;
- C- les antécédents médicaux du défunt ;
- D- l'heure du dernier repas ;
- E- les circonstances du décès.

CE

3. Les 02 éléments essentiels à rechercher en priorité au cours de l'examen externe sont :

- A- le poids et la taille ;
- B- la position du corps ;
- C- les signes de la mort ;
- D- les signes d'identification ;
- E- les signes de violence.

CE

Ali Kouidri

4. L'examen retrouve des lividités antérieures, ne s'effaçant pas à la pression :

- A- ces lividités sont compatibles avec la position du corps ;
- B- ces lividités ne sont pas compatibles avec la position du corps ;
- C- la mort remonte à 03 heures environ ;
- D- la mort remonte à 08 heures environ ;
- E- la mort remonte à plus de 12 heures.

BE

5. L'entourage du défunt déclare que le corps n'a été ni déplacé ni manipulé. Il s agit selon vous :

- A- d'une mort naturelle ;
- B- d'une mort violente ;
- C- d'une mort suspecte ;
- D- d'une mort qui pose obstacle à l'inhumation ;
- E- d'une mort qui ne pose pas obstacle à l'inhumation.

CD

4- LA MORT SUBITE

I- QROC

CONSTANTINE 2019

1. La mort subite est :

- A- une mort naturelle ;
- B- une mort violente ;
- C- une mort toxique
- D- une mort suspecte ;
- E- une mort attendue,

AD

CONSTANTINE 2019

2. Chez l'adulte, la mort subite :

- A- est le plus souvent d'origine cardiaque ;
- B- relève la plus part du temps d'une anomalie structurelle d'origine congénitale, chez chez le sujet jeune, avant 35 ans ;
- C- relève la plus part du temps ries conséquences de l'athérosclérose coronaire après 35 ans,
- D- peut survenir suite à une irritation des zones dites réflexogènes: larynx, creux épigastrique, sphère génitale ;
- E- aucune réponse n'est juste.

ABCD

CONSTANTINE 2019

3. la mort subite est une mort :

- A- accidentelle
- B- inattendue
- C- naturelle
- D- le plus souvent suspecte
- E- violente.

BCD

CONSTANTINE 2018

4. Les sites les plus sensibles dont l'agression pourrait être à l'origine de la mort subite sont:

- A- le pharynx ;
- B- le larynx ;
- C- les séreuses ;
- D- les organes génitaux ;
- E- les tympans.

ABCDE

CONSTANTINE 2018

5. Parmi les étiologies de type lésionnel de la mort subite chez l'adulte on trouve :

- A- les pathologies cardiovasculaires ;
- B- les affections du système nerveux central
- C- les affections respiratoires;
- D- les maladies digestives aiguës (rares) ;
- E- l'inhibition.

ABCD

CONSTANTINE 2018

6. A l'autopsie d'un sujet mort subitement, le cœur présente un infarctus myocardique récent. Il s'agit :

- A- d'une mort subite Fonctionnelle sans état pathologique antérieur.
- B- d'une mort subite organique de diagnostic évident :
- C- d'une mort par inhibition ;
- D- d'une mort naturelle ;
- E- d'une mort subite Fonctionnelle avec état pathologique antérieur

BD

SETIF

7. La mort subite est une mort caractérisée par :

- A- La fréquence des causes cardiovasculaires par inhibition chez l'adulte
- B- Son origine toujours suspecte lorsqu'elle fait suite à une intoxication criminelle
- C- Sa cause violente dans de nombreux cas
- D- La nécessité d'une autopsie médico-judiciaire pour déterminer la cause de la mort dans de nombreux cas

D

SETIF

8. Parmi les cas suivants, quel(s) est(ont) celui(ceux) qui relève(ent) de la mort subite ?

- A- La mort d'une patiente dans un cabinet médical
- B- La mort d'un joueur au cours d'un match
- C- La mort d'un malade suite à une insuffisance cardiaque
- D- La mort rapide d'une personne qui a reçu un coup de couteau dans le thorax

AB

SETIF

9. La mort subite est une mort qui :

- A- Survient chez une personne ayant un bon état de santé apparent
- B- Est très souvent liée à une cause d'origine cardiaque
- C- Nécessite le plus souvent une autopsie médico-judiciaire pour déterminer la cause exacte de la mort
- D- Peut être d'origine violente

ABC

SETIF

10. La mort subite est une mort caractérisée par :

- A- La fréquence des causes cardiovasculaires chez l'adulte
- B- Son origine suspecte parfois
- C- Sa cause violente dans de nombreux cas
- D- La nécessité d'une autopsie médico-judiciaire pour déterminer la cause de la mort dans de nombreux cas

ABD

11. La mort subite est une mort définie comme une mort :

- A- Naturelle
- B- Suspecte
- C- Faisant suite à une maladie
- D- Sans étiologie

A

5- LES BLESSURES**I- QROC**

P 2016-2017

1. Définissez l'ecchymose

- c'est l'extravasation sanguine vers le milieu interstitiel, par une rupture post traumatique des capillaires sanguin

II- QCM

P 2016-2017

1. Une plaie produite par un objet contondant a les caractéristiques suivantes sauf un :

- A- Une ecchymose péri-lésionnelle
- B- Un fond sale de la plaie
- C- Des berges linéaires,
- D- Présente de perte de substance avec abrasions périphériques
- E- Les bords sont dentelés

C

RÉSIDANAT**2. L'intérêt médico-légal de l'ecchymose est retrouvé dans toutes ces propositions, sauf une. Laquelle ?**

- A- Elle peut indiquer le point où s'est produite une violence
- B- Elle peut évoquer la date de la violence par sa couleur
- C- Elle est caractéristique d'une lésion post-mortem
- D- Elle peut révéler par sa forme la nature de l'instrument
- E- Elle peut témoigner d'une lésion vitale

C

RÉSIDANAT

3. Une blessure volontaire entraînant une incapacité totale temporaire (ITT) de travail de 21 jours

- A- Releve du tribunal de simple police
- B- relève de la même juridiction d'un accident de circulation nécessitant une ITT de moins de 3 mois
- C- relève du tribunal correctionnel
- D- est un délit
- E- est un délit et relève du tribunal correctionnel

E

RÉSIDANAT

4. L'ecchymose :

- A- Est une extravasation de sang coagulé
- B- Peut renseigner sur la forme de l'agent vulnérant
- C- Permet de dater les blessures
- D- Est toujours d'origine traumatique
- E- Permet de déterminer le caractère ante-mortem des blessures sur le cadavre

D

CONSTANTINE 2019

5. La contusion :

- A- est une solution de continuité des téguments ;
- B- est un traumatisme fermé ;
- C- est le fait d'un agent contondant ;
- D- est le fait d'un agent tranchant ;
- E- est le fait d'un agent piquant et tranchant.

BC

CONSTANTINE 2019

6. L'ecchymose :

- A- peut se produire même après la mort ;
- B- témoigne de la date de sa production par sa couleur ;
- C- est une lésion vitale ;
- D- indique le point d'impact ;
- E- est une contusion de 1er degré.

BCDE

CONSTANTINE 2019

7. La plaie simple se caractérise par :

- A- sa forme irrégulière ;
- B- ses bords déchiquetés ;
- C- sa solution de continuité ;
- D- la perte de substance ;
- E- ses bords réguliers.

CE

CONSTANTINE 2019

8. les caractéristiques de la plaie par agent contondant :

- A- la forme irrégulière ;
- B- les bords déchiquetés ;
- C- le fond ecchymotique ;
- D- les lèvres décollées ;
- E- les bords nets.

ABD

CONSTANTINE 2019 / 2018

9. La blessure ante mortem se distingue de la blessure post mortem par :

- A- sa forme ;
- B- l'hémorragie ;
- C- la coagulation du sang ;
- D- l'écartement des berges ;
- E- les bords réguliers.

BCD

CONSTANTINE 2019

10. En cas de blessures, les questions médico-légales posées sont :

- A- le lieu de l'agression
- B- la nature
- C- les circonstances
- D- l'origine
- E- le mécanisme

ABCD

CONSTANTINE 2018

11. L'ecchymose est une lésion :

- A- Due à une solution de continuité cutanéovasculaire ;
- B- Qui apparaît après 02 heures ;
- C- Qui reproduit la forme de l'agent causal ;
- D- Qui change de couleur avec le temps ;
- E- Qui se putréfie rapidement.

CD

CONSTANTINE 2018

12. L'hématome est :

- A- Une contusion de 1er degré ;
- B- Appelée une bosse hématique au niveau du cuir chevelu ;
- C- Appelée une poche hématique au niveau des muscles de la cuisse ;
- D- Une lésion post mortem ;
- E- La blessure la plus fréquente.

BC

CONSTANTINE 2018

13. Une plaie engendrée par un agent tranchant a les caractéristiques suivantes .

- A- Plus profonde que large ;
- B- Plus large que profonde ;
- C- Les bords sont nets ;
- D- Les bords sont irréguliers ;
- E- Une terminaison en queue de rat.

BCE

CONSTANTINE 2018

14. Une plaie engendrée par un agent tranchant et piquant a les caractéristiques suivantes .

- A- Plus profonde que large ;
- B- Les bords sont contus ;
- C- Présente une collerette érosive ;
- D- Provoquée par une action coupante ;
- E- Provoquée par une action perforante.

ACD

CONSTANTINE 2018

15. L'origine anté ou post mortem des blessures se base sur :

- A- L'hémorragie ;
- B- La putréfaction ;
- C- L'épanchement ;
- D- La dessiccation ;
- E- La coagulation.

AE

CONSTANTINE 2018

16. Le broiement de la jambe est :

- A- un écrasement cutanéomuculaire isolé ;
- B- une fracture complexe des 02 os de la jambe avec plusieurs fragments .
- C- une atteinte cutanéomuculaire, vasculaire et nerveuse ;
- D- une contusion du 3e degré ;
- E- une contusion du 4e degré.

CE

CONSTANTINE 2018

17. Une ecchymose est définie comme :

- A- une contusion du 1er degré
- B- une lésion qui intéresse seulement la peau
- C- une lésion qui intéresse tous les organes
- D- une cavité sanguine néoformée post traumatique
- E- une rupture pathologique isolée de micro vaisseaux

AC

CONSTANTINE 2018

18. Les lésion engendrées par un agent contondant dépendent de :

- A- la forme de l'agent causal ;
- B- sa masse ;
- C- sa vitesse de percussio ;
- D- son action pénétrante ;
- E- son action coupante.

ABC

CONSTANTINE 2018

19. Ube abrasion cutanée est :

- A- Une solution de continuité de toutes les couches de la peau
- B- Une perte de substance cutanée
- C- le fait d'un arrachage cutanée superficiel
- D- Le fait d'un agent contondant
- E- Le fait d'un agent tranchant

CD

CONSTANTINE 2018

20. L'ecchymose est :

- A- Un épanchement liquidien entre les tissus
- B- Une cavité néoformée pleine de sang
- C- Une contusion de 1er degré
- D- Un lésion qui intéresse tous les organes et les tissus
- E- uniquement cutanée

CD

CONSTANTINE 2018

21. L'intérêt médico-légal de l'ecchymose est de :

- A- identifier l'auteur de violence ;
- B- déterminer le mécanisme de sa production ,
- C- déterminer le siège du choc ;
- D- déterminer l'origine ante mortem des blessures ,
- E- dater la lésion.

CDE

CONSTANTINE 2018

22. L'évolution de l'ecchymose se fait vers:

- A- la cicatrisation ;
- B- la disparition ;
- C- la fibrose ;
- D- le parlieminement ;
- E- la putréfaction.

B

CONSTANTINE 2018

23. Une plaie contuse :

- A- présente des bords irréguliers ;
- B- présente parfois une perte de substance cutanée ;
- C- présente un fond ecchymotique ;
- D- est le fait d'un agent perforant ;
- E- est le fait d'un agent coupant.

AB

CONSTANTINE 2018

24. Une plaie par un agent tranchant à :

- A- des bords nets et réguliers ;
- B- des bords contus ;
- C- une forme linéaire ou en zigzag ;
- D- un fond ecchymotique ;
- E- une extrémité en queue de rat.

ACE

CONSTANTINE 2018

25. La fracture est:

- A- une solution de continuité osseuse. ;
- B- une contusion de 2ème degré ;
- C- une lésion uniquement antémortem ;
- D- diagnostiquée uniquement par l'imagerie en post et antémortem
- E- diagnostiquée par des crevées faites aux parties molles en cas de décès.

AE

SÉTIF

26. Vous recevez un patient qui présente une plaie linéaire mesurant 03 cm siégeant au cuir chevelu pariétal droit. Il déclare avoir été agressé par une barre de fer. Selon vous, la plaie du cuir chevelu aurait pour caractère(s) :

- A- Des bords réguliers et nets
- B- Des bords ecchymotiques
- C- Des bords déchiquetés et amincis
- D- A+C

C

SÉTIF

27. La patient a bénéficié de soins locaux et 4 points de sutures, vous jugez que l'ITT est :

- A- Inférieure à 15 jours
- B- Supérieure à 15 jours
- C- Egale à 8 jours
- D- Egale à 15 jours

SÉTIF

28. L'ecchymose :

- A- Peut être d'origine post-mortem
- B- Peut être observée sur l'os lors d'une autopsie
- C- Peut nous renseigner sur l'agent causal
- D- Est la preuve d'un traumatisme

CD ?

SÉTIF

29. Une plaie occasionnée par un instrument tranchant est une plaie :

- A- Contuse
- B- Simple
- C- A bords nets et réguliers
- D- A bords déchiquetés avec perte de substance cutanée

BC

SÉTIF

30. Une plaie occasionnée par un rasoir de coiffeur est :

- A- Une plaie contuse
- B- Une plaie simple sous forme d'une boutonnière
- C- Une plaie à bords nets et réguliers
- D- Une plaie à bords déchiquetés avec perte de substance cutanée

C

SÉTIF

31. L'examen externe d'un cadavre a mis en évidence une plaie fusiforme mesurant 2,5cm de long, béante et profonde. Vous considérez que cette plaie a été provoquée par :

- A- Un instrument tranchant
- B- Un objet piquant
- C- Un objet contondant
- D- Un objet piquant et tranchant

B

SÉTIF

32. Une personne présentant une plaie au niveau du cuir chevelu, déclare avoir reçu un coup au niveau de la tête à l'aide d'un instrument tranchant. L'examen doit normalement retrouver une plaie qui se caractérise par :

- A- Des bords réguliers et nets
- B- Des bords amincis et déchiquetés
- C- Sa forme linéaire
- D- Sa forme en boutonnière

SETIF

33. Une contusion du 4ème degré :

- A- Est grave par l'importance de la suffusion sanguine
- B- Est grave par les déchiquètements des téguments
- C- Est une lésion profonde avec conservation des os, des vaisseaux et des nerfs
- D- Est une contusion qui pourrait être à l'origine d'une insuffisance rénale

SETIF

34. L'ecchymose est :

- A- Une collection sanguine sous cutanée produite par un traumatisme
- B- Une lésion qui se colore en vert vers le 5ème Jour
- C- Une lésion qui disparaît à la vitro pression
- D- Une lésion impossible à différencier des lividités cadavériques

SETIF

35. Un certificat médical descriptif pour et blessures :

- A- N'est rédigé que si l'intéressé(e) travaille
- B- Est rédigé à chaque fois qu'une personne se blesse
- C- A pour objectif de constater les blessures et de fixer une ITT
- D- A+B+C

SETIF

36. Une personne déclare avoir reçu un coup au niveau de la tête à l'aide d'une barre de fer, qui lui a occasionné une plaie au niveau du cuir chevelu, l'examen montre une plaie avec comme caractéristiques : (Ri 2015-2016 / Novembre 2015)

- A- Des bords amincis et déchiquetés
- B- Des bords réguliers et nets
- C- Sa forme linéaire
- D- Sa forme en boutonnière

SETIF

37. Une ecchymose est :

- A- La preuve d'un éventuel traumatisme
- B- Une lésion qui siège le plus souvent au niveau du point d'impact d'un traumatisme
- C- Une blessure anté-mortem
- D- Une lésion qui disparaît à la vitropression

SETIF

38. Une plaie occasionnée par un rasoir de coiffeur est :

- A- Une plaie contuse
- B- Une plaie simple
- C- Une plaie à bords nets et réguliers
- D- Une plaie à bords déchiquetés avec perte de substance cutanée

SETIF

39. Une plaie occasionnée par un instrument tranchant et piquant est une plaie :

- A- Plus longue que profonde en forme de pente douce
- B- Plus profonde que longue
- C- Qui se termine des fois par une égratignure appelée « queue de rat »
- D- Qui est entourée par une ecchymose péri-lésionnelle

SETIF

40. Une plaie occasionnée par un instrument tranchant, est une plaie :

- A- Plus longue que profonde en forme de pente douce
- B- Plus profonde que longue
- C- Qui se termine des fois par une égratignure appelée « queue de rat »
- D- Qui est entourée par une ecchymose péri-lésionnelle

SETIF

41. Une ecchymose est une lésion qui se caractérise par :

- A- Une extravasation passive de sang qui infiltre les tissus cutanés
- B- Sa disparition à la vitropression
- C- Une évolution tinctoriale dans le temps
- D- Sa formation suite à des coups portés sur le corps d'une personne vivante ou décédée

SÉTIF

42. Une plaie occasionnée par un instrument tranchant et piquant, est une plaie :

- A- Qui a une forme en boutonnière avec des berges déchiquetées
- B- Qui est toujours vitale
- C- Qui a des bords réguliers et nets
- D- Où les caractères de la plaie et de la contusion se trouvent réunis

SÉTIF

43. Une contusion du 4ème degré est caractérisée par :

- A- L'effraction des téguments
- B- Sa survenue suite à un traumatisme par un objet tranchant
- C- Un écrasement des tissus avec conservation architecturale des vaisseaux, nerfs et muscles
- D- Son caractère vital (avant la mort)

SÉTIF

44. L'appréciation objective de la gravité d'une plaie repose sur :

- A- La longueur
- B- Le nombre de points de suture
- C- La profondeur
- D- Le siège

SETIF

45. Une contusion du 1er degré est une lésion qui se caractérise par :

- A- Une collection sanguine coagulée sous forme d'une poche et d'une bosse sous le tissu cutané
- B- Sa disparition à la vitropression
- C- Une évolution tinctoriale dans le temps
- D- Sa formation suite à des coups portés sur le corps d'une personne décédée

SETIF

46. Une plaie occasionnée par un instrument tranchant, est une plaie :

- A- Qui a une forme en boutonnière avec des berges déchiquetées
- B- Qui est toujours vitale
- C- Qui a des bords réguliers et nets
- D- Où les caractères de la plaie et de la contusion se trouvent réunis

SÉTIF

47. Une contusion du 2ème degré est caractérisée par :

- A- L'effraction des téguments
- B- Sa survenue suite à un traumatisme par un objet contondant
- C- Un écrasement des tissus avec broiement des vaisseaux, nerfs et muscles
- D- Son caractère vital (avant la mort)

SETIF

48. Une plaie occasionnée par un instrument tranchant peut être considérée comme un délit si :

- A- Elle est profonde et pénétrante
- B- Et seulement si l'ITT qu'elle a engendrée est supérieure à 15 jrs
- C- L'instrument causal est métallique
- D- Elle siège dans une partie vitale du corps comme le cou

SETIF

49. Une plaie occasionnée par une pierre est une plaie :

- A- Contuse
- B- Simple
- C- A bords nets et réguliers
- D- A bords déchiquetés avec perte de substance

SÉTIF

50. Une contusion du 4ème degré est caractérisée par :

- A- L'effraction des téguments
- B- Sa survenue suite à un traumatisme par un objet tranchant
- C- Sa gravité qui engage le pronostic vital
- D- Son caractère vital (avant la mort)

SETIF

51. Les caractéristiques de l'ecchymose :

- A- C'est une extravasation du sang qui infiltre et se coagule dans les tissus
- B- Elle disparaît à la vitropression
- C- Elle a une évolution tinctoriale
- D- C'est une lésion vitale

SÉTIF

52. La collerette d'essuyage

- A- Est constante sur l'orifice d'entrée
- B- Est pathognomonique de l'orifice d'entrée
- C- Est due à l'incrustation des grains de poudre
- D- Est due à la crasse qui couvre la balle

SETIF

53. La plaie par arme tranchant :

- A- Est une pâlée confuse
- B- Est une plaie simple
- C- Les bords sont nets et réguliers
- D- Les bords sont irréguliers

SETIF

54. Une plaie contuse est une plaie :

- A- Occasionnée par un objet tranchant
- B- Qui est toujours vitale
- C- Ayant des bords réguliers et nets
- D- Où la plaie et la contusion sont associées

III- CAS CLINIQUE P2 2019-2020

Patient MB ramené par ces collègues dans un état d'obnubilation, juste après une agression sur les lieux de travail.

1. **Quelle est la nature de la lésion ? Donner une définition.**
2. **Quelle est la nature de l'instrument ?**
3. **Quelle signification donnez-vous à cette incapacité de 10j ?**
4. **Dans quelle législation trouve-t-elle sa définition ?**
5. **Peut-il produire ce certificat dans son dossier de plainte ?**
6. **Citez les éléments cliniques et paracliniques de la mort cérébrale ?**

IV- CAS CLINIQUE 2020

Vous recevez dans votre cabinet de médecine générale une patiente adulte et qui consulte pour des coups et blessures volontaires. A l'examen vous constatez la présence des lésions de violence sur le corps à type :
 une ecchymose de couleur rouge sombre au niveau du genou droit.
 un hématome du cuir chevelu de 02 cm x 02 cm, occipital médian.
 une plaie à bords réguliers au niveau de la cuisse droite.

1. **quelle est votre conduite à tenir ?**
 - A- Traitement médical avec soins et suture.
 - B- Rédiger un rapport médico-légal.
 - C- Fixer une ITT.
 - D- Déclaration sous le consentement du malade.
 - E- Rédiger un certificat médical descriptif.

AD

2. **les lésions décrites sont causées par :**
 - A- Un agent contondant uniquement.
 - B- Un agent tranchant uniquement.
 - C- Un agent corrosif.

Ali Kouidri

- D- Un agent contondant et corrosif
- E- Un agent contondant et tranchant.

E

3. la patiente a été orientée chez un médecin légiste qui lui a fixé une ITT.

- A- L'ITT a une définition juridique.
- B- L'ITT a une définition médicale.
- C- L'ITT est l'équivalent d'un arrêt de travail.
- D- L'ITT dépend de l'activité professionnelle ;
- E- L'ITT ne dépend pas de l'activité professionnelle.

AD

4. Une ITT de 15 jours a été fixée par le médecin légiste. Théoriquement les faits sont qualifiés :

- A- comme délit.
- B- comme contravention.
- C- comme crime.
- D- par l'avocat de la victime.
- E- par le médecin légiste.

AD

5. Le rapport médico-légal doit être délivré à :

- A- Un ami de la victime
- B- L'époux de la victime ;
- C- L'intéressé.
- D- L'autorité requérante s'il ya une réquisition
- E- Au tuteur légal parce que c est un incapable majeur

CD

V- CAS CLINIQUE 2019

Vous êtes médecin de garde aux urgences médicales et vous recevez un patient déclarant être victime des coups et blessures volontaires par son voisin. À l'examen vous constatez les lésions suivantes : - une abrasion cutanée de 03 cm x 0,5 cm de dimension, surmontée de croûtes, au niveau de la face dorsale de la main gauche en regard du 3ème métacarpien.
une ecchymose au niveau de la cuisse gauche ;
un hématome au niveau du membre supérieur gauche ;

une plaie contuse au niveau de la cuisse droite ;
 une plaie linéaire à bords réguliers, superficielle de 15 cm de long, suturée par 15 points au niveau de la face postéro-externe, du 1/3 supérieur de l'avant-bras gauche.

1. selon les lésions, quels sont les agents utilisés par l'auteur :

- A- agent tranchant ;
- B- agent contondant ;
- C- agent piquant ;
- D- agent tranchant et piquant ;
- E- agent piquant et contondant.

AB

2. votre description des lésions est incomplète, quelles lésions qui ne sont pas décrites correctement :

- A- l'abrasion cutanée ;
- B- l'ecchymose ;
- C- l'hématome ;
- D- la plaie contuse ;
- E- la plaie linéaire

BCD

3. selon vous, le CDI est un document :

- A- élaboré par le médecin légiste ;
- B- élaboré par le médecin traitant quel que soit sa spécialité ;
- C- facultatif et n'est pas obligatoire ;
- D- qui porte la description des lésions, qui ne porte que les plaintes du patient.

BD

4. après sa consultation chez un médecin légiste, une ITT pénale a été fixée à 15 jours, alors les faits peuvent être qualifiés par la juridiction comme:

- A- un crime ;
- B- un délit ;
- C- une contravention ;
- D- un délit par rapport au nombre de jours ;

Ali Kouidri

E- un délit par rapport à l'agent tranchant.

BCE

5. l'ITT pénale est fixée par :

- A- le médecin traitant ;
- B- le médecin de travail ;
- C- le médecin légiste uniquement
- D- le médecin traitant expert ;
- E- le juge d'instruction.'

C

VI- CAS CLINIQUE 2019

Vous recevez aux urgences médico-judiciaires une jeune fille, âgée de 15 ans, accompagnée de ses parents. Elle vous déclare qu'elle a reçu quelques heures auparavant des coups de poing sur le corps par une personne adulte. La patiente n'a pas d'antécédents particuliers. A l'examen clinique vous avez noté la présence d'une plaie contuse de l'arcade sourcilière de 04 cm de longueur, saignante.

Un certificat médical pour coups et blessures a été demandé pour engager les poursuites judiciaires contre l'auteur :

1. Quels sont les principes généraux de la rédaction d'un certificat médical :

- A- donner une description précise des lésions ;
- B- fixer l'ITT sur le certificat descriptif;
- C- orienter la patiente vers le service de médecine légale pour fixer l'ITT ;
- D- le certificat doit être lisible ;
- E- se contenter des dires du patient.

ACD

2. A qui faut-il remettre le certificat ?

- A- à la victime ;
- B- au procureur de la république ;
- C- à l'officier de police judiciaire ;
- D- au directeur de l'hôpital ;
- E- au tuteur légal.

E

3. Sont considérées comme délit les blessures :

- A- volontaires ayant nécessité une ITF de 08 jours ;
- B- volontaires ayant nécessité une ITT de 40 jours ,
- C- volontaires ayant nécessité une ITT de 15 jours ;
- D- involontaires ayant nécessité une ITT de 90jours ;
- E- involontaires ayant nécessité une ITT de 80jours

B

4. La juridiction qui juge les affaire en matière de coups et blessures est :

- A- le tribunal correctionnel quand l'ITT est supérieure à 15 jours dans les coups et blesseures volontaires ;
- B- le simple trbunale de police quand l'itt est supérieure à 03 mois dans les coups et blessures invonlontaires ;
- C- Le simple tribunal de plocie quand L'ITT égale à 03 mois dans les coups et blessures invonlontaire ;
- D- Le simple tribunal de plocie quand L'ITT égale à 15 mois dans les coups et blessures vonlontaire ;
- E- Le simple tribunal de plocie quand L'ITT inférieure à 15 mois dans les coups et blessures vonlontaire ;

ACE

5. l'ITT :

- A- à une définition juridique ;
- B- à une définition médicale ;
- C- est l'équivalent de l'arrêt de travail,
- D- est une incapacité totale de travail, .
- E- est la durée de la gêne fonctionnelle des actes de la vie courante .

ADE

VII- CAS CLINIQUE CONSTANTINE 2018

Vous recevez en consultation un enfant de 10 ans, violenté par son enseignant au sein de l'école.

1. L'enfant est accompagné de sa maman :

- A- l'enfant doit être examiné seul ;
- B- l'enfant doit être examiné en présence de sa maman ;
- C- l'interrogatoire de l'enfant est indispensable ;
- D- l'examen médical porte uniquement sur la région traumatisée ;
- E- l'examen médical doit porter sur l'ensemble du corps.

BCE

2. Le certificat pour coups et blessures doit mentionner :

- A- les circonstances de cette violence ;
- B- le lieu de la violence ;
- C- la date de la violence ;
- D- le lien de parenté entre l'enfant et l'auteur des violences ;
- E- la répétition ou non de ces violences dans le temps.

ABC

3. L'examen de l'enfant montre des ecchymoses de la loue gauche, parallèles, mesurant 05 à 06 cm de longueur sur 01 cm de largeur environ. Ces lésions sont le fait de :

- A- d'agent tranchant ;
- B- d'agent piquant ;
- C- d'agent contondant ;
- D- d'agent piquant et tranchant ;
- E- d'agent tranchant et contondant.

C

4. La maman déclare que l'enseignant a frappé son enfant avec une ceinture. Vos pensez que ces lésions sont le fait de :

- A- d'une projection contre le bord de la table ;
- B- d'une chute sur le bord de l'estrade ;
- C- d'une gifle ;
- D- d'une ceinture ;
- E- d'un coup de poing.

C

5. L'ITT médico-légale (pénale) à attribuer doit correspondre à :

- A- un arrêt de travail ;
- B- un repos ;
- C- une période durant laquelle l'enfant ressent des douleurs ;
- D- une période durant laquelle l'enfant éprouve des difficultés à accomplir les gestes courant de la vie quotidienne ;
- E- une période de convalescence.

D

6- LES BLESSURES PAR PROJECTILES D'ARMES À FEU

P 2016-2017

1. Quels sont les caractères inconstants d'une plaie produite par projectile d'une arme à feu (Cocher la réponse fausse)

- A- La collerette érosive
- B- La collerette d'essuyage
- C- La zone de tatouage
- D- La zone d'estompage
- E- La chambre de mine

A

RÉSIDANAT

2. Devant une plaie balistique. il faut

- A- Exciser la peau au nr/eau d's berges pour encourager le drainage ultérieur
- B- Faire des incisions aponevrotiques profondes
- C- Saturer les nerfs sectionnes
- D- Enlever les fragments osseux dans une fracture commumtive
- E- Réaliser un pansement compressif

E

RÉSIDANAT

3. Dans les traumatismes balistiques les brûlures cutanées par explosifs réalisent :

- A- Des lésions oe ruissellement
- B- Des lésions dyschromiques
- C- Des lesons de poicycnblage
- D- Des lésions avec atteinte de la couche basale de Malpighi
- E- Des lésons cratenformes

C

CONSTANTINE 2020

4. L'orifice d'entrée est caractérisé par son :

- A- Son diamètre qui est nettement supérieur à celui du projectile ;
- B- Une collerette érosive ;
- C- Une collerette d'essayage ;
- D- Une hémorragie même sur un cadavre ;
- E- Son inconstance.

BC

CONSTANTINE 2019

5. L'orifice d'entrée d'un projectile d'une arme à feu :

- A- a une collerette érosive ;
- B- est inconstant ;
- C- a un diamètre plus grand que celui du projectile en cas d'un tir de loin ;
- D- est de forme circulaire quand le coup est tiré obliquement ;
- E- a une collerette d'essayage.

AE

CONSTANTINE 2018

6. La zone de tatouage d'une plaie balistique est :

- A- Inconstante ;
- B- Une trace de la fumée du tir ;
- C- Le fait d'incrustation des grains de poudre ;
- D- Le fait de la crasse qui accompagne la balle ;
- E- Une ecchymose périphérique.

AC

CONSTANTINE 2018

7. L'orifice d'entrée d'une plaie balistique au niveau de l'épaule montre :

- A- une collerette érosive constante ;
- B- une zone de tatouage constante ;
- C- un orifice d'entrée proprement dit constant ;
- D- une zone d'estompage qui peut être absente ;
- E- une collerette d'essayage constante.

ACD

8. L orifice de sortie de projectile d'arme à feu :

- A- est constant ;
- B- pic sente une collerette érosive
- C- présente des bords irréguliers;
- D- à des berges dirigées vers l'extérieur
- E- présenté une zone d'estompage.

CD

SÉTIF

9. Une plaie occasionnée par un projectile d'arme à feu tiré d'une distance de 50m au niveau de la face pourrait avoir comme caractéristiques :

- A- Une collerette d'essuyage
- B- Une zone de tatouage
- C- Une collerette érosive
- D- Une ecchymose périlésionnelle

SETIF

10. L'examen d'un cadavre objective une plaie de forme arrondie mesurant 0,6cm de diamètre et qui présente une érosion à son pourtour avec un dépôt noirâtre dans son cercle interne, votre diagnostic évoque une plaie occasionnée par :

- A- Une tige métallique souillée
- B- Un projectile d'arme à feu tiré à bout portant
- C- Un projectile d'arme à feu tiré à bout touchant
- D- Un projectile d'arme à feu tiré à une distance > 50 cm

SETIF

11. Sur le cadavre d'une personne décédée suite à un coup de feu, tiré d'un pistolet à bout touchant sur une peau découverte, on peut retrouver :

- A- Une chambre de mine sous la peau aux pourtours de l'orifice d'entrée
- B- Une empreinte de la bouche du canon sur la peau
- C- Une zone de tatouage
- D- Pas de réponse juste

SETIF

12. Sur une plaie occasionnée par un coup de feu tiré à une distance de 50m sur une peau couverte par des vêtements, on peut trouver :

- A- Une collerette érosive
- B- Une collerette d'essuyage
- C- Une ecchymose avec une zone d'estompage
- D- Une zone de tatouage

SETIF

13. L'inspection d'une plaie d'entrée occasionnée par un projectile d'arme à feu sur une partie découverte d'un corps, met en évidence une aréole de fumée disposée au pourtour d'une plaie arrondie avec présence d'un piqueté de grains grisâtre incrustés dans la peau, vous estimez que le coup de feu a été donné à une distance :

- A- Bout touchant
- B- Bout portant
- C- Intermédiaire
- D- Longue

14. Sur une plaie d'entrée occasionnée par un coup de feu tiré à une distance de 50cm sur une peau nue d'une personne vivante, on peut trouver :

- A- Une collerette érosive
- B- Une collerette d'essuyage
- C- Une ecchymose avec zone d'estampage
- D- Une zone de tatouage

II- CAS CLINIQUE P3 2019-2020

Vous êtes un médecin généraliste aux urgences, et un policier vient vous emmener avec lui pour constater le décès d'un cadavre.

1. Etes-vous obligé de vous déplacer avec cet officier ?

2. Etapes de la levée de corps, plus l'intérêt médico-légal.

3. Quel est l'agent vulnérable par rapport aux données.

4. Quel est l'aspect lésionnel sur le plan osseux qu'on va trouver à l'autopsie.

5. Les données anamnestiques que vous allez demander, plus les éléments à rechercher sur la scène de crime pour aider l'officier.

6. Confirmer l'original criminel du décès.

III- CAS CLINIQUE P1 2015-2016

Vous recevez à votre garde au service des urgences chirurgicales, le nommé Ali.B âgé de 40 ans, qui a été évacué par les éléments de la protection civile, dans un tableau d'état de choc hémodynamique suite à un traumatisme balistique par projectile d'arme à feu

Vous constatez sur lui, au bloc chirurgical, la présence à l'hypochondre gauche, de deux plaies contuses d'aspect arrondies entourées chacune d'un halo (auréole) parcheminé et d'abrasions punctiformes noirâtres, ainsi qu'une plaie contuse arrondie au niveau de la fosse lombaire gauche. Par ailleurs, l'exploration chirurgicale retrouve des plaies intestinales et un éclatement du parenchyme rénal gauche (qui a motivé une néphrectomie) et un projectile d'arme à feu incrusté au niveau du rachis lombaire d'où il a été extrait chirurgicalement.

1. Quelle est la problématique médico-légale majeure posée par le constat de ce type de blessures ? (01 pt)

- Déterminer la nature de cette blessure, en distinguant plaie d'entrée et plaie de sortie

2. Citez les autres questions médico-légales qui se posent lors de ce constat ?

- Direction et sens du tir ?
- Distance du tir ?
- Type de l'arme à feu ?
- Origine anté ou post mortem de la blessure ?

3. Quels sont les caractères anatomopathologiques macroscopiques de ces blessures pour étayer ce diagnostic ? (03 pts)

- **La plaie d'entrée** : orifice de pénétration, collerette érosive, ecchymose périphérique, collerette d'essuyage, zone de tatouage, zone d'estompage (avec explications)
- **La plaie de sortie** : plaie contuse sans particularité aucune, présence éventuelle de débris parenchymateux ou esquilles osseuses

4. Ces éléments sont-ils toujours constants ? Et quel est l'intérêt médico-légal qui en découle ? (01 pt)

Ali Kouidri

- Les caractères constants : orifice de pénétration, collerette érosive, ecchymose périphérique
- Les caractères inconstants : collerette d'essuyage, zone de tatouage
- Les caractères inconstants signent la plaie d'entrée et oriente sur la distance du tir

5. Quelles sont les précautions que vous devriez prendre, nécessaires pour l'enquête ? (01 pt)

- Etablir un certificat descriptif
- Prélèvements et mise sous scellés des vêtements et du projectile extrait, pour une
- étude balistique et recherche de résidus de tir

Au 3ème jour de son hospitalisation, il décède dans un tableau de choc septique. Vous établissez alors le certificat médical de constat de décès.

6. comment allez-vous typer ce décès ? (1/2 pt)

Mort d'origine violente

7. Précisez la cascade étiologique que vous allez remplir sur le volet médical ? (01 pt)

La cause directe : Un choc septique

La cause intermédiaire : une surinfection (infection nosocomiale)

La cause initiale : un traumatisme balistique abdominale (par projectile d'arme à feu)

IV- CAS CLINIQUE CONSTANTINE 2019

Vous êtes médecin de garde aux urgences médicales et vous recevez un patient déclarant être victime des coups et blessures volontaires par son voisin. À l'examen vous constatez les lésions suivantes :

- une abrasion cutanée de 03 cm x 0,5 cm de dimension, surmontée de croûtes, au niveau de la face dorsale de la main gauche en regard du 3ème métacarpien.
- une ecchymose au niveau de la cuisse gauche ;
- un hématome au niveau du membre supérieur gauche ;

Les blessures par projectiles d'armes à feu

- une plaie contuse au niveau de la cuisse droite ;
- une plaie linéaire à bords réguliers, superficielle de 15 cm de long, suturée par 15 points au niveau de la face postéro-externe, du 1/3 supérieur de l'avant-bras gauche.

1. selon les lésions, quels sont les agents utilisés par l'auteur :

- A- agent tranchant ;
- B- agent contondant ;
- C- agent piquant ;
- D- agent tranchant et piquant ;
- E- agent piquant et contondant.

AB

2. votre description des lésions est incomplète, quelles lésions qui ne sont pas décrites correctement :

- A- l'abrasion cutanée ;
- B- l'ecchymose ;
- C- l'hématome ;
- D- la plaie contuse ;
- E- la plaie linéaire

BCD

3. selon vous, le CDI est un document :

- A- élaboré par le médecin légiste ;
- B- élaboré par le médecin traitant quel que soit sa spécialité ;
- C- facultatif et n'est pas obligatoire ;
- D- qui porte la description des lésions ,
- E- qui ne porte que les plaintes du patient.

BD

4. après sa consultation chez un médecin légiste, une ITT pénale a été fixée à 15 jours, alors les faits peuvent être qualifiés par la juridiction comme:

- A- un crime ;
- B- un délit ;
- C- une contravention ;
- D- un délit par rapport au nombre de jours ;
- E- un délit par rapport à l'agent tranchant.

BCE

5. l'ITT pénale est fixée par :

- A- le médecin traitant ;
- B- le médecin de travail ;
- C- le médecin légiste uniquement
- D- le médecin traitant expert ;
- E- le juge d'instruction.'

C

7- LES ACCIDENTS DE TRAFIC

CONSTANTINE 2020

1. En algérie le taux d'alcool (dans le sang) toléré par la loi lors de la conduite d'automobile est de :

- A- 0,8 g/l,
- B- 0,5 g/l,
- C- 1 g/l,
- D- 0,2 g/l,
- E- 1,2 g/l.

D

CONSTANTINE 2020

2. lorsqu'un vous ramène un conducteur en état d'ivresse pour prélèvement sanguin :

- A- La réquisition n'est pas obligatoire ;
- B- Il faut exiger une réquisition judiciaire ;
- C- Il faut faire un examen clinique systématique ;
- D- Il faut prélever du sang si le conducteur est consentant ;
- E- Il faut prélever du sang même si le conducteur n'est pas consentant.

BCD

II- CAS CLINIQUE 2019

Un sujet de sexe masculin, âgé de 32 ans, identifié comme F.S, victime d'un accident de la circulation (selon le témoignage) et qui a été transféré aux urgences chirurgicales et pris en charge pour un traumatisme crânien sévère et un traumatisme abdominal il est décédé une semaine après son hospitalisation.

1. Le constat de décès doit être rédigé par :

- A- le médecin traitant sur réquisition des autorités ;
- B- le médecin légiste ;
- C- le médecin traitant sans réquisition
- D- le médecin de la protection civile ;

Ali Kouidri

E- le directeur de garde.

C

2. Dans le constat de décès, le médecin:

- A- doit remplir la partie supérieure seule ;
- B- doit remplir la partie inférieure seule ;
- C- doit remplir les deux parties (supérieure et inférieure) ;
- D- doit remplir le verso de l'imprimé uniquement ;
- E- doit joindre le compte rendu médical à d'imprimé du constat de décès .

C

3. Le médecin dans ce cas doit mentionner sur le constat que :

- A- la mort est constante et réelle ;
- B- la mort est accidentelle ;
- C- la mort est violente ;
- D- la mort est naturelle ;
- E- la mort pose un obstacle médico-légal.

C

4. Le constat de décès doit être remis :

- A- aux parents ;
- B- au procureur de la république ;
- C- au directeur de garde ;
- D- au bureau des entrées ;
- E- à l'officier de police judiciaires

D

5. Le procureur de la république a ordonné une autopsie judiciaire, et dans ce cas :

- A- il faut l'accord des parents
- B- il faut l'accord du directeur de l'hôpital;
- C- il faut identifier le cadavre ;
- D- il faut rechercher la cause de la mort ;
- E- il faut déterminer la circonstance médico-légale (tel que un crime masqué par l'accident)

DE

8- LE SYNDROME ASPHYXIQUE

CONSTANTINE 2020

1. syndrome asphyxique est observé dans :

- A- Les traumatismes thoraciques ;
- B- Les accidents vasculaires cérébraux ;
- C- Les traumatismes crâniens ;
- D- Les asphyxies mécaniques uniquement;
- E- Les plaies pleuro-pulmonaires.

ABCE

CONSTANTINE 2020

2. Étymologiquement, l'asphyxie est :

- A- Une suspension des fonctions vitales ;
- B- La réduction de la respiration ;
- C- L'absence de la respiration ;
- D- L'absence de pouls ;
- E- Une suspension de toutes les fonctions de l'organisme.

D

CONSTANTINE 2018

3. Les asphyxies mécaniques comprennent :

- A- l'asphyxie par le gaz de monoxyde de carbone ;
- B- l'asphyxie par un gaz inerte ;
- C- l'asphyxie par strangulation à la main ;
- D- l'asphyxie par pendaison ;
- E- l'asphyxie par strangulation au lien.

CDE

CONSTANTINE 2018

4. Les signes autopsiques dans les asphyxies mécaniques sont :

- A- un ballonnement de l'abdomen
- B- une rougeur des conjonctives ;
- C- un œdème cérébral ;
- D- une cyanose de la face ;
- E- une pâleur cutanéomuqueuse.

BCD

SÉTIF

5. L'asphyxie peut être due à

- A- Une pathologie de l'appareil cardiorespiratoire
- B- Un empêchement mécanique à la respiration
- C- Une inhibition
- D- A+B+C

D

SÉTIF

6. L'anoxie cérébrale peut être occasionnée par :

- A- Un défaut d'oxygène dans l'air ambiant
- B- Une atteinte traumatique des voies respiratoires
- C- Une hémorragie grave
- D- Une atteinte des mécanismes respiratoires au niveau cellulaire

ABCD

SÉTIF

7. L'anoxie cérébrale peut être due à :

- A- Une hémorragie externe grave et aiguë
- B- Une décompensation cardiaque aiguë et grave
- C- Une intoxication au CO
- D- Une strangulation

ABCD

SÉTIF

8. Dans la mort suite à une asphyxie mécanique, la cause peut être due à :

- A- Une cardiopathie ischémique
- B- Un traumatisme de l'appareil laryngé
- C- Une intoxication au CO
- D- Une fausse route alimentaire

SÉTIF

9. Le tableau clinique d'une asphyxie est marqué initialement par des troubles subjectifs à cause de :

- A- La stimulation du système vagal
- B- La nature du métabolisme cérébral qui est exclusivement anaérobique
- C- Manque d'oxygène dans le cortex cérébral
- D- Manque d'oxygène dans le tronc cérébral

SÉTIF

10. L'asphyxie est secondaire à :

- A- Une décompensation d'une pathologie cardiaque
- B- Un empêchement mécanique à la respiration
- C- Une intoxication
- D- Une hémorragie abdominale

9- PENDAISON

P 2016-2017

1. Le sillon de pendaison est : cocher la réponse fausse

- A- Oblique vers le haut
- B- Incomplet sous le nœud
- C- Sous mentonnier
- D- Horizontal
- E- Se parcheminé par le fait de la déshydrations du cadavre

D

CONSTANTINE 2020

2. La pendaison :

- A- Peut être partielle ;
- B- Peut être complète ;
- C- Se caractérise par des lividités distales souvent en gants et en chaussettes ;
- D- Se caractérise par un sillon cervical bas-situé ;
- E- Se caractérise par une ecchymose pharyngée antérieure fréquente.

ABC

CONSTANTINE 2019

3. L'examen nécrosique d'un pendu montre en général :

- A- une boursoufflure du visage.
- B- des lividités distales.
- C- des lividités carminées.
- D- un sillon cervical oblique et incomplet.
- E- un sillon cervical horizontal et complet.

BD

CONSTANTINE 2019

4. Le sillon cervical en cas de pendaison est habituellement :

- A- horizontal.
- B- oblique.
- C- complet.
- D- bas situé.
- E- haut situé.

BE

CONSTANTINE 2018

5. Au cours de la pendaison, le sillon est :

- A- Au-dessous du larynx ;
- B- Au-dessus du larynx ;
- C- Est haut situé ;
- D- Est oblique ;
- E- Est ecchymotique.

BCDE

CONSTANTINE 2018

6. L'examen externe et l'autopsie d'un pendu retrouvent :

- A- Les lésions d'Amussat ;
- B- Le manchon ecchymotique péricarotidien ;
- C- L'ecchymose en bordure du sillon ;
- D- Les lividités qui sont distales ;
- E- La cyanose de la face.

ABCDE

CONSTANTINE 2018

7. Au cours de la pendaison, la mort survient par :

- A- compression des carotides ;
- B- obturation des voies respiratoires ;
- C- compression de la trachée ;
- D- obstruction de la bouche ;
- E- possibilité d'une inhibition reflexe.

AE

CONSTANTINE 2018

8. La pendaison simulée se caractérise par :

- A- la présence d'ecchymoses au niveau du sillon ;
- B- l'absence d'ecchymose au niveau du sillon ;
- C- la présence d'autres lésions qui expliquent la mort ;
- D- la présence de lividités distales ;
- E- une différence du taux de phospholipides de part et d'autre du sillon cervical.

BC

CONSTANTINE 2018

9. Dans le cas d'une pendaison :

- A- le sillon cervical est bas situé et oblique ;
- B- le sillon cervical est bas situé et horizontal ;
- C- les lividités sont distales ;
- D- le sillon cervical est haut situé et oblique ;
- E- les lividités sont cervicales postérieures.

CD

CONSTANTINE 2018

10. Le diagnostic de pendaison vitale est évoqué devant :

- A- des stigmates unguéaux en péribuccal ;
- B- un sillon cervical horizontal bas situé ;
- C- un sillon cervical oblique bas situé ;
- D- un sillon cervical oblique haut situé ;
- E- des lividités postérieures très marquées au niveau des membres inférieurs.

D

SETIF

11. La pendaison est une asphyxie mécanique où :

- A- Les lividités cadavériques sont toujours localisées au niveau des membres inférieurs et les extrémités distales des membres supérieurs
- B- La traction du lien est active vers le haut
- C- Le sillon cervical est un élément déterminant dans le diagnostic
- D- La mort peut être due à un mécanisme d'inhibition

SETIF

12. La pendaison est une asphyxie dans laquelle :

- A- Les lividités cadavériques sont toujours localisées au niveau des membres inférieurs et au niveau des mains
- B- Le sillon cervical est toujours présent
- C- Le sillon est en général haut situé, incomplet et oblique vers le haut
- D- A+B+C

SETIF

13. La pendaison est une asphyxie mécanique caractérisée généralement par :

- A- Un sillon cervical horizontal, haut situé et incomplet
- B- Un sillon cervical vertical, haut situé et incomplet
- C- Sa fréquence comme le 1er moyen utilisé pour se suicider
- D- Aucune réponse juste

SETIF

14. La pendaison est une asphyxie mécanique où :

- A- Les lividités cadavériques sont toujours localisées au niveau des membres inférieurs et les extrémités distales des membres supérieurs
- B- La traction du lien est active.
- C- Le sillon cervical est un élément déterminant dans le diagnostic
- D- La mort peut être due à un mécanisme respiratoire, circulatoire ou d'inhibition

SETIF

15. Les signes cadavériques en faveur d'une pendaison vitale sont :

- A- Des lividités cadavériques distales
- B- Une fracture ecchymotique du cartilage thyroïde
- C- Un sillon cervical complet horizontal et bas situé
- D- Des pétéchies sous pleurales et sous péricardiques

16. Le sillon cervical de la pendaison est :

- A- Bas situé
- B- Oblique haut situé
- C- Incomplet
- D- Horizontal

10- STRANGULATION

CONSTANTINE 2019

1. un sillon cervical unique, horizontal et bas situé faisant évoquer :

- A- une pendaison
- B- une strangulation au lien.
- C- une circulaire du cordon ombilical.
- D- une suffocation.
- E- un enlèvement.

B

CONSTANTINE 2019

2. Le sillon cervical en cas de strangulation est habituellement :

- A- horizontal,
- B- oblique,
- C- complet,
- D- bas situé,
- E- haut situé.

ACD

CONSTANTINE 2018

3. Le sillon de la strangulation au lien est :

- A- Haut situé, horizontal ;
- B- Bas situé, oblique ;
- C- Haut situé, oblique ;
- D- Bas situé, horizontal ;
- E- Très marqué si le lien est souple.

D

CONSTANTINE 2018

4. Généralement dans la strangulation à la main :

- A- On retrouve un désordre des lieux ;
- B- Il s'agit d'une mort criminelle ;
- C- On retrouve des stigmates unguéaux sur le cou ;
- D- On retrouve des ecchymoses au niveau de l'abdomen ;
- E- Le larynx est souvent lésé.

ABCE

CONSTANTINE 2018

5. Le sillon cervical d'une strangulation au lien :

- A- est oblique, bas situé ;
- B- est horizontal, bas situé ;
- C- est horizontal, haut situé ;
- D- est oblique, haut situé ;
- E- est situé au-dessous du larynx.

BE

CONSTANTINE 2018

6. La strangulation à la main :

- A- son mécanisme de la mort est une compression des carotides ;
- B- son mécanisme de la mort est une obstruction des voies respiratoires ;
- C- c'est un mode de suicide ;
- D- c'est un mode de crime ;
- E- c'est un mode d'accident.

BD

CONSTANTINE 2018

7. Le diagnostic de strangulation à la main est évoqué devant :

- A- un sillon cervical complet ;
- B- un sillon cervical incomplet ;
- C- des Taches ecchymotiques de la face postérieure du cou ;
- D- des Tâches ecchymotiques de la face antérieure du cou ;
- E- une plaie contuse ovalaire latéro-cervicale.

D

SÉTIF

8. Dans la strangulation au lien, le sillon cervical est le plus souvent :

- A- Oblique, complet et bas situé
- B- Oblique, incomplet et haut situé
- C- Horizontal, complet et bas situé
- D- Horizontal, incomplet et haut situé

SETIF

9. La strangulation à la main est une asphyxie mécanique qui :

- A- Peut être d'origine suicidaire
- B- Peut poser un problème de diagnostic avec la pendaison
- C- Est le plus souvent d'origine accidentelle
- D- Associe un syndrome asphyxique avec des lésions du larynx

SETIF

10. Le diagnostic d'une strangulation au lien repose sur la présence

- A- D'un sillon cervical horizontal, bas situé et complet
- B- Une cyanose intense au visage
- C- Une hémorragie sous conjonctivale aux yeux
- D- Un œdème pulmonaire aigu

SETIF

11. La strangulation à la main est une asphyxie mécanique qui :

- A- Peut être d'origine suicidaire
- B- Peut poser un problème de diagnostic avec la pendaison
- C- Est le plus souvent d'origine criminelle
- D- Associe un syndrome asphyxique avec des lésions du larynx

SETIF

12. La strangulation à la main est une asphyxie mécanique qui :

- A- Peut être d'origine suicidaire
- B- Peut poser un problème de diagnostic avec la pendaison
- C- Est le plus souvent d'origine criminelle
- D- Associe un syndrome asphyxique avec des lésions du larynx

SETIF

13. La strangulation au lien :

- A- C'est une forme fréquente de suicide
- B- C'est une asphyxie atmosphérique
- C- Le sillon est généralement haut situé, sans mandibulaire
- D- S'accompagne souvent de lésions de l'appareil laryngé

14. Le diagnostic d'une strangulation à la main peut être évoqué devant :

- A- La présence d'un désordre à l'état des lieux et des vêtements
- B- La présence d'excoriations parcheminées, en cou d'ongle au niveau
- C- La présence de lésions au niveau de l'appareil laryngé
- D- La présence de signes de violence sexuelle

15. La strangulation au lien :

- A- Est une forme fréquente d'infanticide
- B- Est une asphyxie atmosphérique
- C- Le sillon est complet, horizontal et bas situé
- D- S'accompagne souvent de lésions de l'appareil laryngé

II- CAS CLINIQUE 2019

Suite à la découverte d'un cadavre d'un jeune homme, identifié comme XY, âgé de 40 ans, décédé à son domicile, vous êtes requis par un officier de la police judiciaire pour une levée de corps.

1. dans ces conditions :

- A- une réquisition verbale peut suffire pour le déplacement ;
- B- une réquisition écrite est obligatoire pour le déplacement ;
- C- une réquisition écrite doit être exigée pour la remise du document médical ç
- D- la levée de corps est une mission qui peut être confiée à tout médecin praticien autorisé à exercer sur le territoire national ;

2. au domicile vous constatez : un corps allongé sur son lit, vêtu et couvert d'un drap. L'examen du cou montre la présence d'un sillon cervical, ecchymotique, complet, bas situé. Cet aspect fait évoquer :

- A- une mort naturelle
- B- une mort violente par strangulation au lien ;
- C- une mort violente par pendaison ;
- D- une mort violente par strangulation à la main ;
- E- une mort suicidaire par une intoxication médicamenteuse.

B

3. quelle serait la forme médico-légale de la mort qui devrait être portée sur le certificat de constat de décès :

- A- mort naturelle ;
- B- 'mort violente ;
- C- mort indéterminée ;
- D- pose obstacle médico-légal à l'inhumation ;

BD

4. dans ce cas le constat de décès sera :

- A- remis à la famille du défunt ;
- B- remis à l'officier de police judiciaire ;
- C- remis au directeur de l'hôpital ;
- D- adressé au bureau des entrées de l'hôpital ;
- E- adressé directement à la direction de la santé et de la population.

B

5. le procureur de la république peut demander dans ce cas :

- A- l'avis du directeur de l'hôpital ;
- B- une autopsie scientifique ;
- C- 'une autopsie judiciaire ;
- D- une autopsie judiciaire sauf dans le cas où la famille s'oppose à la pratique de cette autopsie ;

C

11- SUBMERSION

CONSTANTINE 2020

1. La noyade :

- A- Est une mort suspecte ;
- B- Vraie donne l'aspect de noyé bleu ;
- C- N'est jamais criminelle;
- D- Est vitale en présence du champignon de mousse faisant issue des oreilles ;
- E- Par syncope donne l'aspect de noyé bleu.

AB

CONSTANTINE 2020

2. Les diatomées sont :

- A- Des algues siliceuses multicellulaires ;
- B- Des algues siliceuses monocellulaires ;
- C- Résistantes à la putréfaction ;
- D- Retrouvées dans la moelle osseuse en cas de noyade vraie uniquement ;
- E- Des algues qui pénètrent par plusieurs voies (respiratoire, digestive, sanguine).

BCE

CONSTANTINE 2019

3. L'examen nécropsique d'un noyé frais montre :

- A- une hypertonie des globes oculaires,
- B- une morsure de la langue,
- C- un champignon de mousse bucco-nasal.
- D- un aspect lavé des viscères,
- E- les taches de Tardieu.

ACD

CONSTANTINE 2019

4. l'examen nécropsique d'un noyé frais montre :

- A- une cyanose du visage.
- B- une hypertonie des globes oculaires.
- C- des incrustations calcaires au niveau des cuisses.
- D- un aspect lavé des viscères.
- E- un champignon de mousse bucco-nasal.

ABDE

CONSTANTINE 2019

5. L'examen externe d'un noyé frais montre :

- A- une boursofflure du visage.
- B- une hyperhémie conjonctivale.
- C- un affaissement des globes oculaires.
- D- une peau ansérine.
- E- une macération planto-palmaire.

BDE

CONSTANTINE 2018

6. Les signes extérieurs lors de la noyade vraie sont :

- A- La cyanose de la face ;
- B- Le champignon de mousse ;
- C- Le manchon ecchymotique des carotides ;
- D- Le sillon cervical ;
- E- L'œil de poisson.

ABE

CONSTANTINE 2018

7. Le processus de la mort par submersion en eau douce comprend :

- A- L'inondation des alvéoles ;
- B- L'hémodilution ;
- C- L'hypovolémie ;
- D- L'hypokaliémie ;
- E- La fibrillation ventriculaire.

ABE

CONSTANTINE 2018

8. L'examen externe d'un noyé vrai montre :
A- un sillon ecchymotique cervical, bas situé ;
B- un sillon non ecchymotique, cervical, bas situé ;
C- une cyanose de la face ;
D- un champignon de mousse ;
E- une peau ansérine.

CDE

CONSTANTINE 2018

9. Les signes qu'on peut rencontrer chez un noyé putréfié sont :
A- les lésions de charriage ;
B- la coloration verdâtre du corps ;
C- l'odeur nauséabonde ;
D- la boursouffure de la tête ;
E- le détachement de l'épiderme des mains et des pieds.

ABCDE

CONSTANTINE 2018

10. Le diagnostic de submersion vitale en eau douce est évoqué devant :
A- une pâleur de la face ;
B- un champignon de mousse au niveau de la bouche et du nez ;
C- un aspect lavé des viscères ;
D- une vessie pleine d'urines claires ;
E- de multiples plaies érosives de la face.

BC

SETIF

11. La submersion vraie peut être due à :
A- Une inondation des voies respiratoires par l'eau
B- Une syncope post traumatique dans l'eau
C- Une hydrocution
D- Un accident de plongée

SETIF

12. Chez les noyé frais, on peut trouver :

- A- Une cyanose de la face et des extrémités
- B- Un champignon de mousse au niveau de la bouche et du nez
- C- Déshydratation du cadavre
- D- Des globes oculaires affaissés avec hyperhémie conjonctivale

SETIF

13. Lors d'une noyade par hydrocution, le cadavre peut présenter :

- A- Une cyanose de la face et des extrémités
- B- Un champignon de mousse bucco-narinaire
- C- Une rupture des alvéoles et des espaces interalvéolaires à l'examen histologique
- D- Aucune réponse juste

SETIF

14. Lors d'une submersion vitale, l'examen externe d'un cadavre frais peut montrer :

- A- Une cyanose de la face avec un champignon de mousse au niveau de la bouche
- B- Une blancheur cireuse avec un champignon de mousse au niveau de la bouche
- C- Un cadavre déshydraté
- D- Une hyperhémie conjonctival

SETIF

15. La submersion peut être due à :

- A- Une inondation des voies respiratoires par l'eau
- B- Une syncope post-traumatique dans l'eau
- C- Une hydrocution
- D- Un accident de plongée

16. Chez les noyé frais, on peut trouver

- A- Une cyanose de la face et des extrémités
- B- Un champignon de mousse au niveau de la bouche et du nez
- C- Déshydratation du cadavre
- D- Des globes oculaires affaissés

17. Un cadavre frais immergé dans une eau de mer et repêché une heure après son immersion, l'autopsie pratiquée une heure après son repêchage retrouve :

- A- Des diatomées dans la moelle osseuse
- B- Un décollement de la plante des pieds et de la paume des mains
- C- Une champignon de mousse au niveau de la bouche et du nez
- D- Des lésions de charriage

18. La mort dans une submersion est consécutive à :

- A- L'inondation des voies aériennes par un liquide
- B- L'inondation des voies aériennes par du sable
- C- L'hydrocution
- D- Au passage des diatomées dans la moelle osseuse

19. Un cadavre frais est immergé et repêché de Peau une heure après, Pautopsie pratiquée quelques heures après son repêchage retrouve

- A- Un champignon de mousse
- B- De Peau dans l'estomac
- C- Des lésions de charriage
- D- Des diatomées dans la moelle osseuse

12- SUFFOCATION

CONSTANTINE 2020

1. L'occlusion de la bouche et du nez est :

- A- Une asphyxie mécanique;
- B- Une suffocation ;
- C- Criminelle uniquement ;
- D- Accidentelle en cas de syncopes et comas par chute face contre terre molle ,
- E- Un confinement.

ABD

CONSTANTINE 2019

2. L'enlèvement est une obstruction des voies respiratoires par :

- A- une matière liquidienne.
- B- une matière visqueuse.
- C- une matière pulvérulente.
- D- une matière solide.
- E- une tumeur intra bronchique.

B

CONSTANTINE 2019

3. L'enfouissement est la disparition du corps dans un milieu :

- A- liquide,
- B- visqueux,
- C- pulvérulent.
- D- sans oxygéné,
- E- solide.

C

CONSTANTINE 2019

4. examen d'un cadavre décédé par une suffocation faciale est généralement caractérisé par :

- A- une cyanose du visage.
- B- des ecchymoses cervicales.
- C- des ecchymoses autour de la bouche et du nez.
- D- des lésions d'amussat.
- E- une fracture de l'os hyoïde.

AC

CONSTANTINE 2019

5. Les suffocations regroupent :

- A- l'obstruction des voies aériennes par un corps étrangers,
- B- la strangulation à la main.
- C- la strangulation au lien.
- D- l'occlusion de la bouche et du nez.
- E- l'enfouissement.

ADE

CONSTANTINE 2018

6. Le confinement est :

- 1- La disparition d'un corps dans un milieu visqueux ;
- 2- L'enfermement d'un corps dans un lieu clos ;
- 3- L'écrasement d'un corps dans les manifestations ;
- 4- La suspension d'un corps par les bras ;
- 5- L'obstruction de la bouche et du nez.

B

CONSTANTINE 2018

7. La suffocation par occlusion de la bouche et du nez est un mode :

- A- De suicide fréquent ;
- B- Accidentel qui peut exister chez l'alcoolique ;
- C- Accidentel fréquent ;
- D- De crime fréquent chez les nouveaux nés ;
- E- De crime rare chez les nouveaux nés.

BD

CONSTANTINE 2018

8. La fausse route alimentaire :

- A- Est une forme de suffocation ;
- B- Est une forme de strangulation ;
- C- Est une forme de confinement ;
- D- Est une forme d'enlissement ;
- E- Est une forme d'enfouissement.

A

SÉTIF

9. La suffocation est une asphyxie mécanique par :

- A- Obstruction des voies aériennes supérieures par un liquide
- B- Compression thoraco-abdominale
- C- Constriction du cou
- D- Confinement dans un espace clos

SETIF

10. Dans une suffocation, on peut retrouver :

- A- Des traces de stigmates unguéaux aux pourtours des orifices nasaux et la bouche
- B- Un syndrome asphyxique aigu
- C- Des ecchymoses siégeant aux artères carotides et aux muscles du cou
- D- Un corps étranger dans la trachée

SETIF

11. Dans une suffocation faciale, on peut retrouver :

- A- Un corps étranger enclavé dans le pharynx
- B- Des traces de lésions de violence au niveau de la bouche et du nez
- C- Des signes d'un syndrome asphyxique aigu
- D- Un manchon ecchymotique autour des ancrs carotides

12. La suffocation est une asphyxie mécanique par :

- A- Obstruction des voies aériennes supérieures
- B- Compression thoraco-abdominale
- C- Constriction du cou
- D- Confinement dans un espace clos

13. la suffocation faciale est caractérisée par la présence :

- A- des ecchymoses cervicales.
- B- des ecchymoses autour de la bouche et du nez.
- C- des lésions vasculaires
- D- une fracture du cartilage thyroïdien.
- E- d'un syndrome asphyxique franc.

BE

14. La suffocation faciale est secondaire à :

- A- Aux lésions d'écrasements et de piétinement lors des mouvements de foule
- B- Une constriction cervicale antérieure
- C- Une occlusion des orifices respiratoires
- D- Un œdème glottique d'origine allergique

13- INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

CONSTANTINE 2020

1. Le monoxyde de carbone :

- A- est responsable d'intoxications pouvant entraîner le décès
- B- est impensable d'intoxications pouvant entraîner des séquelles Irréversibles.
- C- a tendance à envahir tout l'espace
- D- est produit lors de la combustion incomplète de matières carbonées organiques,
- E- résulte de la combustion complète de matières carbonées organiques

ABCD

CONSTANTINE 2020

2. Le Co est un gaz asphyxiant

- A- incolore.
- B- Inodore
- C- Irritant
- D- soluble dans l'eau.
- E- de densité supérieure à celle de l'air

AB

CONSTANTINE 2020

3. l'intoxication au CO, de la femme enceinte :

- A- Est extrêmement grave en raison du manque de parallélisme stricte entre l'état clinique de la mère et du fœtus
- B- peut entraîner la mort fœtale.
- C- peut entraîner des malformations fœtales.
- D- peut entraîner des retards intellectuels.
- E- doit faire l'objet d'une surveillance particulièrement attentive.

ABCDE

CONSTANTINE 2020

4. Le diagnostic d'intoxication mortelle au CO :

- A- est difficile.
- B- peut être évoqué si le cadavre est trouvé à côté d'un chauffage à gaz ou une cheminée dans un pièce non aérée
- C- Est certain devant un coloration rouge carmin des muqueuses, du sang et des muscles à l'autopsie.
- D- Peut être évoquée devant une odeur douceâtre du contenu gastrique
- E- est certain devant un HBCO > 66 à l'examen toxicologique

ABE

CONSTANTINE 2019

5. Les principales sources de production de monoxyde de carbone sont:

- A- les incendies ;
- B- la combustion de charbon ou de pétrole dans les poêles domestiques ;
- C- les appareils de chauffage défectueux ;
- D- les fuites de gaz de ville constatées au niveau des joints de raccordements ;
- E- la fumée de cigarette et des moteurs à explosion.

ABCE

CONSTANTINE 2019

6. Les éléments de diagnostic médico-légal positif de la mort par intoxication au monoxyde de carbone sont :

- A- la présence d'un syndrome asphyxique à l'examen externe ainsi qu'à l'autopsie ;
- B- un taux de carboxyhémoglobémie supérieur à 60% ;
- C- l'absence d'une source de monoxyde de carbone à la levée de corps ;
- D- le caractère collectif de l'intoxication au monoxyde de carbone ;
- E- une coloration carminée des lividités.

ABDE

CONSTANTINE 2019

7. Concernant le monoxyde de carbone, quelles propositions sont exactes ?

- A- il se lie avec autant d'affinité que l'oxygène avec l'hémoglobine ;
- B- il se forme lors de la combustion incomplète des matières organiques ;
- C- c'est un gaz Inspide ;
- D- il peut engendrer une dégradation de l'hémoglobine ;
- E- c'est un gaz irritant.

BC

CONSTANTINE 2019

8. La gravité de l'intoxication au monoxyde de carbone dépend de :

- A- l'état de santé antérieur de la victime ;
- B- la présence d'une notion d'exposition ancienne à une intoxication au monoxyde de carbone ;
- C- du délai de prise en charge par l'instauration d'un traitement à base de réhydratation ;
- D- la durée d'exposition au monoxyde de carbone ;
- E- du taux de monoxyde de carbone dans l'air ambiant.

ADE

CONSTANTINE 2019

9. L'intoxication au monoxyde de carbone est caractérisée par:

- A- sa survenue est souvent au milieu professionnel.
- B- un pic élevé de survenu est constaté le plus souvent en été.
- C- l'agent en cause est produit par la combustion incomplète des matières carbonées.
- D- c'est la première cause de mortalité par accident
- E- c'est la première cause de mortalité par un produit toxique.

CE

CONSTANTINE 2018

10. Le monoxyde de carbone est un gaz :

- A- miscible ;
- B- inodore ;
- C- incolore ;
- D- dégageant une odeur nauséabonde ;
- E- insipide.

ABCE

CONSTANTINE 2018

11. La phase d'imprégnation est une des phases de la forme aiguë de l'intoxication au CO, qui se traduit par

- A- une baisse de l'acuité visuelle ;
- B- des vomissements ;
- C- des céphalées ;
- D- des vertiges ;
- E- des signes d'ébriété avec excitation et agitation.

ABCDE

CONSTANTINE 2018

12. L'élimination du CO se fait en :

- A- en 12 à 18 h sous ventilation à l'air ambiant ;
- B- en 3 à 6 h sous ventilation à l'air ambiant ;
- C- en 3 à 6 h sous oxygénothérapie normobare ;
- D- en 30 mn sous oxygénothérapie hyperbare ;
- E- en 15 mn sous oxygénothérapie hyperbare.

ACDE

CONSTANTINE 2018

13. La Phase d'imprégnation est une des phases de la forme aiguë de l'intoxication au Co, qui se traduit par :

- A- des céphalées ;
- B- des vertiges ;
- C- des vomissements ;
- D- des signes d'ébriété avec excitation et agitation ;
- E- une baisse de l'acuité visuelle.

ABCDE

CONSTANTINE 2018

14. L'hémoglobine :

- A- a une affinité plus grande avec l'oxygène qu'avec le monoxyde de carbone ;
- B- se lie avec le monoxyde de carbone pour donner l'oxyhémoglobine ;
- C- se lie avec le monoxyde de carbone pour donner la carboxyhémoglobine ;
- D- a une liaison presque irréversible avec le monoxyde de carbone ;
- E- se lie avec l'oxygène pour donner l'oxyhémoglobine.

CDE

CONSTANTINE 2018

15. L'intoxication au monoxyde de carbone chez le vivant se caractérise par la triade fonctionnelle qui comprend :

- A- la coloration rose carminée de la peau ;
- B- les vomissements ;
- C- les céphalées ;
- D- les vertiges ;
- E- l'encombrement bronchique.

BCD

CONSTANTINE 2018

16. Le diagnostic médico-légal (sur un cadavre) d'une intoxication au monoxyde de carbone se caractérise surtout par :

- A- une pâleur de la peau ;
- B- une cyanose ;
- C- une coloration rose carminée des téguments ;
- D- un taux HbC'O supérieur à 60 %;
- E- un taux HbCO inférieur à 60%.

BCD

SÉTIF

17. Le diagnostic de mort suite à une intoxication au CO repose sur la présence :

- A- De lividités cadavériques de couleur rose et de siège paradoxale
- B- De signes d'asphyxie
- C- D'une intoxication collective
- D- D'un taux de carboxyhémoglobine toujours supérieur à 60% dans le sang

SÉTIF

18. Le diagnostic de mort suite à une intoxication au CO repose sur la présence :

- A- De lividités cadavériques de couleur rose et de siège déclive
- B- De signes d'asphyxie
- C- D'une intoxication sélective
- D- D'un taux de carboxyhémoglobine égale à 15% dans le sang

SÉTIF

19. L'intoxication au CO :

- A- Est le plus souvent d'origine accidentelle professionnelle
- B- Est à l'origine de lividités cadavériques de couleur rouge cochenille et déclive E
- C- st mortelle seulement et si le taux de HbCO est supérieur ou égal à 60%
- D- Est à redouter le plus souvent pendant l'hiver

SETIF

20. Le diagnostic d'une mort suite à une intoxication au CO repose sur :

- A- L'aspect des lividités cadavériques qui sont violacées
- B- Le caractère collectif de l'intoxication
- C- Le taux de carboxyhémoglobine qui est supérieur à 60%
- D- Pas de réponse juste

SÉTIF

21. le diagnostic de mort suite à une intoxication au CO repose sur la présence :

- A- De lividités cadavériques de couleur rose et de siège paradoxale
- B- De signes d'asphyxie
- C- D'une intoxication sélective
- D- D'un taux de carboxyhémoglobine égale à 20% dans le sang

SETIF

22. Le monoxyde de carbone est

- 1- Incolore, inodore et insipide
- 2- Toxique par sa grande affinité pour l'Hb par rapport au gaz carbonique
- 3- Qui se dégage lors de la combustion complète d'un hydrocarbure
- 4- Qui entraîne la mort lorsque le taux de carboxyhémoglobine est supérieur à 60% dans le sang

SÉTIF

23. L'examen du cadavre d'une personne décédée suite à une intoxication au CO peut mettre en évidence :

- A- Des lividités cadavériques déclives
- B- Un aspect cyanosé de la face et des téguments
- C- Un champignon de mousse au niveau de la bouche et des narines
- D- Un taux de carboxyhémoglobine souvent supérieur à 60%

SÉTIF

24. L'intoxication au CO est dangereuse par :

- A- Son installation insidieuse avec des signes cliniques non spécifiques
- B- Le caractère collectif de l'intoxication
- C- La haute affinité du CO₂ pour l'hémoglobine par rapport à l'oxygène
- D- Sa mortalité après un taux de carboxyhémoglobine égal à 60% dans le sang

HYPERQCM

25. Vous êtes en présence d'un cadavre pour lequel les éléments d'enquête vous permettent de suspecter une intoxication par l'oxyde carbone à l'origine du décès. Parmi ces signes, quel est ou quels sont ceux que l'autopsie permettra de retrouver?

- A- Téguments pâles,
- B- Téguments violacés ,
- C- Téguments carminés,
- D- Sang chocolat ;
- E- Masses musculaires rosées.

CE

L'expertise médico-légale d'une intoxication oxycarbonée mortelle est caractéristique

- ✓ aspect rose ou rouge de la peau
- ✓ aspect carminé de tous les viscères
- ✓ aspect rouge groseille du sang
- ✓ poumons oedémateux.

Presque toutes les lésions viscérales se résument à une congestion intense avec parfois manifestations purpuriques.

HYPERQCM

26. Au cours de l'intoxication aiguë par l'oxyde de carbone, on observe:

- 1- Des céphalées ,
- 2- Une asthénie ;
- 3- Des vomissements ;
- 4- De la diarrhée.

1,2,3A

1,3B

2,4=0

4=D

1,2,3,4E

A

L'absence de diarrhée est un élément important de diagnostic différentiel avec une intoxication alimentaire, en cas d'intoxication

HYPERQCM

27. Au cours de quel(s) type(s) de combustion peut-il se produire un dégagement de monoxyde de carbone? A - Combustion lente de soufre,

- A- Combustion lente de soufre
- B- Combustion lente dun mélange phosphore et magnésium ;
- C- Combustion de gaz butane ,
- D- Combustion de matières plastiques ;
- E- Combustion de bois .

CDE

HYPERQCM

28. Pour caractériser la toxicité de l'oxyde de carbone, une seule de ces propositions est exacte :

- A- Dégradation chimique irréversible de l'hémoglobine ;
- B- Action anticholinestérasique ;
- C- Production d'une hypoxémie par blocage réversible de l'hémoglobine ;
- D- Production d'une anémie par altération de la biosynthèse de l'hème ;
- E- Action toxique sur la moelle osseuse.

C

Le CO se fixe sur l'hémoglobine pour former une combinaison stable, réversible, la carboxyhémoglobine. L'affinité de l'hémoglobine pour le CO est 230 fois supérieure à celle pour l'oxygène d'où une hypoxémie par blocage réversible des sites de fixation de l'oxygène.

HYPERQCM

29. Une intoxication oxycarbonée peut se traduire par:

- A- Céphalées,
- B- Asthénie ;
- C- Cyanose ;
- D- Diarrhée ;
- E- Vomissements.

ABE

A B E - Sont les signes précoces caractéristiques de l'intoxication au CO, de même que l'apparition de troubles de l'équilibre.

Ali Kouidri

C - Les téguments prennent une teinte rouge cochenille caractéristiques, il n'y a pas de cyanose.

D - Absence de diarrhée.

HYPERQCM

30. L'intoxication aiguë par l'oxyde de carbone:

- A- Se manifeste par une hypoxie aiguë ;
- B- Se traite en urgence par le bleu de méthylène intraveineux ;
- C- Peut se compliquer de troubles neurologiques précoces ;
- D- Peut faire apparaître de la méthémoglobine ;
- E- Provoque une baisse des cholinestérases.

AC

A - L'hypoxie aiguë est secondaire à l'affinité du CC pour l'hémoglobine (200 fois supérieur).

C - La triade précoce associe céphalées, vomissements et troubles de l'équilibre ainsi qu'une asthénie. Elle évolue vers un coma profond, calme, une hypertonie, des signes pyramidaux.

HYPERQCM

31. Le Monoxyde de carbone peut se former au cours de la :

- 1- Combustion incomplète du charbon ;
- 2- Distillation de la houille ;
- 3- Action de l'eau sur le charbon chauffe au rouge ;
- 4- Combustion de la poudre à canon

1,2,3A

1,3B

2,4=0

4=D

1,2,3,4E

E

Gaz incolore, inodore et sans saveur, roxyde de carbone est produit par toute combustion incomplète du carbone.

hyperqcm

32. Parmi les affections suivantes, laquelle ou lesquelles peut ou peuvent compliquer une intoxication oxycarbonée aiguë?

- 1- Insuffisance circulatoire aiguë ;
- 2- Oedème aigu pulmonaire ;
- 3- Rhabdomyolyse ;
- 4- Ischémie myocardique .

1,2,3 A 1,3B

2,4=0

4=D

1,2,3,4E

Intoxication au monoxyde de carbone

- 1- Le collapsus cardiovasculaire est secondaire à l'anoxie respiratoire (baisse de la pression en O₂, OAP lésionnel, encombrement bronchique).
- 2- Il s'agit d'un CAP lésionnel.
- 3- Les troubles neurologiques comportent rapidement une paralysie musculaire et un coma faisant choir l'intoxiqué et déterminant une compression des muscles.
- 4- Ischémie myocardique secondaire à l'anoxie tissulaire diffuse.

HYPERQCM

33. Le diagnostic clinique de l'oxycarbonisme chronique repose sur la présence de :

- A- Diarrhée chronique ;
- B- Etat subfébrile ;
- C- Anémie,
- D- Céphalées, asthénie, vertiges ;
- E- Paresthésies avec disparition de certains réflexes.

D

L'intoxication chronique au CO se manifeste essentiellement par des troubles neurologiques
céphalées rebelles aux antalgiques
asthénie importante
plus rarement vertiges, syncopes
troubles du sommeil, altération de la mémoire, diminution de l'efficacité intellectuelle, irritabilité.

HYPERQCM

34. L'intoxication oxycarbonée :

- 1- Reste une éventualité non exceptionnelle,
- 2- Peut se compliquer de troubles neurologiques précoces ;
- 3- Peut laisser des séquelles définitives malgré un traitement précoce intensif ;
- 4- Est facile à diagnostiquer car sa symptomatologie clinique est spécifique .

1,2,3 A

1,3B

2,4=0

4=D

1,2,3,4E

A

Les intoxications oxycarbonées sont fréquentes car les sources d'intoxication sont extrêmement nombreuses. Dans l'intoxication aiguë,

Ali Kouidri

les symptômes précoces sont céphalées, vomissements, troubles de l'équilibre, asthénie physique, troubles de l'humeur et du comportement. Ces troubles évoluent vers un coma. Les squelettes sont nombreux. Dans l'intoxication chronique, les symptômes sont des troubles du sommeil et des fonctions supérieures, des céphalées rebelles aux antalgiques, une asthénie. Ces signes neurologiques ne sont donc pas spécifiques et il est primordial de considérer le contexte dans lequel surviennent ces troubles.

HYPERQCM

35. Loxyde de carbone:

- 1- Est un gaz incolore,
- 2- Est un gaz inodore ;
- 3- Peut être formé dans n'importe quel foyer de combustion insuffisamment oxygéné,
- 4- Est plus lourd que l'air : la concentration atmosphérique est toujours plus élevée près du sol .

1,2,3A

1,3B

2,4=C

4=D

1,2,3,4e

A

Le CO est un gaz incolore, inodore et sans saveur, résultant d'une combustion incomplète du carbone. Sa densité est plus faible que l'air mais il diffuse très rapidement dans l'atmosphère.

HYPERQCM

36. Parmi les complications suivantes, une seule ne peut être retrouvée au cours du coma oxycarboné pur:

- A- Le syndrome extra pyramidal ;
- B- L'œdème aigu du poumon ;
- C- Les troubles électrocardiographiques de la repolarisation ;
- D- L'hypothermie ;
- E- Les lésions de compression aux points d'appui.

A

Le coma oxycarboné est un coma profond, calme, sans signe de localisation ; il s'accompagne d'une hypertonie fixant le malade en extension avec d'enroulement des bras, Signes— d'irritation pyramidale diffuse, signe de babinski bilatéral.

HYPERQCM

37. L'oxyde de carbone est toxique par:

- A- Chute de la quantité dissoute d'O₂ ;
- B- Augmentation de l'affinité de l'hémoglobine pour l'oxygène ;
- C- Fixation de l'oxyde de carbone sur l'hémoglobine
- D- Elévation de la Pa CO₂,
- E- Oxydation de l'hémoglobine.

C

L'oxyde de carbone a beaucoup plus d'affinité pour l'hémoglobine que l'oxygène. Il déplace l'oxygène qui ne parvient alors plus aux tissus.

HYPERQCM

38. L'intoxication aiguë par le monoxyde de carbone:

- A- Est caractérisée par la triade clinique céphalées vomissements-diarrhées,
- B- Se manifeste par une anoxie aiguë,
- C- Peut se compliquer d'un coma précoce ,
- D- Peut laisser des séquelles neurologiques,
- E- Peut justifier une oxygénothérapie hyperbare.

ABCDE

La quantité de CO est exprimé soit en pourcentage de carboxy-hémoglobine, soit en ml pour 100 ml de sang. 1 ml de CO pour 100 ml de sang équivaut à 5 % d'Hb CO.

L'oxygénothérapie hyperbare est indiquée soit lorsqu'existent des troubles cliniques, soit pour un taux de CO supérieur à 2 ou 3 ml % soit 10 à 15 % d'Hb CO.

HYPERQCM

39. Le traitement d'urgence de l'intoxication aiguë par l'oxyde de carbone comporte :

- A- Transfusion de sang total ;
- B- Injection IV. de bleu de méthylène ;
- C- Inhalation d'O₂ ;
- D- Exanguino-transfusion ;
- E- Transfusion du culot globulaire.

C

Ali Kouidri

Il s'agit de déplacer le CC fixé sur IHb par une concentration très importante dO₂. Pour ce faire, l'inhalation dO₂ et l'oxygénothérapie hyperbare sont les ressources thérapeutiques.

HYPERQCM

40. Parmi les propositions suivantes concernant l'intoxication par l'oxyde de carbone, une seule ne caractérise pas la physiopathologie des effets toxiques Laquelle?

- A- Combinaison préférentielle avec l'hémoglobine ;
- B- Combinaison avec la myoglobine ;
- C- Formation de méthémoglobine ;
- D- Combinaison avec les cytochromes ;
- E- Déviation vers la gauche de la courbe de dissociation de l'oxyhémoglobine.

C

La méthémoglobine résulte de l'oxydation du Fe²⁺ de IHb en Fe³⁺. q T !2l
|se produire avec des produits oxydants tels le nitrate d'amyle ou l'aniline.

HYPERQCM

41. Au cours des intoxications aiguës par l'oxyde de carbone, on peut observer:

- A- Un coma de profondeur variable ;
- B- Des signes pyramidaux diffus ;
- C- Des troubles du tonus ;
- D- Des crises convulsives ;
- E- Une pâleur tégumentaire.

ABCDE

14- CERTIFICATS MÉDICAUX**I- QROC**

P1 2018-2019

- 1. Citez les principes de rédaction d'un certificat avec justification ?**

II- QCM**RÉSIDANAT**

- 1. Les conditions de forme auxquelles doit répondre la rédaction d'un certificat d'arrêt de travail pour maladie sont les suivantes, sauf une. Laquelle ?**

- A- Le nom et la qualité du prescripteur
- B- La date de la délivrance
- C- Le nom du malade
- D- Le diagnostic
- E- L'âge du malade

D

- 2. Le certificat médical prénuptial est (RF)**

- A- Obligatoire avant chaque mariage.
- B- Constitue une pièce du dossier administratif du mariage.
- C- Engage la responsabilité du médecin qui le rédige.
- D- Le médecin est tenu de mentionner les résultats des examens sérologiques.
- E- Le médecin doit mentionner le groupage sanguin de l'intéressé sur le certificat.

D

Ali Kouidri

3. Le certificat médical d'aptitude au mariage : (RJ)

- A- Est obligatoire avant chaque procédure administrative de mariage
- B- Est document facultatif
- C- Est demandé si l'un des futurs mariés est âgé de moins de 16 ans
- D- Est délivré à la demande des parents
- E- Est demandé si la conjointe est atteinte d'une maladie chronique

A

4. Vous constatez un décès sur réquisition de l'autorité judiciaire. Ses enfants vous demandent le certificat de décès pour leurs démarches funéraires. Que faites-vous ? (RJ)

- A- Vous leur donnez le document
- B- Vous les orientez vers la direction de l'hôpital où vous exercez
- C- Vous leur conseillez de prendre contact avec l'officier d'état civil
- D- Vous les orientez vers le parquet
- E- Vous les adressez à la direction de la santé publique

5. Le permis d'inhumer est un document délivré par : (RJ)

- 1- L'officier d'état civil de la commune où s'est produit le décès
- 2- Le médecin qui ;i constaté le décès
- 3- Le médecin légiste qui réalise l'autopsie
- 4- Le procureur de la république quand le décès constitue un obstacle médico-légale.
- 5- Le directeur de l'hôpital où le décès a lieu.

A.1.2.3

B.2.3.5

C.1.3

D.1.4

D

6. En cas de mort naturelle, le médecin : (RJ)

- 1- Délivre le permis d'inhumer.
- 2- Rédige le certificat médical de constat de décès en cochant la case mort naturelle
- 3- Oriente la famille vers le médecin légiste.
- 4- Coche la case indéterminée sur le certificat médicale de constat de décès.
- 5- S'assure de la réalité et de la constance de la mort.

a: (1.5)

b: (3.4)

c: (2.5)

d: (1.2)

C

7. Le certificat médical prénuptial est exigé par l'officier d'état civil conformément à la réglementation suivante : RJ

- A- Le code pénal
- B- Le code civil
- C- Le code de la famille
- D- Le code de déontologie médical
- E- La loi sanitaire

C

8. Les certificats médicaux prévus par la loi sont (R.F) :

- A- Le certificat médical de constat de décès
- B- Le certificat médical de virginité
- C- Le certificat médical en vue de la pratique d'une interruption thérapeutique d'une grossesse
- D- Le certificat médical de non contagion
- E- Le certificat médical de déclaration d'accident de travail

B

9. Parmi les propositions suivantes concernant la rédaction du certificat médical : (R.F)

- A- Est un acte facultatif de la pratique médicale
- B- engage la responsabilité professionnelle de son auteur
- C- L'examen du malade est obligatoire
- D- Destiné à constater ou interpréter un fait d'ordre médical
- E- Protection des droits du malade

A

Ali Kouidri

10. La rédaction d'un certificat médical prénuptial tel que prévu par la loi obéit aux réglés suivantes :(R.J)

- A- Lire date de moins de 03 mois
- B- Les résultats des examens sérologiques doivent être portés sur le certificat
- C- Le médecin est tenu de mentionner le diagnostic de la maladie
- D- Le médecin est tenu d'examiner les deux futurs époux conjointement
- E- Le médecin est tenu d'informer chacun des époux des résultats sérologiques de l'autre

A

11. Parmi les propositions suivantes laquelle ou lesquelles est (sont) vraie (s) ? Pour prescrire un médicament inscrit sur la liste des stupéfiants il faut rédiger ordonnance : (R.J)

- A- Sur papier libre, mais en précisant obligatoirement l'adresse exacte du patient
- B- Sur une feuille extraite d'un carnet a souches
- C- Sur papier libre, accompagné d'une feuille du carnet à souches
- D- Sur une feuille du carnet à souches en précisant obligatoirement le nombre renouvellements
- E- Sur papier libre, mais en inscrivant les quantités en toutes lettres

B

HYPERQCM

12. Qui peut signer le permis d'inhumer en cas de mort naturelle?

- A- L'officier d'Etat Civil ;
- B- Le médecin qui constate le décès ;
- C- Le préfet ;
- D- Le représentant des pompes funèbres ;
- E- Aucune des propositions précédentes n'est exacte.

A

Le permis d'inhumer est signé par l'officier d'état civil au vu du certificat de décès, établi par le médecin, excluant tout problème médico-légal. L'inhumation ou la crémation ne peuvent avoir lieu que 24 h au moins et 6 jours au plus après le décès.

HYPERQCM

13. Le permis d'inhumation peut être délivré par:

- A- L'officier d'Etat Civil de la commune où s'est produit le décès ;
- B- Le médecin légiste qui a réalisé l'autopsie du cadavre ;
- C- Le juge d'instruction dans le cas d'une affaire criminelle ;
- D- Le médecin qui a constaté le décès .

1,2,3A

1,3B

2,4=C

4=D

1,2,3,4E

B

Le permis d'inhumation est délivré par l'officier d'état civil au vu du certificat médical de décès délivré par le médecin en l'absence de problème médico-légal.

HYPERQCM

14. A la suite d'une mort naturelle, l'inhumation peut avoir lieu dès lors que :

- 1- Le permis d'inhumation ait été délivré par l'officier d'Etat Civil ;
- 2- Le permis d'inhumation ait été signé par le médecin qui a constaté la mort ,
- 3- Un certificat de décès ait été établi par un médecin
- 4- Le Procureur de la République, ou à défaut le Commissaire de Police ait donné son accord.

1,2,3A

1,3B

2,4=C

4=D

1,2,3,4E

B

Le permis d'inhumation est délivré par l'officier d'état civil au vu du certificat de décès établi par le médecin en l'absence de problème légal.

HYPERQCM

15. En cas de décès de cause naturelle, le médecin :

- A- Signe le permis d'inhumation ;
- B- Rédige le certificat de décès ;
- C- Doit signer sur réquisition le constat de décès ; D - S'assure que la mort est réelle et constante ;
- D- Fait parvenir un certificat de décès à la Caisse Primaire de Sécurité Sociale.

BD

Ali Kouidri

Le permis d'inhumer est établi par l'officier d'état civil au vu d'un certificat de décès rédigé par un médecin qui s'est assuré que la mort est réelle et constante.

Si le décès lui paraît suspect et la mort non naturelle, le médecin refuse de signer le certificat, ce qui a pour effet de déclencher l'enquête médico-légale.

Un médecin ne peut se soustraire aux réquisitions de l'autorité publique mais il n'est pas obligé de signer un certificat de décès.

HYPERQCM

16. Parmi les propositions suivantes une seule est fautive. Laquelle? La rédaction du certificat prénuptial

- A- Est subordonnée à la présentation des résultats biologiques prévus par la loi ;
- B- Comporte obligatoirement mention du résultat des examens biologiques ;
- C- Est la seule formalité médicale nécessaire en vue du mariage ;
- D- Comporte l'identité du requérant ;
- E- Peut être établi sur papier libre.

B

Le résultat de ces examens ne doit pas bien sûr être communiqué au conjoint.

hyperqcm

17. En cas de décès de cause naturelle, le médecin :

- 1- Délivre le permis d'inhumer ;
- 2- Rédige le certificat de décès ,
- 3- Demande une autopsie médico-légale ;
- 4- S'assure que la mort est réelle et constante

1,2,3A

1,3B

2,4=C

4=D

1,2,3,4e

C

C'est l'officier d'état civil qui délivre le permis d'inhumer au vu du certificat de décès.

HYPERQCM

18. [38] Le résultat du (des) examen(s) complémentaire(s) ci-dessous n'est pas légalement exigé pour toutes les femmes dans le cadre de l'examen prénuptial.

- A- Sérologie syphilitique ,
- B- Sérologie rubéole ;
- C- Sérologie toxoplasmose ,
- D- Groupage sanguin ,
- E- Radiographie pulmonaire.

E

A - Elle concerne les deux époux.

B C D - Concernent la femme (groupe ABC, rhésus, recherche d'agglutinines irrégulières).

HYPERQCM

19. Tous les certificats suivants sont prévus par la loi, sauf un. Lequel ?

- A- Certificat de décès ,
- B- Certificat prénuptial ;
- C- Certificat en vue de la pratique d'une I.V.G.,
- D- Certificat de non contagion ,
- E- Certificat de déclaration d'accident de travail.

D

Les certificats de non contagion et de bonne santé apparente ne sont pas prévus par la loi.

HYPERQCM

20. Un certificat médical doit comporter:

- 1- Les nom, qualité et adresse du médecin ,
- 2- Les nom et prénom déclarés de l'intéressé ,
- 3- La date de l'examen de l'intéressé ;
- 4- La signature manuscrite du médecin .

1,2,3A

1,3B

2,4=C

4=D

1,2,3,4E

E

Tout certificat doit comporter:

la signature lisible et l'identification complète du médecin

l'identification du demandeur

être rédigé en langue française

Ali Kouidri

être remis en mains propres, à la date mentionnée sur l'ordonnance, à l'intéressé ou éventuellement au tiers responsable, tuteur ou parent d'un mineur ou incapable majeur
- il est rédigé sur papier libre.

HYPERQCM

21. Le certificat bleu de décès:

- A- Est nécessaire pour obtenir le permis d'inhumé ;
- B- Porte en clair l'indication que la mort est réelle et constante,
- C- Est inutile pour les enfants nés viables mais présentés sans vie ;
- D- Mentionne l'heure du décès ,
- E- Doit être rédigé par un médecin.

ABDE

Le certificat bleu comporte deux parties détachables:

la première permet au médecin d'attester que la mort est réelle et constante : elle sert à établir le permis d'inhumé. Elle mentionne le nom, le prénom, l'âge, le domicile, l'heure du décès

la seconde partie est confidentielle et précise la cause de la mort et est adressée à la DDASS puis au service de statistiques des causes de maladie à RINSERM. Cette partie est anonyme.

C - Un enfant est dit viable s'il a plus de 6 mois de gestation. En cas d'enfant viable mort-né, l'accoucheur rédige un certificat permettant à l'officier d'état-civil de dresser un acte de naissance sans

HYPERQCM

22. Un certificat de coups et blessures est établi :

- 1- Par le médecin en présence de l'officier de Police Judiciaire requérant ;
- 2- Après examen du malade ;
- 3- Sur papier timbré et en trois exemplaires ;
- 4- A la demande de la victime des coups, même sans réquisition de l'autorité judiciaire ou policière

1,2,3A 1,3B 2,4=C 4=D 1,2,3,4E

C

Les certificats descriptifs sont faits à la demande du malade. Ils ne doivent jamais porter de diagnostic. Ils sont rédigés sur papier libre, après examen

du malade, ils sont signés et datés et remis en mains propres au patient, comme pour tout certificat médical.

HYPERQCM

23. Parmi les certificats médicaux suivants décrivant des signes cliniques et transmis directement à des tiers, quel(s) est(sont) celui(ceux) qui correspondent à une dérogation du secret professionnel ?

- A- Le certificat de décès de mort naturelle ;
- B- Le certificat pour révision de pension militaire ;
- C- Le certificat initial descriptif des blessures d'un accidenté de la voie publique ;
- D- Le certificat initial d'accident du travail ;
- E- Le certificat d'internement dans un établissement régi par la loi 1838.

BDE

A - Le deuxième volet du certificat de décès qui précise les causes de la mort est confidentiel, et anonyme, il est adressé à l'INSERM. Le premier volet qui atteste que la mort est réelle et constante, ne comporte que le nom, le prénom, l'âge, le domicile ainsi que l'heure du décès. Il est destiné à l'officier d'état civil pour le permis d'inhumer. B D E - Sont des certificats descriptifs dont la délivrance est obligatoire car prescrits par les lois et règlements.

B D E - Sont des certificats descriptifs dont la délivrance est obligatoire car prescrits par les lois et règlements.

C - Ce certificat doit être remis en mains propres à la victime : s'il était remis à un tiers, il y aurait violation du secret professionnel. En principe, une fois le certificat de décès signé, le médecin ne peut plus délivrer de certificats médicaux après le décès du malade : le secret n'est pas levé par la mort du malade.

HYPERQCM

24. La rédaction d'un certificat médical pour un patient:

- A- Se fait sur papier libre ;
- B- N'a pas été nécessairement précédée par l'interrogatoire et l'examen du patient,
- C- Comporte obligatoirement la date du jour de la rédaction ;
- D- Doit comporter les noms, qualité et adresse du médecin,
- E- N'est pas un acte médical et ne peut donc pas être honoré par le patient.

ACD

B - Un certificat médical ne peut être rédigé qu'après examen du malade: il engage la responsabilité médicale.

E - Code de déontologie (article 47) : "L'exercice de la médecine comporte normalement l'établissement par le médecin, conformément aux constatations médicales qu'il est en mesure de faire des certificats, attestations et documents dont la production est prescrite par les textes législatifs et réglementaires".

HYPERQCM

25. Un certificat de complaisance est un certificat dans lequel le médecin :

- 1- Certifie faussement l'existence d'une maladie,
- 2- Accorde 15 jours d'arrêt de travail à un salarié pour convenance personnelle ;
- 3- Dissimule un état de grossesse ;
- 4- Atteste d'une maladie alors qu'il n'en n'a pas reçu confirmation biologique .

1,2,3A

1,3B

2,4=C

4=D

1,2,3,4E

E

Les certificats de complaisance ou mensongers sont des écrits attestants des faits médicaux faux ou incomplets dans le but de faire obtenir à son patient des avantages quelconques auxquels il n'a pas droit. Ces certificats sont une cause de poursuite en matière pénale.

HYPERQCM

26. Après un accident du travail en cas de désaccord d'ordre médical entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la victime, un médecin expert est désigné:

- A- Par le médecin du travail et la victime ;
- B- Par le médecin traitant et le médecin du travail ;
- C- Par le médecin conseil de la Caisse ;
- D- Par le médecin conseil et le médecin du travail ;
- E- Par le médecin conseil et le médecin traitant.

E

L'expertise technique contentieuse est mise en oeuvre en cas de litige d'ordre médical et la Caisse. Elle peut être demandée avec la Caisse, ou par l'assuré le plus souvent. Dans les trois jours de la date de réception de la demande, le médecin conseil doit entrer en contact avec le médecin traitant pour se mettre d'accord sur le choix d'un médecin expert.

HYPERQCM

27. Un certificat pour coups et blessures doit être obligatoirement daté du jour:

- A- De la survenue du fait médical qu'il décrit ;
- B- Du commencement de l'incapacité totale du travail
- C- De sa rédaction ;
- D- De l'examen du blessé ;
- E- De la demande faite par la police.

C

HYPERQCM

28. La délivrance du certificat prénuptial :

- A- Est subordonnée aux résultats des examens biologiques prévus par la loi ;
- B- Comporte obligatoirement mention du résultat des examens biologiques ;
- C- Est la seule formalité médicale nécessaire en vue du mariage ;
- D- Est obligatoirement subordonnée à la réalisation d'une radiographie thoracique ;
- E- Doit être obligatoirement établie sur un formulaire réglementaire délivré par la mairie.

Le certificat d'examen médical pré-nuptial est obligatoire. Le médecin le rédige sur papier libre ou sur un formulaire réglementaire délivré par la mairie, après avoir eu connaissance des résultats des examens biologiques prévus par la loi et en avoir informé le patient. Aucune précision médicale ne doit être fournie sur le certificat et le médecin est strictement lié par le secret professionnel vis-à-vis de l'autre futur conjoint et de sa famille. Mais il est de son devoir d'indiquer au malade les conséquences éventuelles de son affection en cas de mariage. Si le médecin découvre une syphilis évolutive, il peut utiliser la loi du 31.12.42 (déclaration nominale d'un malade atteint de syphilis qui refuse de se faire traiter ou risque de faire courir à un tiers un risque grave de maladie vénérienne) pour faire pression sur le malade et l'obliger à se traiter. La déclaration n'est pas nominale si le patient se soigne.

HYPERQCM

29. Vous pratiquez un examen pré-nuptial chez une jeune femme. Réglementairement, vous devez demander:

- A- Recherche des anticorps HIV ,
- B- Recherche des anticorps antitoxoplasmose ;
- C- Radiographie du thorax ;
- D- Test de la syphilis ;
- E- Recherche des anticorps antirubéoleux.

BDE

Les examens pré-nuptiaux obligatoires sont:
sérologie syphilitique

si la femme à moins de 50 ans : groupe ABO, rhésus et recherche d'agglutinines irrégulières, sérologie de toxoplasmose, sérologie de rubéole. La sérologie HIV n'est pas encore obligatoire.

HYPERQCM

30. Quel(s) certificat(s) peu(ven)t être rédigé(s) après le décès et donné(s) aux ayants-droits :

- A- Un certificat attestant que le patient est décédé ;
- B- Un certificat mentionnant l'affection responsable de la mort ;
- C- Un certificat de décès par suicide ;
- D- Un certificat attestant que la mort est la conséquence de l'affection pour laquelle le patient percevait une pension militaire ;
- E- Un certificat attestant que le patient avait des troubles psychiatriques avant son décès.

AD

Le secret médical n'est pas levé par la mort du malade. Les certificats bénéficiant d'une dérogation au secret professionnel sont les certificats de décès sans précision sur la cause de celui-ci. Lorsqu'il s'agit d'un décès qui peut être imputé à une infirmité donnant droit à une pension militaire, un certificat comportant la cause et les circonstances de la mort est exigé

HYPERQCM

31. La partie confidentielle du certificat de décès ;

- A- A un but statistique et épidémiologique ;
- B- Est destinée à l'institut médico légal de la région ;
- C- Est destinée au conseil départemental de l'ordre des médecins ;
- D- Est destinée à l'INSERM et l'INSEE ,
- E- Est destinée à l'inspection générale de l'action sociale (IGAS).

AD

HYPERQCM

32. Un médecin, auquel les ayants-droits demandent un certificat mentionnant la cause du décès de leur parent décédé, peut le rédiger sans enfreindre la loi dans l'une ou plusieurs des circonstances suivantes :

- A- En cas de décès par maladie professionnelle ;
- B- En cas de décès chez un pensionné militaire ;
- C- En cas de décès par accident du travail ;
- D- En cas de décès par accident de trafic ;
- E- En cas de suicide.

En cas de suicide, le médecin peut tout au plus indiquer le caractère “non naturel” ou “pose un problème médico-légal” au décès.

HYPERQCM

33. La délivrance du certificat prénuptial nécessite chez la femme de moins de 50 ans la réalisation préalable ;

- A- D'une sérologie syphilitique ;
- B- D'une vaccination antirubéolique en l'absence d'anticorps ;
- C- D'une recherche d'anticorps anti-toxoplasmiques 20 chez la femme ,
- D- D'une recherche des anticorps anticytomégalo virus,
- E- D'une recherche des anticorps anti-HIV.

AC

Il faut également pratiquer:
un examen clinique,
une sérologie de la rubéole
une détermination des groupes ABO et Rhésus.

HYPERQCM

34. Le certificat de décès :

- A- Est obligatoirement établi par un médecin ;
- B- Comprend une partie précisant l'identité du défunt et destiné à la mairie ;
- C- Comprend une partie anonyme précisant les causes du décès et destiné à l'institut de Médecine Légale ;
- D- Doit être produit pour que l'officier d'état civil établisse le permis d'inhumation,
- E- Comporte une question quant à l'existence ou non d'un obstacle médico-légal à l'inhumation.

ABDE

HYPERQCM

35. Un médecin donne à un travailleur un certificat à remettre à son employeur. Quel renseignement le certificat ne doit pas comporter:

- A- Le nom du médecin ;
- B- Le nom du malade ;
- C- La durée d'interruption ;
- D- Le diagnostic de l'affection responsable ;
- E- La date de délivrance.

D

HYPERQCM

36. Un blessé que vous ne connaissez pas vous demande un certificat médical de constatation de coups et blessures. Il prétend se nommer JUSTIN. Avant d'écrire son nom sur le certificat, vous vous assurez de son identité en lui demandant:

- A- Sa carte nationale d'identité ;
- B- Son passeport ;
- C- Sa carte d'immatriculation à la Sécurité Sociale ;
- D- Son permis de conduire ;
- E- Aucune des réponses précédentes n'est exacte.

E

Après identification vérifiée ou alléguée : 'personne déclarant se nommer... et être né...'

HYPERQCM

37. Parmi les renseignements suivants, quel est celui ou quels sont ceux qui figure(nt) sur la partie confidentielle destinée à la D.D.A.S.S. de l'imprimé réglementaire de constat de décès?

- A- Cause immédiate de la mort,
- B- Cause initiale de la mort ;
- C- Etat morbide ayant contribué à l'évolution fatale ;
- D- Pratique d'une autopsie ;
- E- Aucune des réponses n'est exacte.

ABCD

La partie confidentielle et anonyme destinée à la DDASS comporte les renseignements suivants

Ali Kouidri

Les causes du décès:

- ✓ Cause immédiate de la mort
- ✓ cause initiale.
- ✓ Renseignements complémentaires:
- ✓ état morbide ayant contribué à l'évolution fatale
- ✓ autopsie pratiquée ou non.

HYPERQCM

38. Le certificat pré-nuptial est:

- A- Valable pendant deux mois ;
- B- Etabli par le médecin du choix des futurs époux ;
- C- Rédigé après avoir consulté les résultats des examens biologiques de chacun des futurs époux ;
- D- Destiné à prévenir les risques de propagation d'affections contagieuses ou dangereuses pour la descendance du couple ;
- E- Un moyen d'informer le candidat au mariage des affections présentées par le futur conjoint.

ABCD

Le médecin communique ses constatations à la personne examinée. Art. 63 Code Civil. Art. L 155 Code de la Santé.

39. En cas d'accident du travail, le certificat initial descriptif doit être rempli :

- A- Par un praticien choisi par l'employeur ;
- B- Par le médecin du travail ;
- C- Par un médecin assermenté ;
- D- Par le médecin-traitant qui a pris en charge le traitement de l'accidenté ;
- E- Par un médecin-expert près les tribunaux.

D

III- CONSTANTINE CAS CLINIQUE 2019

Le jeune A.M renversé par un camion occasionnant chez lui un fracas crânio-encéphallique massif SANS aucune autre lésion viscérale. Le sujet est hospitalisé, dans un service de réanimation neurochirurgicale. Il est décédé quinze jours après.

1. L'imprimé officiel du constat de décès (24/02/2016) :

- A- est sous forme d'une ordonnance ;
- B- est composé de deux parties ;
- C- sa partie supérieure est détachable et désignée à l'état civil ;
- D- sa partie inférieure est anonyme et désignée à la direction de la santé ;
- E- le médecin remplit uniquement la partie supérieure.

BCD

2. Dans ce cas le constat de décès est rédigé par :

- A- le médecin traitant sans réquisition ;
- B- le médecin traitant avec réquisition ;
- C- le médecin légiste ;
- D- le médecin de la protection civile ;
- E- L'interne en médecine.

A

3. Dans le constat de décès il faut mentionner que le mort :

- A- est réelle et constante ;
- B- est accidentelle ;
- C- est naturelle ;
- D- est violente ;
- E- pose un obstacle médico-légal à l'inhumation.

ADE

4. Une réquisition afin d'autopsie judiciaire peut être demandée par :

- A- ses parents ;
- B- un médecin légiste ;
- C- un médecin traitant ;
- D- le directeur de l'hôpital ;
- E- le procureur de la république.

E

Ali Kouidri

5. Les butes de l'auopsie judiciaire sont :

- A- rechercher la cause exacte de la mort ;
- B- identifier le cadavre ;
- C- estimer le moment de la mort ;
- D- la recherche scientifique ;
- E- la recherche d'autres pathologies sous-jacentes.

ACE

IV- CAS CLINIQUE CONSTANTINE 2018

un adolescent de 15 ans se présente en médecine légale, accompagné de ses parents, suite à un accident de la voie publique, pour l'obtention d'un certificat médico-légal.

1. Le médecin consultant doit préciser :

- A- Le lieu de l'accident ;
- B- La date de l'accident ;
- C- La date de l'examen médical ;
- D- La nature de la prise en charge médicale qui a suivi l'accident
- E- Le type de véhicule qui a heurté la victime.

ABCD

2. dans le certificat médico-légal le médecin mentionne :

- A- Les circonstances de l'accident ;
- B- Les signes subjectifs ;
- C- Les lésions induites par le traumatisme ;
- D- Le pronostic à court et moyen terme ;
- E- Le profil psychologique de la victime.

ABC

3. l'ITT pénale mentionnée sur le certificat médico-légal correspond à :

- A- un repos ;
- B- un arrêt de travail ;
- C- la période d'hospitalisation ;
- D- la période de la rééducation fonctionnelle
- E- la période durant laquelle la victime va éprouver des difficultés pour accomplir les gestes de la vie courante et de la vie quotidienne.

E

4. la victime bénéficie d'une ITT pénale de 30 jours. Dans ce cas l'auteur va être puni pour un acte qualifié de :

- A- Contravention ;
- B- Crime ;
- C- Délit ;
- D- Maltraitance des enfants ;
- E- Coups et blessures volontaires.

A

5. le certificat médico-légal est remis :

- A- A la victime ;
- B- A la police judiciaire ;
- C- Aux parents de la victime ;
- D- Au juge ;
- E- Au directeur de l'hôpital.

C

V- CAS CLINIQUE CONSTANTINE 2018

1. vous êtes requis pour faire le constat de décès d'une personne de sexe masculin âgé de 18 ans, découvert mort dans le domicile familial.

- A- Qu'il est nécessaire de faire l'interrogatoire des parents ;
- B- Qu'il n'est pas nécessaire de faire l'interrogatoire des parents ;
- C- A demander les antécédents médicaux du défunt ;
- D- A demander à consulter le dossier médical du défunt s'il existe ;
- E- Qu'il-faut parler avec quelques voisins du défunt.

ACD

2. au cours de l'examen externe du cadavre vous recherchez de façon systématique:

- A- Le pouls ;
- B- La rigidité cadavérique ;
- C- Les ecchymoses ;
- D- L'émission de sperme ;
- E- Les lividités cadavériques.

ABCE

Ali Kouidri

3. quand l'examen est terminé vous rédigez le constat de décès sur :

- A- Une feuille d'ordonnance ;
- B- Une feuille blanche ;
- C- Un imprimé officiel de constat de Un imprimé officiel de constat de
Un imprimé officiel de constat de
- D- décès utilisé depuis l'année 2008 ;
- E- décès utilisé depuis l'année 2014 ;
- F- décès utilisé depuis l'année 2016.

E

4. La première partie (supérieure) du certificat de constat de décès :

- A- Est anonyme ;
- B- Est destinée à la mairie ;
- C- Est destinée au tribunal ;
- D- Est destinée à la direction de la santé de wilaya ;
- E- Comporte la mention « mort réelle et constante »

BE

5. La 2e partie (inférieure) du certificat de constat de décès :

- A- Est anonyme ;
- B- Comporte la forme médico-légale de la mort ;
- C- Comporte la cause de la mort ;
- D- Est destinée au tribunal ;
- E- Est destinée à la direction de la santé de wilaya.

ACE

VI- CONSTANTINE CAS CLINIQUE 2018

Vous êtes requis par une autorité judiciaire pour faire un constat de décès sur une personne de sexe féminin âgée de 20 ans, découverte morte à l'intérieur d'une maison en construction.

1. L'examen externe montre un corps tiède, une rigidité débutante des membres supérieurs et des lividités postérieures discrètes. Vous estimez que le moment de la mort remonte à :

- A- 03 heures ;
- B- 10 heures ;
- C- 16 heures ;
- D- 24 heures ;
- E- 48 heures.

A

2. L'examen du cou montre la présence d'ecchymoses des faces antérieure et latérales du cou. Cet aspect fait évoquer :

- A- une mort naturelle ;
- B- une mort violente par suffocation ;
- C- une mort violente par strangulation au lien .
- D- une mort violente par strangulation à la main ;
- E- une mort suicidaire par intoxication médicamenteuse.

D

3. L'examen de la région génitale montre la présence de traces de sang au niveau de la région vulvaire ainsi que des ecchymoses récentes de la face interne des cuisses. Ceci fait évoquer :

- A- la survenue d'un accouchement récent ;
- B- la survenue d'un avortement récent ;
- C- la survenue d'un viol récent ;
- D- la survenue d'un traumatisme violent du bassin ;
- E- la survenue d'un attouchement sexuel avec consentement de la défunte

C

Ali Kouidri

4. **Devant ce cas précis vous faites la ou les propositions suivante(s) au procureur de la république :**

- A- il s'agit d'une mort naturelle ;
- B- il s'agit d'une mort accidentelle ;
- C- il s'agit d'une mort qui pose un problème médico-légal ;
- D- il s'agit d'une mort qui ne pose pas de problème médico-légal ;
- E- il s'agit d'une mort suspecte dont la cause nécessite la pratique d'une autopsie

CE

5. **Devant ce tableau clinique, la thèse la plus probable est :**

- A- une chute accidentelle et mortelle dans les escaliers, suivie d'un traumatisme violent du bassin ;
- B- un accouchement suivi d'une hémorragie génitale importante et mortelle ;
- C- un avortement criminel et mortel par intoxication médicamenteuse massive ;
- D- une strangulation à la main suivie d'un viol ;
- E- un viol suivi d'une strangulation à la main.

E

6. **Le modèle de constat de décès n°16-180 du 24 février 2016 comprend dans sa partie supérieure :**

- A- l'identité du défunt ;
- B- la forme médico-légale ;
- C- le lieu du décès ;
- D- la cause du décès ;
- E- les antécédents médicaux.

ABC

7. **La partie inférieure du modèle de constat de décès n°16-180 du 24 février 2016:**

- A- comporte l'identité du défunt ;
- B- comporte la cause du décès ;
- C- comporte la forme médico-légale ;
- D- est destinée à l'état civil ;
- E- est destinée à la direction de la santé (DDS).

8. Le certificat de constat de décès est remis à :

- A- le père de la défunte ;
- B- le mari de la défunte ;
- C- l'autorité requérante ;
- D- le directeur de l'hôpital ;
- E- le médecin de la famille.

ABC

9. Quel est l'intérêt de préciser la forme médico-légal dans ce cas :

- A- elle permet aux autorités compétentes de prendre la décision adéquate ;
- B- elle permet de déclencher une procédure judiciaire pour un éventuel examen externe avec prélèvements à la recherche de spermatozoïdes ;
- C- elle permet au procureur de la république d'ordonner une autopsie judiciaire ,
- D- elle permet au commissaire de police d'ordonner une autopsie scientifique ;
- E- elle permet de préciser le moment de la mort.

ABC

10. Dans ce cas qui peut ordonner la pratique de l'autopsie judiciaire :

- A- le procureur de la république ;
- B- le commissaire principal de police ;
- C- le médecin qui a fait le constat ;
- D- le directeur de l'hôpital ;
- E- l'avocat de la famille.

A

15- SECRET MÉDICAL

P 2016-2017

1. Le médecin peut donner des informations en rapport avec la maladie de son patient au : cocher la réponse fausse

- A- Malade lui-même
- B- Parent du malade s'il s'agit d'un enfant
- C- Ayant droit après le décès du patient
- D- Conjoint, si le malade présente une pathologie contagieuse
- E- Autorités requérante en cas de réquisition

D

RÉSIDANAT

2. Le secret médical n'est plus obligatoire dans les cas suivants, sauf un. Lequel ?

- A- Les sévices à enfants
- B- La déclaration des accidents de travail
- C- Les certificats médicaux remis à l'employeur
- D- Les certificats pour les pensions d'invalidité
- E- La déclaration des maladies contagieuses

C

3. Le secret médical est cité dans les articles contenus dans : RJ

- A- Le code de l'état civil
- B- Le code pénal
- C- La loi sanitaire
- D- Le code civil
- E- Le code de déontologie médicale

a.(2,3,4)

b.(1,2,5)

C.(3,4,5)

D.(2,3,5)

E.(4,1,5)

D

4. Quel est parmi ces caractères, celui qui s'applique au secret médical. (RF)

- A- Il est d'ordre privé
- B- Il appartient au malade
- C- Il disparaît avec la mort du malade
- D- Il est instauré pour l'intérêt du patient
- E- Il n'appartient pas à la famille

C

5. Le médecin est tenu au secret professionnel par : (RF)

- A- Le serment d'hippocrate
- B- Le code pénal
- C- Le code de déontologie
- D- Le code de sécurité sociale .a loi sanitaire

D

6. La violation du secret médical concerne : (RF)

- A- La confiance du malade
- B- Les consultations médicales
- C- Les circonstances des blessures
- D- Les résultats des radiographies
- E- La date et lieu du décès

E

7. Parmi les propositions suivantes concernant le secret médical, lesquelles sont exactes ? RJ

- A- Sa violation est punie par l'article 301 du code pénal
- B- Le secret médical n'est pas opposable au malade
- C- Le secret est limité au diagnostic de l'affection dont souffre le patient
- D- Le patient peut délier son médecin du secret médical
- E- Le médecin est délié du secret médical après le décès de son patient

a: (1.3.4)

b: (1.2.3)

c: (1.2.4)

d:(1.2.4.5)

e: (1.2.3.4)

C

HYPERQCM

8. Le médecin traitant peut, de sa propre initiative, communiquer le diagnostic dun malade:

- A- Au médecin conseil de la Sécurité Sociale ;
- B- Au médecin du travail ;
- C- Au médecin inspecteur de la santé ;
- D- A l'employeur ;
- E- Aucune de ces propositions n'est exacte.

E

- A - Seulement à la demande du patient et dans son intérêt.
- B - Seulement avec l'accord du patient.
- C - Seulement à la demande du patient et dans son intérêt.
- D - En aucun cas.

HYPERQCM

9. L'obligation au secret professionnel médical pour le médecin s'applique à :

- A- Tous les faits d'ordre médical ;
- B- Tous les faits propres au malade ;
- C- Tous les faits extra médicaux venant à la connaissance du médecin lors de son exercice,
- D- Aux résultats d'examens complémentaires ;
- E- Aux confidences du malade.

ABCDE

Le secret professionnel institué dans l'intérêt des malades s'impose à tout médecin dans les conditions établies par la loi. Le secret couvre tout ce qui est venu à la connaissance du médecin dans l'exercice de sa profession, c'est-à-dire non seulement ce qui lui a été confié, mais tout ce qu'il a vu, entendu ou compris.

HYPERQCM

10. Quelles sont les personnes que le médecin traitant peut informer sur l'état du patient sans enfreindre la règle du secret médical ?

- A- Les médecins conseils de compagnies d'assurances
- B- Les médecins conseils de la Sécurité Sociale,
- C- Les médecins inspecteurs de la santé,
- D- Les médecins spécialistes consultants ;
- E- Aucune des propositions précédentes.

D

B - La réponse est discutable, il s'agit de la théorie du secret partagé.

HYPERQCM

11. Quels sont, parmi ces caractères, celui ou ceux qui s'applique(nt) au secret médical?

- A- Il est d'ordre privé ;
- B- Il est d'ordre public ;
- C- Il appartient au malade ;
- D- Il disparaît avec la mort du malade ;
- E- Il appartient à la famille du défunt.

BC

HYPERQCM

12. Le médecin est tenu au secret professionnel par:

- A- Le serment d'Hippocrate,
- B- Le code pénal ;
- C- Le code de déontologie ;
- D- Le code de Sécurité Sociale ;
- E- Le code civil.

ABC

A - Le secret professionnel est inclus implicitement dans le serment d'Hippocrate.

B - Loi Cadre A 378 du Code Pénal (21/2/1 944).

C - Article 11 du Code de Déontologie : le secret professionnel (médical) institué dans l'intérêt des malades s'impose à tout médecin dans les conditions prévues par la loi.

HYPERQCM

13. Le médecin peut être relevé de son obligation au secret professionnel médical à la demande de :

- A- La famille du malade,
- B- Le malade concerné ;
- C- Le Procureur de la République ;
- D- Un officier de Police Judiciaire ;
- E- Aucune de ces propositions n'est exacte.

E

Le médecin témoin, qui doit toujours se rendre aux convocations de magistrats, peut refuser de répondre à certaines questions en invoquant le secret professionnel.

HYPERQCM

14. Parmi les propositions suivantes concernant le secret médical il est exact que :

- A- Il n'existe pas entre médecins ;
- B- Il a été supprimé pour les médecins du travail ;
- C- Il couvre tout ce qui a été vu, entendu et compris à l'occasion et dans l'exercice de la profession ;
- D- Il ne concerne pas les médecins hospitaliers ;
- E- Il est opposable au malade.

C

Le secret médical est absolu, sauf dérogation légale, et il s'impose à tout médecin. Le secret médical n'est pas opposable au malade. Le secret médical couvre tout ce qui est venu à la connaissance du médecin dans l'exercice de sa profession, c'est-à-dire non seulement ce qui lui a été confié mais aussi ce qu'il a vu, entendu ou compris.

15. Parmi les cas cités, désignez celui (ceux) qui fait (font) l'objet d'une dérogation légale au secret professionnel :

- 1- Donner l'identité de la mère lors d'une déclaration de naissance faite par le médecin,
- 2- Donner l'identité d'une malade atteinte de syphilis qui refuse les soins ;
- 3- Adresser un certificat médical à l'avocat de son patient,
- 4- En accord avec sa cliente, porter à la connaissance du Procureur de la République le viol dont elle a été victime.

1,2,3A

1,3B

2,4=C

4=D

1,2,3,4E

: C

16. Le médecin n'est tenu à la déclaration de naissance:

- A- que si le père est absent, décédé ou inconnu
- B- que s'il a assisté à l'accouchement ou à la délivrance.
- C- Quand l'obligation de déclaration le met en conflit avec celle du secret professionnel, le médecin ne doit indiquer ni le nom de la mère, ni le lieu de l'accouchement.
- D- La déclaration des morts-nés et des enfants morts avant l'inscription sur les registres d'état civil est également obligatoire (mais sur le registre des décès).
- E- Un certificat est toujours remis en mains propres à l'intéressé.

HYPERQCM

17. Le médecin pourrait légalement dans certain(s) cas, rompre le secret médical en ce qui concerne:

- A- Les alcooliques dangereux ;
- B- Les toxicomanes ;
- C- Les personnes qui ont avorté clandestinement ;
- D- Les syphilitiques en traitement ;
- E- Les auteurs de sévices à enfants.

La déclaration obligatoire nominale concerne les sujets atteints de syphilis et refusant de se traiter ou risquant de faire courir à un tiers un risque grave de maladie vénérienne. Loi du 3 1.12.42.

18. La violation du secret professionnel par un médecin hospitalier est réprimée par:

- A- Le Tribunal Correctionnel ,
- B- e Tribunal Administratif ;
- C- Le Tribunal de Police ;
- D- La Cour d'Assises ;
- E- Le Tribunal d'instance.

A

La violation du secret professionnel est une cause de poursuite en matière pénale. Elle est punie d'un emprisonnement de six mois à 1 an. une amende de 500 à 3000 francs.

Elle est réprimée par le Tribunal Correctionnel, tribunal de procédure traitant des délits.

HYPERQCM

19. L'obligation au secret professionnel médical pour le médecin hospitalier s'applique à:

- A- Tous les faits d'ordre médical,
- B- Tous les faits propres au malade ;
- C- Tous les faits extramédicaux venant à la connaissance du médecin lors de son exercice ;
- D- Aux publications faites sur le cas du malade ;
- E- Aux confidences de la famille.

CT : ABCDE

Le secret médical couvre tout ce qui est venu à la connaissance du médecin dans l'exercice de sa profession, c'est-à-dire non seulement ce qui lui a été confié, mais aussi ce qu'il a vu, entendu ou compris. Une observation médicale ne peut être publiée que dans le respect absolu de l'anonymat.

20. viole le secret professionnel le médecin qui :

- A- Communique à un tiers les clichés radiographiques d'un de ses patients ;
- B- Délivre en mains propres un certificat médical à son patient à la demande d'une compagnie d'assurance
- C- Fait à la presse un communiqué rectificatif sur les causes de la mort d'un de ses patients ;
- D- Indique le nom d'un de ses patients dans une publication scientifique ;
- E- Dénonce au Procureur de la République en accord avec la victime, l'auteur d'un viol.

ACD

E - Est une dérogation légale du secret professionnel.

B - un certificat médical ne doit être remis en mains propres qu'au malade: ce dernier peut en faire ce qu'il juge bon. Ce certificat médical doit être demandé par le patient lui-même et en aucun cas par un tiers (auquel cas, le médecin doit refuser de rédiger le certificat). Cet item est litigieux car il ne précise pas si le patient a demandé lui-même le certificat pour faire valoir dans un second temps ses droits pour une assurance.

A - La communication d'un dossier médical ou de l'une de ses pièces à un tiers est inconcevable : ce serait une violation flagrante du secret professionnel.

HYPERQCM**21. Le médecin pourrait légalement rompre le secret médical en ce qui concerne :**

- A- Les alcooliques dangereux ;
- B- Les personnes qui ont avorté clandestinement ;
- C- Les syphilitiques en traitement ;
- D- Les auteurs de sévices à enfants ;
- E- Les victimes de viol, mais avec leur consentement.

BDE

C - Le médecin est obligé de déclarer les maladies vénériennes en période contagieuse (déclaration simple si le patient va se traiter, déclaration nominale s'il refuse de se traiter). Ici, les patients étant sous traitement, ne sont plus contagieux.

Ali Kouidri

B D E - Constituent des dérogations légales non obligatoires.

A - Constitue une dérogation légale obligatoire : le médecin est obligé de déclarer les alcooliques dangereux (et non pas 'pourrait').

HYPERQCM

22. Il peut y avoir dérogation au secret médical en cas de:

- A- Accident du travail.
- B- Consultation d'un toxicomane ,
- C- Maladies de longue durée ,
- D- Alcooliques dangereux ,
- E- SIDA. Avérés.

ABD

Les dérogations légales obligatoires sont les suivantes

Le médecin est obligé de déclarer:

naissances

décès

maladies contagieuses déclarées au médecin de la DDASS y compris les

maladies vénériennes

maladies professionnelles

alcooliques dangereux

toxicomanes

internement selon la loi du 30 Juillet 1938.

Le médecin doit satisfaire à la délivrance de certificats:

de maladie sans diagnostic mentionné

d'accident de travail

de maladies professionnelles

de pension militaire

d'incapable civil majeur

d'IVG et d'IVG thérapeutique

des vaccinations sur le carnet de santé des enfants.

HYPERQCM

23. Le médecin est tenu de se porter dénonciateur, et ainsi de déroger au secret professionnel prévu par l'article 378 du code pénal en cas de :

- A- Connaissance d'un projet de trahison ou d'espionnage (article 100 alinéa 1er du code pénal relatif à la défense nationale) ,
- B- Connaissance d'un crime tenté ou consommé alors qu'il est encore possible de le prévenir (art. 62 alinéa 1er du C.P. relatif à la répression des crimes) ;
- C- Connaissance avec preuve de l'innocence d'une personne inculpée ou jugée (article 63 alinéa 3 du code pénal) ,
- D- Avortement illicite (article 317 du code pénal),
- E- Sévices envers un mineur de moins de 15 ans (article 62 alinéa 2 du code pénal).

BCDE

HYPERQCM

24. Parmi les propositions suivantes concernant le secret médical laquelle(lesquelles) est(sont) exacte(s)?

- A- Sa violation est punie par l'article 378 du Code Pénal ;
- B- Le secret médical n'est pas opposable au malade ;
- C- Le secret est limité au diagnostic de l'affection dont souffre le patient ;
- D- Le patient peut délier son médecin du secret médical ,
- E- Le médecin est délié du secret médical après le décès de son patient.

AC

25. Le secret professionnel peut être violé lors de:

- A- La communication par téléphone de la maladie d'un patient à un membre de la famille ;
- B- La remise d'un certificat mentionnant un diagnostic à l'employeur du patient ;
- C- La communication des pièces du dossier hospitalier au médecin-traitant désigné par le malade ;
- D- La transmission d'un certificat descriptif des lésions à l'Officier de Gendarmerie chargé de l'enquête sur un accident de la circulation ;

Ali Kouidri

- E- La remise au policier porteur d'une réquisition de la fiche de description clinique sans mention des blessures d'un conducteur en état d'ébriété.

AB

26. La violation du secret médical est prévue par:

- A- Le code de déontologie ,
B- Le code civil ,
C- Le code pénal,
D- Le code de procédure civile ;
E- Le code de sécurité sociale.

AC

27. La violation du secret médical est:

- A- Une contravention ;
B- Un délit ;
C- Un crime ;
D- Une infraction passible du tribunal de police ;
E- Une infraction à l'article 378 du code pénal.

BE

16- VIOLENCES SEXUELLES

CONSTANTINE 2020

1. Concernant l'attentat à la pudeur :

- A- Ça constitue dans la faite de commettre un acte impudique sur une personne contre sa volonté physique ou morale ;
- B- Il faut qu'il y'ait toujours pénétration anale pour en parler ;
- C- Les attouchements à caractère sexuel ne sont pas considérés comme un attentat à la pudeur
- D- La mission du médecin consiste, seulement, à soigner les lésions ;
- E- Les victimes sont, généralement, des enfants des deux sexes

AE

CONSTANTINE 2020

2. Le viol :

- A- Est défini comme étant la possession d'une femme qu'elle soit vierge ou déjà déflorée sans son consentement ;
- B- C'est l'intromission de la verge en érection sur une pressonne de sexe féminin ou masculin non consentant ou incapable de consentement valable ;
- C- Un acte sexuel sur un cadavre
- D- Est considéré comme le rapport sexuel, non consenti, entre conjoints ;
- E- Reviens au médecin légiste quant à sa qualification.

A

CONSTANTINE 2020

3. Lors de l'examen clinique d'une victime de la violence sexuelle :

- A- L'examen clinique se fait, seulement, sur réquisition ;
- B- Le pavillon des urgences est l'endroit idéal pour recevoir et examiner la victime ;
- C- L'absence de signes de violences corporelle élimine l'hypothèse de la viole ;
- D- L'interrogatoire doit être, le plus complet possible, et minutieux
- E- L'examen clinique se fait en présence d'un tierce personne .

DE

CONSTANTINE 2020

4. L'hymen :

- A- C'est un repli muqueux séparant le vagin de la vulve ;
- B- Son examen se fait , parfois , à 'aide d'un spéculum ;
- C- Les encoches sont des déchirures incomplètes
- D- Sa déchirure définit la défloration
- E- La cicatrisation de la déchirure hyménale incomplète aboutit toujours à la forme initiale

AD

CONSTANTINE 2019

5. Parmi les attentats aux mœurs :

- A- uriner sur la voie publique ;
- B- se masturber à l'abri des regards ;
- C- afficher des scènes à connotation sexuelle, contraires à la décence ;
- D- peuvent être des actes impudiques dont l'adulte en est victime ;
- E- peuvent être des actes impudiques dont le mineur n'est que témoin.

ACDE

CONSTANTINE 2019

6. le diagnostic de pédérastie chronique repose sur :

- A- l'effacement des plis radiés ;
- B- la présence de lésions à type d'érosions en coup d'ongle sanguinolentes
- C- parfois, un éclatement de l'orifice anal avec déchirure plus ou moins profonde
- D- le relâchement du sphincter anal ;
- E- la déformation de l'anuser en entonnoir.

ADE

CONSTANTINE 2019

7. Le viol:

- 1- ne concerne pas la femme mariée ;
- B- concerne la femme ménopausée ;
- C- concerne la femme vierge ;
- D- concerne la mineure même si elle est consentante;
- E- peut correspondre à la possession d'un homme par une femme contre son consentement.

BCD

CONSTANTINE 2019

8. Les attentats aux mœurs :

- A- sont des délits uniquement.
- B- sont des crimes uniquement.
- C- sont de nature sociale.
- D- peuvent être des actes impudiques dont l'adulte en est témoin.
- E- peuvent être des actes impudiques dont le mineur est victime.

DE

CONSTANTINE 2019

9. Le harcèlement sexuel :

- A- n'est pas un attentat aux mœurs.
- B- est basé sur l'abus d'autorité pour obtenir des faveurs administratives.
- C- n'est pas puni par la loi.
- D- est puni par la loi n°04-15 du code pénal 2015
- E- n'existe pas dans la réglementation algérienne.

D

CONSTANTINE 2019

10. L'attentat à la pudeur peut correspondre à :

- A- un coït penneal.
- B- l'intromission de la verge dans le vagin.
- C- une défloration hyménale au doigt.
- D- un coït anal.
- E- l'intromission d'un objet dans le vagin.

ACDE

CONSTANTINE 2019

11. Le diagnostic de pédérastie aigue repose sur:

- A- l'absence des plis radiaires.
- B- la présence de lésion à type d'érosions en coup d'ongle non sanguinolentes.
- C- un éclatement de l'orifice anal avec déchirure plus ou moins profonde, parfois.
- D- le relâchement du sphincter anal.
- E- la déformation de l'anus en entonnoir.

C

CONSTANTINE 2019

12. Le viol:

- A- concerne uniquement la femme non mariée.
- B- concerne la femme ménopausée.
- C- ne concerne pas la femme déjà déflorée.
- D- concerne la mineure même si elle est consentante,
- E- existe entre hommes.

BD

CONSTANTINE 2019

13. Parmi les attentats aux mœurs :

- A- l'acte contre nature ;
- B- le harcèlement moral ;
- C- la pédérastie chronique ;
- D- le coït périnéal ;
- E- le viol.

ACDE

CONSTANTINE 2019

14. l'outrage public la pudeur peut consister en :

- A- l'exposition d'objets contraires à la décence ;
- B- une miction dans des toilettes publiques ;
- C- un acte contre-nature subi par un individu du même sexe ;
- D- un acte contre-nature avec un individu de sexe différent auquel on est témoin
- E- la distribution de photographies.

AD

CONSTANTINE 2019

15. Le viol concerne :

- A- uniquement la femme vierge ;
- B- la fille qui a déjà eu ses ménarches ;
- C- la femme non ménopausée ;
- D- la femme ménopausée ;
- E- la femme déjà déflorée.

BCDE

CONSTANTINE 2019

16. Le diagnostic du viol repose sur plusieurs éléments :

- A- la déchirure hyménéale récente est un élément constant ;
- B- la présence de lésions de violence sur le corps est indispensable ,
- C- un éclatement de l'orifice anal avec déchirure plus ou moins profonde ;
- D- la mise en évidence de déchirures récentes de l'hymen ;
- E- la présence de sperme dans le vagin.

DE

CONSTANTINE 2018

17. A la suite de violences de nature sexuelle, l'examen de la victime peut être réalisé :

- A- à la demande de la victime elle-même même s'il s'agit d'un mineur ;
- B- à la demande de l'auteur présumé, afin de se disculper éventuellement ;
- C- à la demande du conjoint de la victime ;
- D- à la demande d'un officier de police judiciaire ;
- E- à la suite d'une découverte fortuite au cours d'un examen externe d'un cadavre.

DE

CONSTANTINE 2018

18. Le délai de prescription de l'action publique :

- A- est de 10 années s'il s'agit d'un viol ;
- B- est de 3 années s'il s'agit d'un viol ;
- C- est de 3 années s'il s'agit d'un attentat à la pudeur ;
- D- est de 2 années s'il s'agit d'un attentat à la pudeur ;
- E- commence à courir à compter de la majorité civile pour les crimes et délits commis à l'encontre d un mineur.

ACE

CONSTANTINE 2018

19. L'attentat à la pudeur est :

- A- l'introduction de la verge en érection dans le vagin d'une personne de sexe féminin non consentante ou incapable de consentement valable ;
- B- des rapports sexuels entre une personne mariée avec quelqu'un d autre que son conjoint,
- C- tous attouchements sur les parties génitales, avec les doigts, la bouche, la verge ou avec un corps étrangers ;
- D- tous actes impudiques autres que le viol, comme les pratiques homosexuelles ou sodomiques, même hétérosexuelles ;
- E- tous faits, gestes ou attitudes à caractère sexuel, accompli en public, de nature à offenser u-pudeur.

CD

CONSTANTINE 2018

20. Ces facteurs sont considérés comme aggravants lors d'une agression à caractère sexuel :

- A- la victime est de sexe masculin ;
- B- la victime est une personne vulnérable, handicapée ;
- C- l'auteur est un parent (inceste) ;
- D- la victime est un enfant ;
- E- d'autres traumatismes ont été associés (blessures).

BCDE

CONSTANTINE 2018

21. Le délai de prescription de faction publique :

- A- est de 10 années en matière de crime ;
- B- est de 15 années en matière de crime ;
- C- est de 5 années en matière de délit ;
- D- est de 2 années en matière de contravention ;
- E- commence à partir de la majorité civile pour les crimes et délits commis à rencontre d'un mineur.

ADE

CONSTANTINE 2018

22. Devant un danger potentiel et un diagnostic possible de violences de nature sexuelle chez un enfant, le médecin :

- A- peut avertir les autorités sanitaires et administratives ;
- B- doit obligatoirement et en urgence le faire hospitaliser ;
- C- doit convoquer l'auteur présumé ;
- D- fait le signalement d'emblée à l'autorité judiciaire ;
- E- peut recourir à une hospitalisation de protection ;

AE

CONSTANTINE 2018

23. Le médecin, devant des violences de nature sexuelle, doit :

- A- apprécier l'urgence médico-légale ;
- B- mettre en œuvre les différentes mesures adaptées d'exploration, de constat, de recueil et de traitement ;
- C- recueillir le consentement de la victime ;
- D- infirmer le diagnostic devant la conservation de l'hymen et la normalité de l'examen ;
- E- examiner la victime en présence d'une tierce personne.

ABE

SETIF

24. L'attentat à la pudeur englobe :

- A- Les attouchements sexuels des parties génitales d'une victime de sexe féminin sans son consentement
- B- L'acte contre nature chez une personne du sexe féminin sans son consentement
- C- La pénétration vaginale chez une femme non consentante
- D- L'harcèlement sexuel d'une personne non consentante

SETIF

25. Chez une fille vierge, le(s) caractère(s) d'une défloration récente de l'hymen est(sont) :

- A- La présence de sperme dans la cavité vaginale
- B- Une plaie hémorragique de l'hymen
- C- Une déchirure de l'hymen ayant des bords suintants
- D- Une déchirure cicatrisée de l'hymen avec des bords propres

SETIF

26. Le diagnostic d'agression sexuelle chez une victime vierge repose sur la présence :

- A- La présence de sperme dans la cavité vaginale
- B- Une plaie hémorragique de l'hymen
- C- Une déchirure de l'hymen ayant des bords suintants
- D- Une déchirure cicatrisée de l'hymen avec des bords propres

SETIF

27. L'attentat à la pudeur concerne :

- A- Seulement les personnes de sexe masculin
- B- L'attouchement sexuel anal et l'acte contre nature
- C- La défloration de l'hymen chez la victime vierge
- D- Aucune réponse juste

SETIF

28. Le diagnostic d'un attentat à la pudeur chez une fille majeure et vierge repose sur la présence :

- A- De défloration récente de l'hymen
- B- De sperme dans la région vulvaire
- C- D'ecchymose au niveau de la région vulvaire
- D- De traces de lésions évoquant des signes de défense

SETIF

29. L'attentat à la pudeur englobe :

- A- Les attouchements sexuels des parties génitales d'une victime de sexe féminin sans son consentement
- B- L'acte contre nature
- C- La pénétration vaginale chez une femme non consentante
- D- L'harcèlement sexuel d'une personne non consentante

SETIF

30. Le diagnostic d'une violence sexuelle chez une victime non vierge repose sur :

- A- La présence d'une déchirure récente de la membrane hyménale
- B- La présence obligatoire de sperme dans le prélèvement vaginal
- C- La présence de traces de lésions caractéristiques de défense
- D- Le non consentement de la victime

SETIF

31. Dans quel sang prélevé au niveau du vagin, quel est l'élément biologique qu'il faut rechercher pour évoquer une éventuelle grossesse ?

- A- Du sang fœtal
- B- Du liquide amniotique
- C- Des villosités placentaires
- D- Des spermatozoïdes

SETIF

32. L'outrage public à la pudeur

- A- Est puni en tant que contravention
- B- La condamnation de l'auteur de l'OPP nécessite l'existence de traces de violences sur les victimes
- C- Le magistrat ne prononce aucune condamnation pour l'OPP qu'après expertise médicale
- D- L'auteur d'un OPP commis par négligence est toujours coupable

SETIF

33. Le diagnostic d'une agression sexuelle chez la non vierge repose sur :

- A- Déchirure récente de l'hymen
- B- La présence de spermatozoïdes dans les prélèvements vaginaux
- C- La présence de traces révélant la défense
- D- Le non consentement

SETIF

34. Le diagnostic de viol chez une victime vierge repose sur :

- A- La présence obligatoire d'une déchirure récente de la membrane hyméniale
- B- La présence de sperme dans la cavité vaginale
- C- La présence de traces de lésions de violence sur le corps évoquant des signes de lutte ou de défense
- D- Toutes les réponses sont justes

II- CAS CLINIQUE P 2016-2017

Une jeune fille de 22 ans portée disparue par ses parents trois (03) jours, découverte nue dans des bois par un berger.

L'examen du cadavre a mis en évidence les éléments suivants : une corde au tour du cou de la victime, de multiples abrasions épidermiques au niveau des avant-bras, face antérieure du tronc, et la partie inférieure du corps, vous suspectez un acte criminel par strangulation au lien

1. Quels sont les signes retrouvés à l'examen externe et interne qui sont en faveur de ce diagnostic ?

Les éléments en faveur d'une strangulation :

- A l'examen externe : sillon de strangulation bas situé sous laryngé, horizontal, peut être unique ou multiple
- A l'autopsie ; hématome des muscles du cou, lésions de l'appareil laryngé (fracture ou luxation des cornes de l'os hyoïde et le cartilage thyroïde) manchon ecchymotique périvasculaire

2. Comment vous posez le diagnostic différentiel avec la pendaison ?

Lors de la pendaison : le sillon de est haut situé, oblique vers le haut, sous menton, incomplet sous le nœud

Lors de la strangulation ; le sillon est bas situé (sous laryngé), horizontal, complet

3. Quels seront les éléments cliniques à rechercher sur cette victime qui vous orientent vers des violences sexuelle ?

Les signes cliniques en faveur de violences sexuelles associées sont

- Signes extra génitaux : égratignures au niveau de la poitrine, et au niveau de la face interne des cuisses, associées parfois à des morsures et des ecchymoses
- Les signes génitaux : les déchirures hyménale, la rougeur vulvaire, hématomes et ecchymoses de la vulve

4. Quels types de prélèvements biologiques à faire pour appuyer votre diagnostic de violence sexuelle ?

Les prélèvements biologiques à faire appuyer le diagnostic de violences sexuelle sont :

prélèvements bactériologiques : gonocoque, chlamydia

prélèvements sérologiques ; sérologie HIV, syphilis, hépatite B etc

5. Quels types de prélèvements à réaliser pour identifier l'auteur du fait ?

les prélèvements à réaliser pour identifier l'auteur du fait sont :

- ✓ sous les ongles pour récupérer du matériel biologique
- ✓ écouvillonnage vulvaire, vaginale et anale , à la recherche de spermatozoïdes

17- SÉVICES DE L'ENFANT

I- QROC

P2 2019-2020

1. Citez le diagnostic positif d'une maltraitance ?

II- QCM

CONSTANTINE 2020

1. L'enfant maltraité est :

- A- Victime d'une simple correction parentale ;
- B- Un mineur de 18 ans ;
- C- Intentionnellement battu ;
- D- Privé volontairement de soins et d'aliments compromettant sa santé;
- E- Involontairement violenté ;

CD

CONSTANTINE 2020

2. La déclaration de la maltraitance des enfants par les médecins est :

- A- Facultative ;
- B- Obligatoire;
- C- Une violation du secret médical ;
- D- Une dérogation du secret médical ;
- E- Conditionnée par l'autorisation du directeur de l'établissement.

BD

CONSTANTINE 2020

3. L'aspect général de l'enfant victime de maltraitance :

- A- Une bonne courbe de croissance staturale pondérale ;
- B- Un retard psychomoteur : marche, parole et énurésie;
- C- Un enfant mal vêtu, sale avec des lésions de grattage surinfectées ,
- D- Retrouve le syndrome de Silverman ;
- E- un retard staturale pondérale : rachitisme et marasme.

BCDE

CONSTANTINE 2020

4. Parmi les conséquences de la maltraitance des enfants on trouve :

- A- La dépression ;
- B- L'alcoolémie ;
- C- L'échec scolaire;
- D- La toxicomanie ;
- E- L'obésité.

ABCDE

CONSTANTINE 2019

5. parmi les conséquences de la maltraitance des enfants on trouve :

- A- la grossesse non désirée,
- B- l'alcoolisme.
- C- l'obésité.
- D- la dépression.
- E- la toxicomanie.

ABCDE

CONSTANTINE 2019

6. En cas de maltraitance, l'enfant est :

- A- indifférent ;
- B- craintif ;
- C- apathique ;
- D- fuyant tout contact ;
- E- mal vêtu, sale, et d'odeur nauséabonde.

ABCDE

CONSTANTINE 2018

7. La maltraitance des enfants par faits d'omission peut correspondre à :

- A- des blessures volontaires multiples ;
- B- une privation dans l'alimentation compromettant la santé ;
- C- une exposition à des nuisances ne compromettant pas la santé ;
- D- une privation de soins compromettant la santé ;
- E- des brûlures thermiques étendues

BD

CONSTANTINE 2018

8. Le diagnostic d'enfant maltraité se fait devant :

- A- une énurésie isolée ;
- B- un retard staturo-pondéral isolé ;
- C- l'association de lésions de violence multiples et diverses ;
- D- des purpuras ecchymotiques liés à un trouble de la crase sanguine ;
- E- l'amélioration des lésions traumatiques dès qu'on sépare l'enfant du milieu familial.

CE

CONSTANTINE 2018

9. La déclaration de la maltraitance des enfants par le médecin :

- A- est une violation du secret médical ;
- B- est obligatoire ;
- C- est facultative ;
- D- est une dérogation légale du secret médical ;
- E- ne peut pas faire intervenir les assistantes sociales de la structure hospitalière où exerce le médecin.

BD

CONSTANTINE 2018

10. L'enfant victime de maltraitance est :

- A- un mineur de 18 ans ;
- B- tout enfant présentant une fracture ;
- C- intentionnellement battu ;
- D- involontairement violenté ;
- E- l'enfant exposé volontairement à une négligence mettant en jeu son pronostic vital.

CE

CONSTANTINE 2018

11. Les caractéristiques des lésions tégumentaires et muqueuses chez l'enfant victime de maltraitance sont:

- A- la présence concomitante d'ecchymoses récentes et d'hématomes multiples récents à des régions différentes du corps ;
- B- la présence de plusieurs ecchymoses ayant la même évolution tinctoriale ;
- C- la diversité et multiplicité des lésions ;
- D- la disparition de ces lésions cutanées après hospitalisation ou soustraction de l'enfant du milieu familial ;
- E- le siège de prédilection de ces lésions : face, cou, fesses et membres.

CDE

CONSTANTINE 2018

12. Les circonstances aggravantes du délit de maltraitance sont :

- A- l'existence d'hospitalisations antérieures ;
- B- le lien de parenté ;
- C- les faits d'omission ;
- D- la gravité des lésions ;
- E- la préméditation.

BDE

CONSTANTINE 2018

13. La déclaration de la maltraitance des enfants par le médecin est :

- A- une violation du secret médical ;
- B- obligatoire ;
- C- facultative ;
- D- une dérogation légale du secret médical ;
- E- peut faire intervenir les assistantes sociales de la îrvices habilités à recevoir les structure hospitalière où exerce le médecin.

BDE

CONSTANTINE 2018

14. Les service habilité à recevoir les dénonciation de maltraitance envers les enfants sont :

- A- le procureur de la république ;
- B- les services de police ;
- C- les services de pédopsychiatrie ;
- D- les services de gendarmerie nationale ;
- E- la direction de la santé publique (DDS).

ABDE

SETIF

15. Un enfant victime de maltraitance est un enfant qui :

- A- Présente de brûlures accidentelles dues à une imprudence de ses parents
- B- Qui fugue à plusieurs reprises de sa maison paternelle
- C- Présente des fractures d'âges différents
- D- Aucune de ces réponses

SETIF

16. Un enfant victime de maltraitance est un enfant qui :

- A- Présente des brûlures accidentelles liées à une négligence de la part de ses parents Fugue à plusieurs reprises de sa maison paternelle
- B- Présente des fractures d'âges différents
- C- Aucune de ces réponses

SETIF

17. L'examen d'un enfant âgé de 8 ans retrouve des traces de brûlures de formes arrondies rappelant celles qui sont habituellement observées lors de brûlures provoquées par des cigarettes allumées. Vous considérez que ces lésions :

- A- Evoquent des sévices
- B- Sont possibles d'un délit
- C- Evoquent des sévices mais elles ne sont pas possibles de délit parce que l'ITT est inférieure à 15 jours
- D- Aucune réponse juste

SETIF

18. Un enfant victime de maltraitance physique est un enfant qui :

- A- Présente des brûlures de cigarettes induites par une tierce personne
- B- Présente des égratignures minimales aux jambes
- C- Présente un éclatement du tympan suite à une gifle par sa maîtresse d'école
- D- Aucune de ces réponses
- E-

SETIF

19. Un enfant victime de maltraitance est un enfant qui :

- A- Présente des brûlures accidentelles liées à une négligence de la part des ses parents
- B- Fugue à plusieurs reprises de sa maison paternelle
- C- Présente des fractures d'âges différents
- D- Aucune de ces réponses

SETIF

20. Le diagnostic de sévices à enfants peut être suspecté devant :

- A- La présence de blessures d'âges différents sur le corps
- B- L'incohérence entre les blessures constatées et l'explication donnée par le parent qui accompagne l'enfant sur leurs mécanismes de survenue
- C- L'absence d'un diagnostic différentiel qui explique des blessures suspectes
- D- L'épanouissement de l'enfant durant son hospitalisation

SETIF

21. La maltraitance des enfants englobe :

- A- La violence
- B- L'abus sexuel
- C- Le manque de soins médicaux nécessaires
- D- La correction paternelle par les châtiments corporels légers

SETIF

22. Le diagnostic de sévices à enfants peut être suspecté devant :

- A- La présence de blessures d'âges différents sur le corps
- B- L'incohérence entre les blessures constatées et l'explication donnée par le parent qui accompagne l'enfant sur leurs mécanismes de survenue
- C- L'absence d'un diagnostic différentiel qui explique des blessures suspectes
- D- Un syndrome du bébé secoué

SETIF

23. La maltraitance des enfants englobe :

- A- La violence
- B- La cruauté mentale
- C- La privation involontaire de soins nécessaires
- D- La correction paternelle par les châtiments corporels légers

SETIF

24. Le diagnostic de sévices chez un enfant repose sur :

- A- Le siège et l'âge différent des lésions
- B- La gravité des lésions
- C- L'auteur des sévices
- D- L'élimination du diagnostic différentiel

18- INFANTICIDE

I- QROC

P1 2018-2019

1. **Infanticide : définition et intérêt.**

II- QCM

CONSTANTINE 2020

1. **le code pénal algérien définit l'infanticide comme étant :**

- A- Un délit ;
- B- Un crime ;
- C- Le meurtre d'un nouveau-né ,
- D- L'assassinat d'un nouveau-né ,
- E- La mort in- utero d'un fœtus.

BCD

CONSTANTINE 2020

2. **les docimasies pulmonaires constituent un élément de diagnostic médico- légal de l'infanticide, permettrait :**

- A- D'évoquer la cause de la mort ;
- B- D'apporter la preuve de la vitalité ou non d un nouveau-né ;
- C- D'apprécier la viabilité ou la maturité d'un nouveau-né ;
- D- D'estimer la durée de la vie extra-utérine ;
- E- D'identifier un nouveau-né.

B

CONSTANTINE 2020

3. **les signes de maturité d'un nouveau-né :**

- A- La présence de point d'ossification de Béalard ;
- B- Le cloisonnement du maxillaire inferieur en quatre alvéoles dentaires ;
- C- L'aspect extérieur du corps fait d'une peau ferme, élastique ;
- D- Une taille moyenne de 50 Cm ;
- E- Une taille moyenne de 40 Cm.

ABCD

CONSTANTINE 2019

4. dans l'infanticide, le poumon qui a respiré est un poumon :

- A- de couleur rose.
- B- rétracté.
- C- volumineux.
- D- crépitant à la palpation.
- E- dont les artères sont colliabées.

ACD

CONSTANTINE 2019

5. Les docimasies pulmonaires hydrostatiques sont pratiquées pour répondre à la question suivante :

- A- quel est l'âge gestationnel
- B- quelle est la cause de la mort
- C- l'enfant est-il né vivant
- D- quelle est la durée de vie extra utérine
- E- quel est le moment de la mort

C

CONSTANTINE 2018

6. Dans l'infanticide, le diagnostic de respiration de l'air libre est évoqué devant :

- A- des poumons très rétractés ;
- B- des poumons de coloration rose ;
- C- des artères pulmonaires vides et collabées ;
- D- des fragments de poumon qui flottent à la surface de l'eau ;
- E- des fragments de poumon qui coulent au fond de l'eau.

BD

CONSTANTINE 2018

7. Dans l'infanticide les docimasies pulmonaires hydrostatiques consistent en :

- A- un examen macroscopique des poumons ;
- B- un examen microscopique des poumons ;
- C- un examen bactériologique des poumons ;
- D- un examen toxicologique des poumons ;
- E- des opérations cherchant à prouver la présence ou l'absence d'air dans les poumons.

SÉTIF

8. Dans l'infanticide, le décès peut être dû à :

- A- Une négligence de la part du personnel soignant
- B- Un accident hémorragique cérébral survenu lors d'un accouchement
- C- L'abondant d'un enfant NNé au froid et à la faim
- D- Une double circulaire de cordon ombilical

SETIF

9. L'infanticide est défini comme étant :

- A- Un enfant né vivant et qui est décédée suite à une détresse respiratoire
- B- Un enfant né mature et dont les bronches sont plissées et présentent un épithélium cubique
- C- Un enfant né prématuré qui a respiré et qui est décédé suite à une omission des soins
- D- Un enfant nouveau-né qui a respiré et qui est décédée suite à une suffocation accidentelle

SETIF

10. Le diagnostic d'infanticide peut être évoqué devant :

- A- Le cadavre d'un fœtus âgé d'environ 5 mois qui présente un écrasement de la tête
- B- Un nouveau-né découvert décédé suite à un abondant dans une forêt
- C- Un nouveau-né décédé suite à une hémorragie cérébrale induite par un forceps
Un nouveau-né décédé suite à une détresse respiratoire par encombrement bronchique

SETIF

11. Le diagnostic d'infanticide peut être retenu devant :

- A- Un nouveau-né, né mature et décédé suite à un traumatisme crânien occasionné par une chute au moment de l'accouchement
- B- Un mort-né qui a subi un grave traumatisme crânien par un objet contondant lourd
- C- Un nouveau-né, né immature et décédé suite à une négligence préméditée des soins nécessaires
- D- Aucune réponse juste

SETIF

12. L'infanticide est défini comme étant :

- A- Un enfant né vivant et qui est décédé suite à une détresse respiratoire
- B- Un enfant né mature n'ayant pas respiré
- C- Un enfant né prématuré qui a respiré et qui est décédé suite à une omission volontaires des soins
- D- Un enfant nouveau-né qui a respiré et qui est décédé suite à une suffocation accidentelle

SETIF

13. A quel moment commence la personnalité juridique de l'enfant ?

- A- Au 2ème jour de la naissance
- B- 5 jours après la naissance
- C- A la naissance prématurée d'un enfant vivant
- D- Un enfant né prématuré qui a respiré et qui est décédé suite à une omission volontaires des soins
- E- Un enfant nouveau-né qui a respiré et qui est décédé suite à une suffocation accidentelle

SETIF

14. Un enfant nouveau-né est celui qui a :

- A- Moins de 3 jours après l'accouchement
- B- Plus de 6 jours après l'accouchement
- C- Moins de 6 jours après l'accouchement
- D- Entre 10 et 28 jours après l'accouchement

SETIF

15. propos de l'infanticide :

- A- Il concerne la mort naturelle de tout NNe, tant qu'il n'est pas inscrit sur les registres de l'état civil
- B- La loi punit la mère auteur d'un infanticide, moins sévèrement que s'il s'agit de tout autre meurtre
- C- L'infraction est retenue même si l'acte de violence était dirigé contre un mort né
- D- La preuve d'une naissance vivante peut être apportée en menant en évidence la chute du cordon ombilical

SETIF

16. La(les) condition(s) suivante(s) est(ont) nécessaire(s) pour retenir le crime d'infanticide :

- A- L'enfant doit être né vivant
- B- L'enfant doit être inscrit sur les registres d'état civil
- C- La mère doit être l'auteur principal du crime
- D- L'enfant doit être né à terme
- E- La mort du nouveau-né doit être provoquée

SETIF

17. L'infanticide est le meurtre :

- A- D'un nouveau-né vivant décédé lors d'un accouchement par faute médicale
- B- D'un enfant né mature n'ayant pas respiré
- C- D'un nouveau-né prématuré ayant respiré mort par omission volontaire des soins
- D- D'un nouveau-né ayant respiré mort par strangulation

SETIF

18. L'infanticide est définie comme étant :

- A- Un enfant né vivant, décédé lors d'un accouchement suite à une négligence médicale
- B- Un enfant né mature et n'ayant pas respiré
- C- Un enfant né prématuré qui a respiré et qui est décédé suite à une omission volontaire des soins
- D- Un enfant nouveau-né qui a respiré et qui est décédé suite à une pneumonie

19- DÉONTOLOGIE MÉDICALE

P2 2018-2019

1. La déontologie médicale : RF

- A- A des racines anciennes
- B- Se situe entre le droit et la morale
- C- indique la conduite à tenir du médecin
- D- Est promulguée par le décret présidentiel
- E- Est promulguée par décret exécutif

D

P2 2018-2019

2. Le code de déontologie médicale défend : RF

- A- Les principes et les règles imposable aux médecins
- B- Les devoirs du médecin
- C- Les droits du malade
- D- Les règles de confraternité
- E- les règles de l'éthique médicale

E

P2 2018-2019

3. Selon le code de déontologie la mission du médecin :RF

- A- Est de défendre la santé mentale et physique de l'homme
- B- Est d'être au service de l'individu et de la santé publique
- C- Est de soigner et de préserver la santé
- D- Est de soulager la souffrance en abrégeant la vie du malade
- E- A+B+C

D

P2 2018-2019

4. Le code de déontologie médicale prescrit les règles de :RJ

- A- droit pénal
- B- droit des affaires
- C- droit administratif
- D- le droit civil
- E- droit disciplinaire

E

RÉSIDANAT

5. La déontologie médicale s'impose :RJ

- A- Aux médecin généraliste et spécialistes
- B- Au directeurs des hopitaux
- C- Aux auxiliaire médicaux
- D- Aux étudiant en médecine autorisés à exercer
- E- Aux médecins généralistes , spécialistes et aux étudiants en médecine autorisée à exercer

E

P1 2017-2018

6. Le code de déontologie médicale définit : RF

- A- Les principes et les règles imposables aux médecins
- B- Les devoirs du médecin
- C- Les droits du malade
- D- Les règles de confraternité
- E- Les règles de l'éthique médicale

E

P1 2017-2018

7. Le conseil de l'ordre des médecins est : (RJ)

- A- Une association médicale
- B- Un système des médecins
- C- Une instance qui veille au respect des règles déontologiques
- D- Une instance judiciaire
- E- Une instance qui émet des avis et des recommandations

C

P1 2017-2018

8. Les devoirs des médecins sont codifiés dans : (RJ)

- A- Le code pénal
- B- Le code civil
- C- Le code de déontologie
- D- Le code de l'état civil
- E- Les lois sanitaires

C

9. Les dispositions du code de déontologie médicale s'imposent : (RF)

- A- Au personnel médical
- B- Aux pharmaciens
- C- Aux chirurgiens-dentistes
- D- Au personnel paramédical
- E- Les réponses A.B.C sont justes

D

10. Le conseil de déontologie médicale, peut être saisi par : RF

- A- Le ministre de la santé
- B- L'officier de police judiciaire
- C- Les membres du corps médical
- D- Les chirurgiens-dentistes et pharmaciens
- E- Les ayants droit des patients.

B

**11. Les dispositions du code de déontologie médicale s'imposent :
(R.F)**

- A- Aux médecins
- B- Aux chirurgiens-dentistes
- C- Aux pharmaciens
- D- Aux auxiliaires médicaux
- E- A l'étudiant en médecine, autorisé à exercer la profession

D

20- AVORTEMENT CRIMINEL ET THÉRAPEUTIQUE

CONSTANTINE 2020

1. L'avortement précoce chez la femme vivante :

- A- Est de diagnostic difficile ;
- B- Est de diagnostic facile ;
- C- L'examen histologique des débris endométriaux est capital ;
- D- Le dosage de BHCG dans les urines redresse le diagnostic ;
- E- Les aveux de la femme vivante sont sans importance.

ACD

CONSTANTINE 2020

2. parmi les complications de l'avortement criminel on retrouve :

- A- la péritonite par perforation utérine ;
- B- La mort subite par inhibition;
- C- Le choc hémorragique ;
- D- Le tétanos ;
- E- La mort par embolie gazeuse.

ABCDE

CONSTANTINE 2020

3. L'avortement criminel est :

- A- L'expulsion clandestine du produit de conception;
- B- L'expulsion spontanée du produit de conception;
- C- L'expulsion volontaire du produit de conception;
- D- L'expulsion thérapeutique du produit de conception;
- E- Un crime contre les familles et les bonnes.

ACE

CONSTANTINE 2020

4. l'interruption thérapeutique de la grossesse est :

- A- Effectuée par un médecin ou une sage femme ;
- B- Effectuée quelque soit l'âge de la grossesse ;
- C- Une mesure indispensable pour sauver la vie de la mère en danger;
- D- Effectuée par médecin ou un chirurgien;
- E- Effectuée après un avis donné à l'autorité administrative.

BCDE

CONSTANTINE 2019

5. avortement criminel est :

- A- est un crime contre les familles et les bonnes mœurs ;
- B- l'expulsion thérapeutique du produit de conception ;
- C- l'expulsion clandestine du produit de conception ;
- D- l'expulsion volontaire du produit de conception ;
- E- l'expulsion spontanée du produit de conception.

ACE

CONSTANTINE 2019

6. L'interruption thérapeutique de la grossesse est :

- A- effectuée par un médecin ou une sage femme ;
- B- une mesure indispensable pour sauver la vie de la mère en danger,
- C- effectuée quel que soit l'âge de la grossesse ;
- D- effectuée par un médecin ou un chirurgien ;
- E- effectuée après un avis donné à l'autorité administrative.

BCDE

CONSTANTINE 2019

7. L'avortement précoce chez la femme vivante :

- A- est de diagnostic difficile ;
- B- est de diagnostic facile ;
- C- l'examen histologique des débris endométriaux est capital ;
- D- le dosage de BHCG dans les urines redresse le diagnostic ;
- E- la recherche de lochies est indispensable.

ACD

CONSTANTINE 2019

8. L'interruption thérapeutique de la grossesse est autorisée par la loi suivant :

- A- l'article 72 de la loi sanitaire ;
- B- l'article 77 de la loi sanitaire ;
- C- l'article 308 du code de procédure pénale
- D- l'article 308 du code pénal algérien ;
- E- l'article 310 du code pénale algérien.

BD

CONSTANTINE 2019

Ali Kouidri

9. Les substances utilisées dans l'avortement criminel :

- A- sont des substances réputées abortives du fait d'une toxicité particulière ;
- B- la rue.
- C- l'ergot de seigle.
- D- le plomb.
- E- la progestérone.

ABCD

CONSTANTINE 2019

10. L'avortement précoce chez la femme vivante :

- A- est de diagnostic facile.
- B- est de diagnostic difficile.
- C- l'examen histologique des débris endométriaux est capital,
- D- le dosage de BHCG dans les urines redresse le diagnostic,
- E- la recherche de lochies est indispensable.

BCD

CONSTANTINE 2019

11. L'interruption thérapeutique de la grossesse est autorisée par la loi selon :

- A- Partiels 72 de la loi sanitaire.
- B- l'article 77 de la loi sanitaire.
- C- L'article 308 du code pénal algérien,
- D- l'article 308 du code de procédure pénale,
- E- l'article 310 du code pénal algérien.

BC

CONSTANTINE 2019

12. Parmi les complications de l'avortement criminel on retrouve :

- A- la mort subite par inhibition.
- B- la mort rapide par embolie graisseuse.
- C- la péritonite par perforation utérine.
- D- le tétanos.
- E- le choc hémorragique.

ACDE

CONSTANTINE 2019

13. L'avortement criminel est :

- A- l'expulsion spontanée du produit de conception,
- B- l'expulsion volontaire du produit de conception,
- C- l'expulsion clandestine du produit de conception,
- D- l'expulsion thérapeutique du produit de conception,
- E- est un crime contre les familles et les bonnes mœurs.

BCE

CONSTANTINE 2019

14. L'interruptions thérapeutique de la grossesse est :

- A- effectuée quel que soit l'âge de la grossesse.
- B- Une mesure indispensable pour sauver la vie de la mère en danger,
- C- effectuée par un médecin ou une sage-femme.
- D- effectuée par un médecin ou un chirurgien.
- E- effectuée après un avis donné à l'autorité administrative.

ABDE

CONSTANTINE 2018

15. L'interruption thérapeutique de la grossesse :

- A- est une mesure facultative pour sauver la vie de la mère en danger ;
- B- peut être effectuée par une sage-femme;
- C- est effectuée quel que soit l'âge de la grossesse ;
- D- est effectuée uniquement lorsque l'âge de la grossesse est inférieure à 180 jours ;
- E- peut être effectuée par un médecin.

CE

CONSTANTINE 2018

16. On parle d'avortement lorsque la durée de vie intra- utérine est inférieure à :

- A- 80 jours;
- B- 160 jours;
- C- 180 jours;
- D- 200 jours;
- E- sept mois.

C

CONSTANTINE 2018

Ali Kouidri

17. L'interruption thérapeutique de la grossesse :

- A- est une mesure indispensable pour sauver la vie de la mère en danger,
- B- peut être effectuée dans une structure privée;
- C- doit être effectuée par une sage-femme;
- D- est effectuée uniquement lorsque l'âge de la grossesse est inférieur à 06 mois ;
- E- est effectuée quelque soit l'âge de la grossesse.

AE

CONSTANTINE 2018

18. Les substances utilisées dans l'avortement criminel :

- A- sont des substances réputées abortives du fait d'une toxicité particulière,
- B- le henné;
- C- la cannelle;
- D- les sels de quinine ;
- E- la progestérone.

ABCD

CONSTANTINE 2018

19. Parmi les complications de l'avortement criminel on retrouve :

- A- la mort subite par inhibition;
- B- la mort rapide par embolie graisseuse;
- C- la péritonite par perforation utérine;
- D- le tétanos;
- E- le choc hémorragique.

ACDE

CONSTANTINE 2018

20. L'avortement

- A- peut-être provoqué si l'état de la santé de la mère n'est pas en danger ;
- B- peut-être provoqué si le pronostic vital de la mère est mis en jeu ;
- C- est l'expulsion prématurée du produit de conception ;
- D- est l'expulsion du produit de conception d'une grossesse de plus de 180 jours ;
- E- est expulsion du produit de conception d'une grossesse de moins de 120 jours.

BCE

SETIF

21. L'interruption thérapeutique de la grossesse peut être indiquée chez une femme :

- A- Enceinte diabétique dont le fœtus présente une malformation grave
- B- Qui présente une cardiopathie grave et décompensée
- C- Qui présente une grossesse suite à un viol
- D- Qui présente une grossesse évolutive < 12 semaines

SETIF

22. L'avortement thérapeutique peut être pratiqué :

- A- Par un médecin gynécologue dans une clinique privée
- B- Suite à la demande de la femme enceinte concernée
- C- Suite à la demande du juge
- D- Lorsque les conditions prévues par la loi sont réunies

SETIF

23. L'avortement thérapeutique (médical) peut être pratiqué si :

- A- La future mère le demande par écrit
- B- Le fœtus présente une malformation congénital
- C- La future mère présente une toxémie gravidique
- D- La future mère encourt un risque sanitaire sérieux qui engage son pronostic vital et qui est lié directement à la grossesse

SETIF

Ali Kouidri

24. L'avortement précoce se caractérise par :

- A- Son origine criminelle dans la plupart des cas
- B- Son diagnostic toujours facile lors d'un examen gynécologique
- C- Sa survenue entre le 3ème et le 6ème mois de grossesse
- D- Aucune réponse juste

SETIF

25. L'interruption thérapeutique de la grossesse peut être indiquée chez :

- A- La femme enceinte diabétique
- B- La femme qui présente une cardiopathie grave
- C- Une femme qui présente une grossesse illégitime
- D- Une femme qui présente une grossesse évolutive inférieure à 12 semaines

SETIF

26. Pour que l'avortement soit licite :

- A- Il doit se faire avec le consentement du mari
- B- Lorsqu'il y a un risque de danger mortel pour la mère
- C- Lorsque le fœtus présente les signes d'une trisomie 21
- D- Quand l'âge du fœtus ne dépasse pas les 9 semaines

SETIF

27. Le diagnostic d'un avortement provoqué peut être évoqué devant :

- A- La découverte de villosités placentaires dans les écoulements vaginaux
- B- La présence d'une ecchymose au niveau du col utérin
- C- La découverte d'un infarctus de l'utérus
- D- Une dose élevée des Beta HCG

SETIF

28. L'avortement thérapeutique peut être pratiqué :

- A- Dans une clinique médico-chirurgicale
- B- Lorsque la future mère encourt un danger de vie qui est lié à la grossesse
- C- Lorsque le foetus présente des signes de trisomie 21
- D- Lors d'une grossesse consécutive à un acte inceste

SETIF

29. L'avortement thérapeutique peut se faire :

- A- Chez une fille dont l'âge gestationnel est inférieur à 12 semaines
- B- Si la mère encoure un danger de santé lié à la grossesse
- C- Si la grossesse est non désirée, sans nécessité médicale
- D- Si la grossesse est illégitime

21- RESPONSABILITÉ MÉDICALE

I- QROC

P1 2018-2019

1. Définir la responsabilité médicale et donner des exemples qui engagent la responsabilité pénale ?

II- QCM

P 2016-2017

1. La responsabilité pénale du médecin peut être engagée en cas (Cocher la réponse fausse)

- A- La rédaction des faux certificats
- B- La violation du secret professionnel
- C- La faute de diagnostic
- D- Refus de se déférer à la réquisition des autorités requérantes
- E- L'avortement criminel

C

RÉSIDANAT

2. La responsabilité pénale du médecin est engagée dans toutes les propositions suivantes sauf une Laquelle ?

- A- Lorsqu'il procède à un acte chirurgical sans consentement du patient
- B- Lorsqu'il établit un document médical de complaisance
- C- Lorsqu'il n'obtient pas la guérison de son malade
- D- Lorsque'il divulgue des informations sur la maladie du patient
- E- Lorsqu'il refuse de répondre aux réquisitions de l'autorité publique

C

RÉSIDANAT

3. La responsabilité civile du médecin est de nature :

- A- Délictuelle
- B- Administrative
- C- Contractuelle
- D- Quasi-délictuelle
- E- Pénale

C

RÉSIDANAT

4. La responsabilité pénale du médecin est engagée dans toutes les situations suivantes, sauf une. Laquelle ?

- A- Refus de délivrance d'un certificat
- B- Violation du secret professionnel
- C- Refus de relever le diagnostic au patient
- D- Non-assistance à personne en danger
- E- Délivrance d'un faux certificat médical

E

P1 2017-2018

5. La responsabilité pénale du médecin est engagée en cas de : (RF)

- A- Divulcation du secret médical
- B- La rédaction de faux certificats
- C- Erreur médicale
- D- Faute en matière de diagnostic
- E- Manquement aux articles du code de déontologie

E

P1 2017-2018

6. Pour quelle faute la responsabilité pénale est engagée : (RF)

- A- La violation du secret professionnel
- B- La non-assistance à personne en danger
- C- La déclaration d'un avortement illégal
- D- L'infraction à la législation des stupéfiants
- E- Les faux certificats

C

P1 2016-2017

7. Lors d'une faute médicale, la victime souhaite obtenir une réparation (RJ) :

- A- Obligation d'une information claire et intelligible.
- B- Obligation d'avoir un consentement.
- C- Obligation de résultat.
- D- Obligation du secret médical.
- E- Obligation de donner des soins consciencieux, conformes aux données récentes de la science.

C

P1 2016-2017

8. Lors d'une faute médicale, la victime souhaite obtenir une réparation (RJ) :

- A- Les éléments constitutifs du délit sont nu nombre de deux (une faute commise et un dommage).
- B- La preuve doit être apportée par le malade et présentée au tribunal civil.
- C- La réparation relève de la responsabilité pénale du médecin envers son malade.
- D- Le conseil de l'ordre veille à l'indemnisation du malade.
- E- Toutes ces repenses sont fausses.

B

P1 2016-2017

9. Le refus de déférer aux ordres de la réquisition pour un médecin hospitalier, engage (RJ)

- 1- La responsabilité administrative de l'hôpital.
- 2- La responsabilité pénale du médecin.
- 3- La responsabilité disciplinaire du médecin.
- 4- La responsabilité civile du médecin.

a: (1.2.3)

b : (2. 3,4)

c : (2.3)

d

(2)

c (1. 2)

P1 2015-2016

10. Lorsqu'une victime d'un dommage du fait d'une faute médicale, commise dans un établissement sanitaire public, souhaite obtenir une réparation pécuniaire, elle doit se présenter : (RJ)

- A- Au tribunal pénal
- B- Au conseil de l'ordre
- C- Au tribunal administratif
- D- Au tribunal civil
- E- Au directeur de rétablissement sanitaire

C

P1 2015-2016

11. Dans le cadre de la responsabilité contractuelle : (RF)

- A- Le médecin n'est pas tenu à une obligation de résultats
- B- La relation médecin-malade est régie par le code civil
- C- Le médecin risque une sanction pénale, si sa responsabilité contractuelle est retenue
- D- L'obligation de moyens impose au médecin de garantir la guérison
- E- Le médecin doit garantir l'exactitude des résultats biologiques

D

P1 2012-2013

12. lorsqu'une victime d'un dommage du fait d'une faute médicale, souhaite obtenir une réparation pécuniaire, elle doit se présenter : (RJ)

- A- Au tribunal pénal.
- B- Ait tribunal civil.
- C- Au conseil de l'ordre.
- D- Au tribunal administratif.
- E- Aux compagnies d'assurance.

B

P1 2012-2013

13. Un médecin peut voir sa responsabilité pénale engagée au cours de son exercice dans la(les) situation (s) suivante (s) : (R.F)

- A- Non-respect du secret médical en cas de sévices à enfant
- B- Abstention fautive
- C- Homicide involontaire
- D- Prélèvements d'organes hors dispositions légales
- E- Rédaction de certificats médicaux de complaisance.

A

P1 2012-2013

14. La responsabilité pénale du médecin est engagée : (R.F)

- A- Quand le médecin commet une faute constituant une infraction au code de déontologie
- B- Est mise en cause quels que soient la qualité et le mode d'exercice libéral ou hospitalier public
- C- Est couverte par une assurance en responsabilité
- D- Est source d'indemnisation de la victime
- E- Est mise enjeu en cas de violation du secret professionnel.

C

P1 2012-2013

15. Parmi les propositions suivantes concernant les éléments constitutifs du délit d'assistance fautive. Quelle est la réponse fausse ? (R.F)

- A- Il faut que l'abstention soit volontaire
- B- Il faut qu'il y ait eu connaissance du danger
- C- Il faut qu'il s'agisse d'une personne vivante
- D- Il faut que l'intervenant soit du corps médical
- E- Le secours peut être apporté soit personnellement soit en d'un tiers provoquant l'intervention

d

22- L'IDENTIFICATION EN MÉDECINE LÉGALE

RESIDANAT

1. Les prélèvements médico-légaux de choix pour une recherche d'ADN sur des ossements humains se font sur :RJ

- A- Les os courts du pied
- B- Le sternum
- C- Le fémur
- D- Le maxillaire inferieur
- E- Les dents

A.1-3

B- 2-5

C- 3-4

D-1-5

E- 2-4

E

CONSTANTINE 2019

2. L'identification des personnes se base sur des méthodes fiables dont :

- A- l'odontologie médico-légale,
- B- les empreintes digitales ;
- C- les empreintes génétiques ;
- D- les reconnaissance visuelle ;
- E- aucune réponse n'est juste.

ABC

CONSTANTINE 2019

3. Les empreintes digitales sont des indicateurs d'identité fiable pour ces raisons :

- A- elles sont uniques ;
- B- il existe une similitude absolue entre les crêtes papillaires des doigts de deux personnes différentes ou de plusieurs doigts d'une même personne ;
- C- elles ne changent plus après leur formation lors de la naissance ;
- D- elles peuvent être identifiées et enregistrées, et il est donc facile de les réutiliser à des fins de comparaison ;
- E- permettent une identification formelle par comparaison avec les banques de données.

CONSTANTINE 2019

4. Les empreintes génétiques (ADN) :

- A- Constituent une source sûre de matériel utilisé aux fins d'identification ;
- B- Sont uniques à chaque individu ;
- C- Leur analyse ne peut être réalisée lorsque l'on est en présence de restes humains partiels et en état de décomposition avancée ;
- D- Leur analyse peut être réalisée lorsque l'on est en présence de restes humains partiels et en état de décomposition avancée ;
- E- Sont identiques d'une personne à l'autre.

ABD

CONSTANTINE 2018

5. Chez la personne vivante, les implications médico-juridiques de la détermination de l'âge sont nombreuses, dont :

- A- l'obtention d'un certificat d'aptitude à la conduite automobile ;
- B- l'obtention d'un certificat d'invalidité ;
- C- les étrangers en situation irrégulière ;
- D- les sans-papiers se prétendant mineurs pour éviter leur expulsion ;
- E- les jeunes délinquants cachant leur âge réel afin d'éviter une sanction pénale

CDE

CONSTANTINE 2018

6. La reconnaissance de la personne décédée peut dépendre, en fonction de l'éventuelle dégradation du corps, de :

- A- caractéristiques physiques, visuelles ;
- B- l'anthropologie médico-légale ;
- C- l'odontologie médico-légale ;
- D- empreintes digitales ;
- E- empreintes génétiques.

ABCDE

CONSTANTINE 2018

7. L'odontologie médico-légale :

- A- elles sont uniques ;
- B- il existe une similitude absolue entre les crêtes papillaires des doigts de deux personnes différentes ou de plusieurs doigts d'une même personne ;
- C- elles peuvent changer après leur formation;
- D- elles peuvent être identifiées et enregistrées, et il est donc facile de les réutiliser à des fins de comparaison ;
- E- elles permettent une identification formelle par comparaison avec les banques de données.

ABC

CONSTANTINE 2018

8. Les empreintes d'unités sont des indicateurs d'identité fiables pour les raisons suivantes:

- A- elles sont uniques ;
- B- il existe une similitude absolue entre les crêtes papillaires des doigts de deux personnes différentes ou de plusieurs doigts d'une même personne ;
- C- elles peuvent changer après leur formation;
- D- elles peuvent être identifiées et enregistrées, et il est donc facile de les réutiliser à des fins de comparaison ;
- E- elles permettent une identification formelle par comparaison avec les banques de données.

ADE

CONSTANTINE 2018

9. Les empreintes génétiques (ADN)

- A- constituent une source sûre de matériel utilisé aux fins d'identification ;
- B- sont uniques à chaque individu ;
- C- leur analyse ne peut être réalisée lorsque l'on est en présence de restes humains partiels et en état de décomposition avancée ;
- D- leur analyse peut être réalisée lorsque l'on est en présence de restes humains partiels et en état de décomposition avancée ;
- E- sont identiques chez tous les individus.

CONSTANTINE 2018

10. La détermination du sexe peut se faire grâce :

- A- aux modifications chondro-costales ;
- B- à la détermination des groupes sanguins ;
- C- aux analyses génétiques ;
- D- à l'étude des différences morphologiques du crâne ;
- E- à l'étude des différences morphologiques du bassin.

CDE

CONSTANTINE 2018

11. L'identification par les dents est intéressante en cas de :

- A- décomposition du corps;
- B- catastrophe de masse :
- C- de carbonisation ;
- D- possibilité de comparaison avec une radiographie panoramique dentaire de référence
- E- typage génétique de l'émail dentaire.

ABCD

CONSTANTINE 2018

12. La détermination de l'âge s'effectue par:

- A- les points d'ossification radiologiques notamment chez le fœtus et le nouveau-né ;
- B- l'oblitération des synostoses crâniennes utilisées avec beaucoup d'approximation jusqu'à l'âge de 60 ans pour l'adulte ;
- C- les modifications des articulations chondro-costales et chondro-sternales de la 3^e côte chez l'adulte ;
- D- la comparaison avec des tables de croissance et d'ossification ou à partir de formules préétablies (Formule de Balthazard-Dervieux)
- E- la taille des os du carpe et du tarse.

ABD

CONSTANTINE 2018

13. L'identification génétique (l'ADN):

- A- permet l'identification à partir de restes humains ;
- B- ne permet pas les recherches en filiation ;
- C- permet la distinction de jumeaux homozygotes ;
- D- permet de remonter à l'auteur du crime grâce aux traces biologiques prélevées sur la scène de crime ;
- E- permet la distinction de jumeaux hétérozygotes.

ADE

SÉTIF

14. L'étude anthropologique d'ossements constitutifs du bassin, du fémur et d'un fracas d'os, peut nous fournir des renseignements sur :

- A- Leur origine humaine ou non, le sexe et la taille
- B- Leur origine humaine ou non, le sexe et la cause exacte de la mort
- C- Le sexe,
- D- la taille et la cause de la mort
- E- A+B

SETIF

15. L'identification par l'ADN peut être effectuée sur des prélèvements biologiques contenant :

- A- Des cellules nucléées vivantes
- B- Des cellules nucléées mortes
- C- Des mitochondries de cellules
- D- A+B+C

SETIF

16. Le(s) prélèvement(s) nécessaire(s) pour pratiquer une identification ADN sur un cadavre très putréfié ne concerne(nt) que :

- A- Le sang
- B- Les muscles
- C- Les os
- D- Les cheveux

SETIF

17. Les éléments qui permettent de déterminer le sexe féminin d'un squelette non identifié sont :

- A- Un front du crâne fuyant
- B- Un détroit supérieur en forme de cœur de carte à jouer
- C- Un trou obturateur ovalaire
- D- Des rebords orbitaires fins

SETIF

18. Le crâne d'une personne adulte de sexe féminin est identifiable par les signes suivants :

- A- Des rebords orbitaires fins
- B- Un front fuyant
- C- Des apophyses mastoïdes développées
- D- Une articulation fronto-nasale courbée

SETIF

19. L'identification par ADN d'un cadavre putréfié nécessite le prélèvement

- A- Salive
- B- Muscle
- C- Sang
- D- Os

SETIF

20. La pratique de prélèvements qui a pour but une expertise ADN, sur un cadavre selon son état de conservation, se fait dans l'ordre suivant :

- A- Sang, muscles, os
- B- Salive, muscles, os
- C- Muscles, sang, os
- D- Os, cheveux, dents

SETIF

21. Le crâne d'une personne de sexe masculin a les caractéristiques suivantes :

- A- Un front droit
- B- Des apophyses mastoïdes saillantes
- C- De rebords orbitaires fins
- D- Les bosses sourcilières effacées

SETIF

22. Le bassin d'une personne de sexe masculin a les caractéristiques suivantes :

- A- Un détroit inférieur réniforme
- B- Des os iliaques étalés dans une direction plus horizontale que verticale
- C- Des trous obturateurs de formes ovalaires
- D- Un sacrum plus court et plus large

SETIF

23. Le bassin d'une personne de sexe féminin se caractérise par les éléments suivants :

- A- Plus large que haut
- B- Son détroit inférieur en forme de cour de carte à jouer
- C- Un sacrum long
- D- Des trous obturateurs de forme triangulaire